[Signature]

[QR Code]

+++20.xxx

# Message sur le programme de la législature 2019 à 2023

du 29 janvier 2020

---

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons le message sur le programme de la législature 2019 à 2023 et vous proposons d'adopter l'arrêté fédéral en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

... janvier 2020

Au nom du Conseil fédéral suisse :

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

## Condensé

***Outre le bilan du programme de la législature 2015 à 2019 et l'analyse de la situation, le programme de la législature 2019 à 2023 comprend essentiellement 3 lignes directrices, 18 objectifs qui leur sont subordonnés, ainsi que les actes législatifs et les autres mesures planifiés en vue d'atteindre ces objectifs – 53 projets au total. Le plan financier de la législature, qui détaille les besoins financiers correspondants, y est également joint. Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'adopter l'arrêté fédéral simple sur le programme de la législature.***

*Le message est composé d'une partie principale et de nombreuses annexes. L'introduction (ch. 1) est suivie du bilan de la législature 2015 à 2019 (ch. 2) et d'une analyse de la situation (ch. 3), qui s'appuie sur une série d'indicateurs. Les domaines qui, à la lumière de l'analyse de la situation, requièrent une intervention sont abordés dans le chapitre principal du message (ch. 4), où ils font l'objet d'une présentation détaillée, structurée en fonction des points essentiels – 3 lignes directrices et 18 objectifs – inscrits à l'agenda politique du Conseil fédéral pour la législature 2019 à 2023. Chaque objectif est accompagné des actes dont l'Assemblée fédérale aura à débattre et des autres mesures nécessaires à la réalisation de l'objectif en question – 53 projets au total. Les divers objectifs sont d'égale importance, mais il y a des domaines dans lesquels des efforts plus soutenus seront nécessaires pour les atteindre. Les objectifs font l'objet d'une brève explication et sont associés, dans la mesure du possible, à des objectifs quantifiables et à des indicateurs qui permettent d'en évaluer la réalisation. L'aspect financier est quant à lui abordé dans le chapitre consacré au plan financier de la législature (ch. 5). Le plan financier et le programme de la législature sont coordonnés aussi étroitement que possible par objets et par échéances. La planification du personnel à moyen terme (ch. 6) et la Stratégie pour le développement durable 2030 (ch. 7) font ensuite l'objet d'une présentation et le dernier chapitre montre les liens entre le programme de la législature 2019 à 2023 et d'autres stratégies du Conseil fédéral (ch. 8).*

*L'annexe 1 donne un aperçu – par ligne directrice et par objectif – de tous les projets d'actes que le Conseil fédéral prévoit de soumettre à l'Assemblée fédérale durant la législature (programme législatif). L'annexe 2 contient les chiffres détaillés du plan financier de la législature, sous la forme de tableaux assortis de commentaires. L'annexe 3 contient les affaires ayant des conséquences importantes sur les effectifs. Enfin, l'annexe 4 présente la liste des indicateurs associés à chaque objectif pour permettre d'en évaluer la réalisation.*

*L'arrêté fédéral énumère les trois lignes directrices de la politique du gouvernement ainsi que les 18 objectifs de la législature, et leur associe les 53 projets nécessaires pour atteindre les objectifs (messages relatifs aux actes législatifs et autres mesures).*

## Table de matières

**Condensé** **2**

**1 Introduction** **6**
1.1 Exigences légales 6
1.2 Constantes, nouvelles tendances et ruptures 7
1.3 Effets des projets adoptés 8
1.4 Coordination des tâches et des ressources 8
1.5 Renforcement du dialogue politique 9
1.6 Objectifs quantifiables et suivi de la réalisation des objectifs 10
1.7 Base du programme statistique pluriannuel de la Confédération 11

**2 Bilan du programme de la législature 2015 à 2019** **12**

**3 Analyse de la situation** **23**
3.1 La Suisse dans le contexte international 23
3.2 La Suisse, pôle économique et intellectuel 33
3.3 La Suisse et sa société 43

**4 Lignes directrices** **55**
4.1 Ligne directrice 1 : La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique 56
4.1.1 Objectif 1 : La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier 56
4.1.2 Objectif 2 : La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique 58
4.1.3 Objectif 3 : La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse 60
4.1.4 Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE 62
4.1.5 Objectif 5 : La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique 64
4.1.6 Objectif 6 : La Suisse assure la fiabilité et la solidité du financement de ses infrastructures dans le domaine des transports et de l'informatique 67
4.2 Ligne directrice 2 : La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale 68

4.2.1 Objectif 7 : La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension entre les cultures et les communautés linguistiques 69
4.2.2 Objectif 8 : La Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes 70
4.2.3 Objectif 9 : La Suisse réforme ses assurances sociales et en assure durablement le financement 71
4.2.4 Objectif 10 : La Suisse dispose d'un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et de conditions favorables à la santé 72
4.2.5 Objectif 11 : La Suisse s'investit en faveur des réformes visant à renforcer la coopération multilatérale, intensifie de manière ciblée son action en faveur de la coopération internationale et offre des conditions optimales en sa qualité d'État hôte d'organisations internationales 74
4.2.6 Objectif 12 : La Suisse dispose d'un cadre réglant ses relations avec l'UE 76
4.3 Ligne directrice 3 : La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et agit en partenaire fiable sur le plan international 77
4.3.1 Objectif 13 : La Suisse gère la migration, exploite le potentiel économique et social qu'offre la migration et promeut la coopération internationale 78
4.3.2 Objectif 14 : La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes 79
4.3.3 Objectif 15 : La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement 81
4.3.4 Objectif 16 : La Suisse fait une utilisation modérée du sol et des ressources naturelles, garantit un approvisionnement énergétique durable et sans faille et encourage la durabilité dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire 83
4.3.5 Objectif 17 : La Suisse défend une politique environnementale efficace sur les plans national et international et apporte sa contribution à la protection du climat et au maintien de la biodiversité 86
4.3.6 Objectif 18 : La Confédération combat les cyberrisques ; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques 87
**5 Plan financier 2021-2023 de la législature 88**
5.1 Hypothèses concernant l'évolution de l'économie 89
5.2 L'incertitude reste élevée malgré les excédents structurels escomptés 89

5.3 Évolution des recettes marquée par les réformes 90
5.4 Augmentation des dépenses notamment en faveur de la prévoyance sociale 91
5.5 Priorités en matière fiscale et perspectives à long terme pour les finances publiques 91
5.6 Conclusions 92

**6 Planification du personnel à moyen terme 93**

**7 Stratégie pour le développement durable 2030 95**
7.1 Politique de développement durable à l'échelon fédéral 95
7.2 Agenda 2030 96
7.3 Lignes directrices pour la politique fédérale 97
7.4 Défis à relever par la Suisse 98
7.5 Thèmes prioritaires 100
7.6 *Monitoring* et rapport 101
7.7 Organisation intrafédérale 101
7.8 Partenariats 102
7.9 Engagement international 103

**8 Autres stratégies du Conseil fédéral 104**
8.1 Suisse numérique 104
8.2 Cyberadministration 105
8.3 Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 105
8.4 Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques 2018–2022 106
8.5 Stratégie Santé2030 107
8.6 Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation 107
8.7 Stratégie énergétique 2050 108
8.8 Stratégie de gestion intégrée des frontières 108

**Annexes**
1 Programme législatif 2019 à 2023 110
2 Rapport sur le plan financier de la législature 2021 à 2023 123
3 Affaires ayant des conséquences importantes sur les effectifs 124
4 Tableau synoptique des indicateurs 128

**Arrêté fédéral sur le programme de la législature 2019 à 2023** *(projet)* **xx**

# Message

## 1 Introduction

Le présent message expose les lignes directrices ainsi que les objectifs et mesures qui vont définir la politique du Conseil fédéral pour les années 2019 à 2023. Il contient par ailleurs le plan financier de la législature 2021 à 2023 et la Stratégie pour le développement durable (SDD) 2030 et présente les liens entre le programme de la législature 2019 à 2023 et d'autres stratégies du Conseil fédéral. Un projet d'arrêté fédéral simple sur les lignes directrices, les objectifs et les mesures du programme de la législature 2019 à 2023 est soumis aux Chambres fédérales en même temps que le présent message.

### 1.1 Exigences légales

En sa qualité d'autorité dirigeante et exécutive suprême de la Confédération, le Conseil fédéral détermine les buts et les moyens de sa politique gouvernementale. Il planifie et coordonne ainsi les activités de l'État (art. 174 et 180 de la Constitution, Cst.[1]), avec la participation de l'Assemblée fédérale pour les planifications importantes (art. 173, al. 1, let. g, Cst.). Aux termes de l'art. 146 de la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl)[2], le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un message sur le programme de la législature, accompagné d'un projet d'arrêté fédéral simple.

L'arrêté fédéral définit les lignes directrices et les objectifs de la législature ; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'acte qui seront soumis à l'Assemblée fédérale et les autres mesures nécessaires pour atteindre l'objectif en question. Dans le message sur le programme de la législature, les objectifs sont associés à des indicateurs qui permettent d'en évaluer la réalisation. Le message contient également une analyse de la situation, qui repose elle aussi sur des indicateurs. Il donne au surplus un aperçu des principaux projets d'acte que le Conseil fédéral prévoit de soumettre à l'Assemblée fédérale au cours de la législature (programme législatif, annexe 1), ainsi que d'autres projets importants.

Le message sur le programme de la législature présente enfin le plan financier, qui fixe les besoins financiers pour la législature. Les objectifs et les mesures du programme de la législature et du plan financier sont coordonnés aussi étroitement que possible par objets et par échéances.

Le programme de la législature et les objectifs annuels renseignent le Parlement sur l'agenda politique du gouvernement. L'action gouvernementale s'oriente en conséquence et le Conseil fédéral précise dans le rapport sur ses objectifs annuels quels sont les objectifs qui doivent être atteints dans l'année en question et les mesures à prendre

1 RS **101**
2 RS **171.10**

à cet effet. C'est sur cette base qu'il rend compte chaque année de son activité dans son rapport de gestion adressé au Parlement.

Le Conseil fédéral se réserve le droit de s'écarter de sa planification si des événements imprévisibles ou une modification des conditions dans lesquelles elle s'inscrit l'exigent.

## 1.2 Constantes, nouvelles tendances et ruptures

La stabilité politique de la Suisse n'est pas un hasard. Les instruments de la démocratie directe notamment permettent de se confronter aux changements ou de les intégrer sans provoquer de déséquilibre politique ou un conflit. Il est vrai que la Suisse a considérablement changé ces 20 dernières années : sa population a beaucoup augmenté, son économie s'est davantage internationalisée et la révolution numérique affecte bien plus notre vie quotidienne qu'au début du siècle, pour ne mentionner que trois exemples. Des réponses politiques soutenues par une majorité de la population ont pu être apportées à la plupart des changements intervenus ces dernières années. Ce succès repose cependant sur des conditions qui ne vont pas de soi : tant le respect des minorités politiques et linguistiques que la diversité de la presse, qui est indispensable à la libre formation de l'opinion, en font partie. Les expériences faites dans d'autres pays ont montré que des inégalités sociales trop importantes créent des tensions politiques qui ne sont pas simples à apaiser. Notons encore que des comptes équilibrés garantissent notamment les investissements dans les infrastructures, la formation et la sécurité, sans lesquels il n'y aurait pas de stabilité politique à long terme.

Du point de vue du Conseil fédéral, il faudra accorder une attention particulière à deux aspects supplémentaires lors de la prochaine législature.

Premièrement, il est toute une série de développements qui ne s'accompagnent pas de changements brutaux ou d'événements spectaculaires, mais de légers glissements qui vont toujours dans la même direction des années durant, si bien que, à long terme, ils peuvent faire une différence significative voire entraîner tout à coup une rupture, tant dans la perception générale du changement que dans la réponse politique qui y est apportée. L'évolution démographique et les défis qui en découlent pour l'avenir financier de nos assurances sociales, la hausse des coûts de la santé, le recul de la biodiversité, les changements climatiques ou la disparition des terres cultivables en font partie, mais la liste est loin d'être exhaustive. Ces changements sont parfois sous-estimés, parce qu'on peut s'y habituer et s'abstenir de prendre des mesures politiques décisives alors même que, à partir d'un certain point, elles sont logiques ou carrément inévitables. Aussi le Conseil fédéral estime-t-il qu'il sera encore plus important, à l'avenir, d'informer les citoyens de manière transparente, complète et équilibrée afin de garantir suffisamment tôt la mise en place, dans notre système de démocratie directe, d'une politique responsable vis-à-vis des générations futures.

Les développements à l'étranger sont le deuxième point auquel il faudra accorder une attention particulière, parce qu'ils jouent un rôle de plus en plus important pour la politique intérieure et notre marge de manœuvre à cet égard. Cette évolution découle des relations économiques étroites que la Suisse entretient avec d'autres États et du nombre croissant de problèmes qui concernent également d'autres États et que la Suisse ne peut résoudre seule. Ces problèmes sont un défi pour les processus de la démocratie directe si le refus d'un traité international entraîne automatiquement de

graves conséquences. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de participer autant que possible aux décisions prises sur le plan international qui sont pertinentes pour elle. Préserver efficacement les intérêts de notre pays à l'étranger en exerçant notre influence jouera un rôle de plus en plus important à l'avenir. Le Conseil fédéral juge qu'il est indispensable à cet effet de coordonner étroitement nos politiques intérieure et extérieure. Concrètement, la Suisse, ou plus précisément le Conseil fédéral et le Parlement, devra encore plus se préoccuper de ce qui se passe à l'étranger lors de la prochaine législature.

La stabilité politique est cependant aussi l'expression d'une volonté de continuité, de sécurité juridique et de décisions raisonnables et équilibrées, volonté qui est portée par la majorité de la population, du Parlement et du Conseil fédéral. Aussi le Conseil fédéral estime-t-il que les 3 lignes directrices de la législature 2015 à 2019 gardent toute leur pertinence et qu'il faut continuer dans la même direction, notamment pour assurer la continuité, mais en fixant deux nouvelles priorités : la protection du climat et le numérique. Le Conseil fédéral reconnaît ainsi que les événements, tendances et évolutions de la dernière législature ont montré qu'il faut agir, et il y a fort à faire dans certains domaines, mais il signale également qu'un changement de cap radical ne s'impose pas.

On trouvera une liste détaillée des évolutions qu'a connues la Suisse dans l'analyse de la situation présentée au ch. 3.

## 1.3 Effets des projets adoptés

Il arrive souvent que des projets adoptés par le Conseil fédéral ne déploient leurs effets qu'à moyen voire à long terme et que les travaux de mise en œuvre s'étendent sur plus d'une législature. Même lorsqu'une nouvelle législature s'ouvre, l'administration fédérale et, dans bien des cas, les cantons doivent donc fréquemment s'occuper de projets qui ont déjà été adoptés. Le message sur le programme de la législature porte toutefois essentiellement sur les affaires que le Conseil fédéral traitera pendant la législature en question et il adopte donc un point de vue prospectif pour présenter les mesures prioritaires prévues pour les quatre ans à venir. Il n'en demeure pas moins que la stratégie du Conseil fédéral relative aux lignes directrices et aux objectifs de la législature tient compte des enseignements tirés de projets qui ont déjà été adoptés et des défis politiques actuels.

## 1.4 Coordination des tâches et des ressources

L'art. 146, al. 4, LParl charge le Conseil fédéral d'établir un plan financier de la législature coordonné par objets et par échéances avec les plans sectoriels. La présentation des plans par domaines de tâches est un élément central de cette coordination : tous les objectifs, toutes les affaires et les réformes les plus importantes du programme de la législature sont rattachés à au moins un domaine de tâches, ce qui permet également de coordonner le programme législatif, structuré sur la base des lignes directrices et des objectifs, avec le portefeuille des tâches. Le plan financier de la législature, pour sa part, montre l'évolution financière des domaines de tâches et indique quels sont les projets importants sur le plan budgétaire. Il prend également en considération les

charges supplémentaires susceptibles de grever le budget qui ne remplissent pas encore les conditions pour être intégrées dans la planification financière.

L'adoption coordonnée des messages relatifs aux arrêtés financiers pluriannuels, en fonction du programme de la législature, est un autre facteur permettant d'assurer la coordination du plan financier avec les plans sectoriels. Aux termes de l'art. 5, al. 4, de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération (OFC)[3], les arrêtés financiers pluriannuels et périodiques de grande portée doivent en règle générale être soumis à l'Assemblée fédérale au plus tard six mois après l'adoption du message sur le programme de la législature. Cette règle permet de garantir que les décisions portant sur les projets financiers pluriannuels soient prises par le nouveau Parlement. Elle renforce par ailleurs les instruments de la planification à moyen terme, en assurant la meilleure coordination possible sur le plan matériel entre les objectifs et les grands axes du programme de la législature et des projets financiers de même qu'une vue d'ensemble de la planification sous l'angle budgétaire.

Le contenu du plan financier de la législature est fixé à l'art. 5 OFC. Celui-ci doit notamment présenter, outre la planification financière actuelle pour les 4 années à venir et les perspectives financières à long terme, les perspectives financières à moyen terme et, sur cette base, les priorités budgétaires pour les 8 à 10 prochaines années. Les priorités budgétaires (fiscalité et dépenses) doivent permettre au Conseil fédéral de juger de l'évolution des finances fédérales au-delà de la législature à venir et d'influer sur cette évolution.

## 1.5 Renforcement du dialogue politique

Le Conseil fédéral tient à renforcer le dialogue politique avec les cantons et les partis au moment d'établir le programme de la législature. Aussi les a-t-il informés et consultés suffisamment tôt pour que leurs priorités puissent être intégrées au processus d'élaboration stratégique du programme.

Lors des entretiens de Watteville du 30 août 2019, le Conseil fédéral a procédé à un échange de vues avec les présidents des partis et les chefs des groupes parlementaires des partis gouvernementaux au sujet des lignes directrices et des objectifs de la prochaine législature. Il a ainsi déjà pu prendre connaissance à ce stade des priorités des partis.

Lors du Dialogue confédéral du 29 mars 2019, un premier échange a eu lieu entre une délégation du Conseil fédéral et une délégation de la Conférence des gouvernements cantonaux sur les grands axes du programme de la législature. À la fin mai 2019, les cantons ont été invités à donner leur avis sur l'orientation stratégique (lignes directrices et objectifs) du programme de la législature 2019 à 2023, ce qu'ils ont fait par écrit le 27 septembre 2019. Le Conseil fédéral a tenu compte des mesures prioritaires qu'ils ont proposées.

3 RS **611.01**

## 1.6 Objectifs quantifiables et suivi de la réalisation des objectifs

**Instruments destinés à contrôler la réalisation des objectifs et l'efficacité de l'administration fédérale**

Divers instruments sont disponibles à l'échelon de la Confédération pour évaluer la réalisation des objectifs et l'efficacité des mesures prises par l'État.

Aux termes de l'art. 170 Cst., l'Assemblée fédérale veille à ce que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation. Les Commissions de gestion (CdG) disposent de leur propre service chargé de procéder à des évaluations : le Contrôle parlementaire de l'administration. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) effectue lui aussi des évaluations de l'efficacité.

L'évaluation repose sur des lois et des ordonnances, ainsi que sur des directives administratives internes. Les commissions parlementaires peuvent exiger du Conseil fédéral qu'il fasse effectuer des évaluations de l'efficacité ou donner elles-mêmes de tels mandats.

En vertu de l'art. 44, al. 1, let. f, LParl, les commissions législatives doivent tenir compte du résultat des évaluations de l'efficacité. En outre, les commissions de chaque conseil doivent veiller à la coordination et à la cohérence des activités en matière d'évaluation.

L'art. 141, al. 2, let. g, LParl fait obligation au Conseil fédéral de faire le point dans ses messages notamment sur les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet ainsi que sur ses conséquences pour les générations futures.

Conformément à la demande des CdG, les principales évaluations de l'efficacité réalisées durant l'année sous revue sont présentées dans des annexes séparées dans les objectifs annuels et le rapport de gestion du Conseil fédéral, ce qui permet de voir sur quelle base juridique des évaluations concrètes ont été réalisées.

**Suivi des objectifs dans le programme de la législature**

Pour satisfaire aux exigences de la LParl[4], chacun des 18 objectifs stratégiques du programme de la législature 2019 à 2023 a été associé, dans la mesure du possible, à des objectifs quantifiables accompagnés des indicateurs nécessaires à leur pilotage. Les « objectifs quantifiables » sont exprimés sous la forme d'objectifs chiffrés ou, lorsqu'il est impossible d'assigner un chiffre précis à un objectif, sous la forme de la tendance évolutive souhaitée.

Les indicateurs sont un instrument de suivi. S'ils permettent d'observer les objectifs de la législature en soulignant les évolutions et en déclenchant des discussions, ils ne sont pas adaptés à l'évaluation de programmes politiques spécifiques ni à leur contrôle. D'une part, en effet, il n'y a pas de relation causale directe entre le fait que le Conseil fédéral se donne des objectifs ou arrête une ligne politique et le fait que les objectifs soient atteints ou non : souvent, le Conseil fédéral n'est pas le seul à pouvoir agir, mais il partage cette compétence avec les cantons, par exemple, sans compter que des événements externes, non contrôlables, peuvent exercer une influence sur la

4 Cf. art. 144, al. 3 (objectifs annuels du Conseil fédéral et rapport de gestion), et 146, al. 3 (programme de la législature).

réalisation des objectifs. D'autre part, les indicateurs de suivi ne sont en règle générale pas au même niveau que les objectifs, de sorte qu'ils ne peuvent guère servir directement à la conduite de programmes politiques.

Le choix des indicateurs ne doit rien au hasard. Provenant tous du système d'indicateurs destiné au Conseil fédéral et au Parlement, ils sont intrinsèquement liés à la structure du système (cadre référentiel, typologie, processus participatifs, etc.) et ont été sélectionnés en accord avec les offices responsables et dans le respect des principes de la statistique officielle. La structure du système a été mise à profit dans le choix des indicateurs pour le programme de la législature. D'un commun accord avec les secrétariats généraux et les offices, les indicateurs systématiques retenus sont ceux qui sont représentatifs pour un champ thématique donné.

Les limites du système découlent du fait que les 18 objectifs stratégiques du Conseil fédéral portent sur des domaines thématiques d'étendue diverse. En général, les objectifs quantifiables ne recouvrent que partiellement les objectifs stratégiques et les indicateurs ne couvrent parfois qu'un aspect de l'objectif quantifiable auquel ils sont associés. La formulation d'un objectif quantifiable et le choix des indicateurs qui permettent d'en assurer le suivi mettent donc en exergue un aspect particulier d'un objectif stratégique.

Les indicateurs sont des instruments de communication mis en œuvre pour suivre la réalisation des objectifs du programme de la législature. Le choix d'un nombre restreint d'indicateurs (un ou deux par objectif quantifiable) permet un survol rapide et renseigne sur l'évolution des domaines placés sous observation, ce qui facilite notamment la communication relative aux objectifs de la législature. Les indicateurs sont publiés chaque année dans le rapport de gestion du Conseil fédéral, accompagnés de graphiques et de commentaires. Chacun d'entre eux y est décrit en détail et son association à un champ thématique donné est justifiée. L'analyse de la situation contenue dans le message sur le programme de la législature tient compte des indicateurs propres au programme de la législature ainsi que d'autres indicateurs systémiques, de même que d'informations complémentaires. Les indicateurs propres au programme de la législature peuvent également être consultés en ligne sur le portail de l'Office fédéral de la statistique (OFS)[5].

## 1.7 Base du programme statistique pluriannuel de la Confédération

En vertu de l'art. 9 de la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale[6], un programme statistique pluriannuel doit être établi en même temps que le programme de la législature. Ce programme statistique donne des renseignements sur les principaux travaux de la statistique fédérale, sur les moyens financiers et le personnel dont la Confédération a besoin, sur les conséquences pour les milieux participant aux relevés et les milieux interrogés et sur la coopération internationale prévue dans ce cadre. Le Parlement peut ainsi vérifier que le programme des statistiques fédérales proposé pour

5 www.statistique.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Tous les indicateurs

6 RS **431.01**

les prochaines années est conforme aux grands axes et aux buts définis dans les lignes directrices et les objectifs du présent programme de la législature.

## 2 Bilan du programme de la législature 2015 à 2019

Le Conseil fédéral dresse un bilan mitigé de la 50e législature, tant en ce qui concerne les 17 objectifs du programme de la législature que sous l'angle des perspectives qu'elles ouvrent. Pour ce qui est des objectifs, le Conseil fédéral a adopté 80%des « objets des lignes directrices », c'est-à-dire des dossiers prioritaires, parmi lesquels le message concernant le programme de stabilisation 2017 à 2019, le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2017 à 2020 et le message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023. En outre, plusieurs nouveaux outils de financement, comme le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) ou le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), ont permis de poursuivre le développement, l'exploitation et l'entretien de la route et du rail. Mais d'autres projets importants n'ont pu être réalisés, contrairement à ce qui avait été prévu, ainsi l'adoption d'un message sur la conclusion avec les États-Unis de l'accord FATCA selon le modèle 1, d'un message relatif à l'accord plurilatéral sur le commerce des services (TISA), d'un message concernant l'accord de Doha et les adaptations législatives nécessaires – sans parler de la signature d'un accord institutionnel avec l'UE, qui a tout de même rang d'objectif annuel depuis 2011.

Nombre d'évolutions et de décisions qui ont influé sur le cours des quatre dernières années ne se reflètent qu'en partie dans le bilan de la législature. Le Conseil fédéral peut certes préparer ou impulser beaucoup de projets dans le cadre de son programme, mais cela n'empêche pas la Suisse d'être fortement tributaire de ce qui se passe hors de ses frontières, comme l'ont montré l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis à l'automne 2016, la politique extérieure de la Chine, l'isolement de l'Iran ou encore les négociations entre le Royaume-Uni et l'UE sur le Brexit. Ces événements et évolutions de politique extérieure n'ont été anticipés et pris en compte dans le programme de la législature 2015 à 2019 que de manière limitée. Plusieurs dossiers de portée internationale se sont enlisés, comme le *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA), l'accord sur le commerce des services (TISA), le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), les négociations du Cycle de Doha dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les quatre dernières années ont également été marquées par des évolutions techniques rapides, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication : chaîne de blocs (*blockchain)*, intelligence artificielle, Internet des objets, *cloud computing*, cryptologie, mégadonnées, sécurité des données, données ouvertes, 5G, neutralité du réseau. Ces développements ont été accompagnés de découvertes et d'innovations dans les sciences de la nature, ainsi en biologie, en médecine ou encore en technique des matériaux. Ces différentes avancées orientent aujourd'hui l'action du Conseil fédéral.

À l'inverse, certains projets d'envergure indispensables, telles la réforme de la prévoyance vieillesse ou la maîtrise des coûts de la santé, n'avancent pas suffisamment vite. À quoi s'ajoute que nombre de dossiers sont liés à l'accord institutionnel que la

Suisse cherche à conclure avec l'UE, sans compter ceux qui pourraient dépendre de la conclusion de cet accord alors même qu'ils ne présentent pas de lien juridique avec lui, comme Horizon Europe ou Erasmus. Toujours est-il que la votation populaire du 19 mai 2019 s'est soldée par un oui au projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA), qui a permis de mettre en place des normes adoubées au niveau international.

Pour le Conseil fédéral, quelles qu'aient pu être les retards ou les difficultés rencontrés dans tel ou tel domaine, il serait excessif de parler de « législature pour rien ». La Suisse aura à nouveau vécu quatre belles années. Les grandes orientations qui avaient été arrêtées, soit les lignes directrices du programme de la législature – assurer la prospérité, renforcer la cohésion nationale et la coopération internationale, pourvoir à la sécurité – ont confirmé leur pertinence et ont été atteintes. Plusieurs projets majeurs ont été mis en œuvre, d'autres sont en chantier.

On trouvera ci-après un aperçu des points principaux du programme de la législature 2015 à 2019. Un bilan détaillé de ce programme est exposé dans les rapports de gestion du Conseil fédéral publiés à partir de 2016.

**Le cheminement ardu de la réforme de l'imposition des entreprises**

La pratique suisse de l'imposition réduite appliquée par les cantons aux revenus réalisés à l'étranger par des sociétés dites à statut fiscal spécial est de longue date sous le feu de la critique parce qu'elle n'est pas conforme aux nouveaux standards internationaux en la matière. C'est pourquoi la Suisse a pris vis-à-vis de l'UE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'engagement politique d'y mettre fin. La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)[7] devait ainsi mieux faire admettre sur le plan international la fiscalité suisse des entreprises tout en permettant à celle-ci de rester compétitive.

Ce projet de réforme a fait l'objet d'un référendum qui a débouché le 12 février 2017 sur son rejet par 59,1 % des voix. Aussi le Conseil fédéral a-t-il adopté le 21 mars 2018 le Projet fiscal 17 (PF 17)[8], en vue d'améliorer rapidement la situation des entreprises suisses et étrangères. Le PF 17 était un compromis équilibré qui avait notamment recueilli le soutien des cantons, des villes et des autres communes.

Le 7 juin 2018, le Conseil des États a introduit dans le PF 17 une mesure de compensation sociale en faveur de l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs, afin de faire du projet un compromis acceptable par le Parlement et si possible par le peuple. Rebaptisé loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), le projet a été adopté par les Chambres fédérales le 28 septembre 2018[9]. Il a fait ensuite l'objet d'une demande de référendum portée par 3 comités animés par des motivations différentes, qui a abouti à la mi-janvier 2019 avec 60 749 signatures valables. Le texte a cependant été accepté le 19 mai 2019 par 66,4 % de oui, et entrera donc en vigueur le 1er janvier 2020[10]. La RFFA remplace les régimes fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales. Ainsi, pour que la Suisse reste attrayante pour les

7 FF **2016** 4769
8 FF **2018** 2565
9 FF **2018** 6077
10 RO **2019** 2395 2413

entreprises, seront instaurées des mesures fiscales compatibles avec ces normes internationales, les cantons conservant néanmoins une marge de manœuvre importante en matière fiscale. La péréquation financière sera adaptée à la nouvelle donne fiscale afin d'éviter les distorsions entre cantons. Enfin, différentes mesures sont prévues, sous la forme notamment d'un financement additionnel de l'AVS, afin de garantir l'équilibre de l'ensemble. Une étape majeure a ainsi été franchie au terme d'un cheminement ardu.

**Une agriculture à la fois plus compétitive et plus durable**

La Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole et le rapport complémentaire à la Vue d'ensemble, que le Conseil fédéral a adoptés les 1er novembre 2017[11] et 5 septembre 2018[12] respectivement, font notamment le bilan de la politique agricole menée ces dernières années. Celle-ci souffre clairement d'un manque de compétitivité internationale : les aides publiques versées en Suisse à l'agriculture sont parmi les plus élevées au monde, et il est indispensable d'améliorer leur efficacité économique. Le Conseil fédéral se montre notamment critique envers la protection douanière, qui entraîne des prix élevés pour les consommateurs. Du reste, cette protection bénéficie moins à l'agriculture qu'aux secteurs situés en aval, comme l'industrie de transformation et le commerce de détail.

Les mécanismes destinés à protéger l'agriculture suisse ont aussi des conséquences sur les négociations menées en vue de la conclusion d'accords de libre-échange (ALE). Au cours de la législature 2015 à 2019, celles-ci ont notamment concerné les États du Mercosur, principalement intéressés par les produits agricoles, et ont pu être achevées quant au fond le 23 août 2019. C'est la première fois que la Suisse a accordé des contingents bilatéraux en dehors de ses engagements OMC. Ces concessions ont cependant été conçues de façon à être supportables pour l'agriculture suisse et conciliables avec les objectifs de la politique agricole de la Suisse. Cet ALE offre de véritables opportunités d'exportation pour les produits agricoles suisses, notamment dans le domaine laitier et pour les produits transformés, pour lesquels la protection tarifaire vis-à-vis du Mercosur est encore élevée.

Eu égard à la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi de 2015, le Conseil fédéral a décidé le 21 septembre 2018 de mettre en vigueur au 1er janvier 2019 les modifications législatives votées par le Parlement et visant à supprimer les contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés, inscrites dans la loi dite « chocolatière ». Il a également décidé qu'entreront en vigueur à la même date les mesures d'accompagnement prévues, qui comprennent un nouveau soutien, lié au produit et indépendant des exportations, aux producteurs de lait et de céréales panifiables, ainsi qu'une simplification de la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif pour les produits laitiers et céréaliers de base.

Le 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a envoyé en consultation le projet de Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+), et il a pris acte des résultats de la procédure

11 Rapport établi en réponse aux po. Knecht 14.3514 et Noser 14.3537 du 19 juin 2019, Aebi 14.3618 du 20 juin 2014, von Siebenthal 14.3894 du 25 septembre 2014, de Buman 14.3991 du 26 septembre 2014, Keller-Sutter 14.4046 du 1er décembre 2014, Müller Walter 14.4098 du 9 décembre 2014 et Müller Damian 17.3401 du 7 juin 2017

12 www.blw.admin.ch > Politique > Politique agricole > Vue d'ensemble

le 21 août 2019[13]. Conformément au souhait du Parlement, la politique agricole est séparée de la politique de libre-échange, et doit générer plus de valeur ajoutée sur le marché, renforcer l'efficacité des exploitations et poursuivre la réduction de l'impact environnemental et de la consommation de ressources non renouvelables, au moyen par exemple d'objectifs contraignants pour la réduction des excédents d'azote et de phosphore.

Le projet PA 22+ et la suppression des subventions à l'exportation témoignent de la volonté du Conseil fédéral de faire un usage plus ciblé des aides financières et de rendre l'agriculture plus compétitive et plus durable.

**Transition numérique : saisir les opportunités, limiter les risques**

Conscient que la révolution numérique s'accélère, le Parlement a décidé en juin 2016 de compléter les seize objectifs de la législature du Conseil fédéral par un objectif supplémentaire : « La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité ».

Le Conseil fédéral avait adopté peu avant, le 20 avril 2016, la stratégie « Suisse numérique »[14], qui détermine l'action à mener par l'État pour que la Suisse puisse saisir dans tous les domaines les opportunités du numérique.

Mais si le numérique offre des opportunités, il comporte également des risques. Aussi le Conseil fédéral a-t-il adopté le 15 septembre 2017 un message sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et sur la modification d'autres lois fédérales touchant la protection des données[15]. Cette révision de la LPD vise à mieux protéger les données des citoyens, en obligeant notamment les entreprises à informer les personnes concernées lorsqu'elles collectent des données, quelles qu'elles soient, à leur sujet.

Le 5 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle stratégie « Suisse numérique »[16], qui remplace la précédente et la développe en arrêtant pour les deux années à venir de nouvelles priorités comme l'intelligence artificielle, les Fintech ou l'agriculture intelligente, et affirmant l'importance du numérique pour la politique régionale ou les « villes intelligentes ». Le champ d'action « Engagement international » souligne la nécessité de renforcer la Genève internationale en tant que *cyberhub*. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été lancés, comme la création d'un groupe de travail chargé de se pencher sur la question de l'intelligence artificielle. La mise en œuvre d'autres mesures est par ailleurs à l'étude.

Le Conseil fédéral a adopté d'autre part le 30 novembre 2018 sa deuxième stratégie « Open Government Data » pour les années 2019 à 2023[17]. Celle-ci prévoit qu'à partir de 2020, toutes les données publiées par les services fédéraux le seront en libre accès et dans un format lisible par ordinateur. Visant à renforcer la transparence, la participation et l'innovation, cette stratégie sera obligatoire pour l'administration fédérale.

13 www.droitfederal.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2018 > DEFR
14 FF **2016** 3801
15 FF **2017** 6565
16 FF **2018** 6007
17 FF **2019** 855

Par ailleurs, pour que la Suisse reste un lieu attractif pour l'économie et la population en matière de stockage de données, le Conseil fédéral va continuer à favoriser le libre accès aux recueils de données officielles.

Le Conseil fédéral a également adopté le 30 janvier 2019 un modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale, destiné notamment à servir de guide au développement des infrastructures numériques. Tous les deux ans, ce modèle sera réexaminé et mis à jour au besoin, et soumis au Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral a en outre adopté le 20 novembre 2019 la Stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023, dont la mise en œuvre doit faire du canal numérique le premier choix lorsqu'il s'agit d'engager des démarches auprès des administrations publiques. Les processus administratifs s'étendant souvent aux trois niveaux institutionnels, il est indispensable de renforcer la coopération entre les différentes autorités.

Globalement, le Conseil fédéral aura mis en œuvre la plupart des mesures qui concernent ce domaine encore nouveau qu'est le numérique, appliquant et développant avec rigueur la stratégie adoptée.

**La longue route des négociations avec l'UE**

La Suisse et l'UE négocient depuis 2014 un accord institutionnel qui doit permettre de consolider les accords d'accès mutuel au marché déjà conclus et de paver la voie à des accords futurs, ainsi en matière d'électricité. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris acte des résultats des négociations et décidé de lancer des consultations sur le texte.

Après que la Commission européenne a reconnu, le 21 décembre 2017, l'équivalence du cadre juridique et du dispositif de surveillance applicables aux bourses suisses uniquement jusqu'au 31 décembre 2018, le Conseil fédéral s'est immédiatement attaché à obtenir à nouveau une équivalence illimitée afin d'assurer la sécurité juridique. Toujours en 2018, et après une procédure de consultation dont les réponses ont été largement positives, le Conseil fédéral a adopté le 28 septembre le message relatif à une deuxième contribution de la Suisse à la cohésion en faveur de certains États membres de l'UE[18]. Par ailleurs, il a arrêté le 30 novembre 2018 une mesure de protection de l'infrastructure boursière suisse pour le cas où l'équivalence ne serait pas prolongée, en adoptant une ordonnance[19] qui oblige les plates-formes de négociation à obtenir une reconnaissance dès lors que des actions de sociétés suisses y sont négociées. Le 17 décembre, cependant, la Commission européenne a communiqué qu'elle confirmerait cette équivalence de façon limitée pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2019, en indiquant simultanément qu'une nouvelle prolongation serait subordonnée aux progrès qui seraient enregistrés dans les négociations sur l'accord institutionnel. Au terme des consultations qu'il a menées au printemps sur le projet de cet accord, le Conseil fédéral a réitéré l'appréciation globalement positive que celui-ci lui inspirait. Le 7 juin, il a adressé à la Commission européenne une lettre dans laquelle il exprimait son soutien de principe à l'accord, sous réserve que soient apportées des

18 FF **2018** 6669

19 Ordonnance du 30 novembre 2018 concernant la reconnaissance de plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse, RS **958.2** ; RO **2018** 4293

précisions sur trois points importants : la protection des salaires, la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union et les aides publiques. À la fin juin 2019, la Commission européenne n'ayant pas prolongé l'équivalence boursière, la Suisse a appliqué les mesures de protection prévues par l'ordonnance précitée. Enfin, d'autres consultations ont été engagées à l'automne 2019 avec les partenaires sociaux et les cantons sur l'accord institutionnel.

Si des avancées notables ont été enregistrées sur le dossier européen au cours des quatre années de la législature, il n'a pas été possible de mener à terme la conclusion d'un accord institutionnel pourtant important pour définir nos relations futures avec l'UE.

**Des efforts redoublés pour atteindre l'objectif climatique**

En ratifiant l'Accord de Paris en octobre 2017, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et à les réduire de 70 à 85 % d'ici à 2 050.

Dans son message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le $CO_2$[20], le Conseil fédéral a exposé les mesures que la Suisse entendait mettre en œuvre au niveau national au cours de la période 2021 à 2030 pour se conformer à ces engagements. Si le projet est encore pendant au Parlement, les Chambres se sont toutes deux prononcées sans ambiguïté en faveur de la ratification de l'accord avec l'UE sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE)[21], après examen du message que le Conseil fédéral avait également adopté le 1er décembre 2017[22]. Le SEQE permet de réduire les émissions des secteurs générant le plus d'émissions de gaz à effet de serre. Le couplage des systèmes suisse et européen permettra aux entreprises suisses d'accéder à un marché plus grand et de bénéficier des mêmes conditions de concurrence que les entreprises européennes.

S'appuyant sur les derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral a revu cet objectif à la hausse le 28 août 2019, en visant la neutralité carbone à partir de 2050 (objectif « zéro émission nette »). C'est en effet là le seul moyen pour la Suisse d'atteindre l'objectif fixé au niveau international d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C au maximum par rapport à l'ère préindustrielle.

Le Conseil fédéral a ainsi accompli au cours de la dernière législature des efforts considérables, parmi lesquels notamment la révision de la loi du 23 décembre 2011 sur le $CO_2$ [23], pour atteindre l'objectif climatique d'ici à 2030 et répondre à la nécessité environnementale d'un développement durable.

**Des progrès dans la politique et la fiscalité de la famille**

Le Conseil fédéral a décidé au cours de la législature 2015 à 2019 d'accorder une attention particulière à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et il a d'ores et déjà pris des mesures pour la favoriser : d'abord, les parents qui exercent une

20 FF **2018** 229
21 RS **0.814.011.268**
22 FF **2018** 399
23 RS **641.71**

activité professionnelle paieront moins lorsqu'ils doivent faire garder leurs enfants par un tiers, et ensuite, l'offre d'accueil extrafamilial sera mieux adaptée à leurs besoins.

Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants[24]. Le projet ayant été voté par le Parlement, il a décidé le 25 avril 2018 de financer les deux mesures précitées à hauteur de 100 millions de francs. Les modifications législatives[25] et l'ordonnance d'application[26] ont été mises en vigueur avec effet au 1er juillet 2018.

Le Conseil fédéral a par ailleurs préparé un projet destiné à adapter le droit de la famille et le droit des successions aux réalités sociétales d'aujourd'hui. Le 10 mai 2017, il a pris acte des résultats de la consultation relative à la modernisation du droit des successions[27] et arrêté la marche à suivre. Il a ainsi chargé le DFJP de scinder le projet et d'établir deux messages distincts. Par le premier message, du 29 août 2018[28], il propose d'abaisser la part réservataire des descendants, mais aussi de régler les cas de rigueur afin d'éviter que ne tombe dans le besoin une personne qui menait de fait une vie de couple avec un défunt sans être son conjoint ni son partenaire enregistré. L'autre message, dont l'adoption devrait intervenir au second semestre 2020, sera consacré à la transmission d'entreprises par succession : le Conseil fédéral y proposera des mesures supplémentaires destinées à faciliter celle-ci, en vue de renforcer la stabilité des entreprises et de préserver l'emploi.

Après que le Tribunal fédéral a annulé le 10 avril 2019 la votation du 28 février 2016 sur l'initiative populaire « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage », le Conseil fédéral a adopté le 14 août 2019 un message additionnel à l'objet 18.034, « Modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) »[29]. Ce message additionnel permettra au Parlement de réexaminer l'initiative populaire et de préparer le cas échéant un contre-projet. La modification législative concernée est destinée à abolir le préjudice fiscal qui s'attache au mariage en matière d'impôt fédéral direct. Le Conseil des États, qui a examiné le texte le 16 septembre 2019, s'est prononcé en faveur de son renvoi au Conseil fédéral. S'il est suivi par le Conseil national, le projet sera effectivement renvoyé au Conseil fédéral.

La société évolue et continuera d'évoluer. L'un des défis que la nouvelle législature devra relever sera d'asseoir les formes nouvelles de vie sociale et d'organisation du travail sur une politique et une fiscalité familiales suffisamment souples.

**Vers une réforme de la prévoyance vieillesse**

La situation financière de l'AVS se dégrade rapidement depuis 2014, et la principale assurance sociale de la Suisse est de plus en plus déficitaire. En 2018, le déficit de répartition – soit la différence entre les recettes provenant des cotisations des assurés

24 FF **2016** 6161
25 RO **2018** 2247
26 RO **2018** 2251
27 www.droitfederal.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2016 > DFJP
28 FF **2018** 5865
29 FF **2019** 5547

et des contributions des pouvoirs publics, d'une part, et les dépenses, d'autre part – s'élevait à 1,039 milliard de francs. Ce problème ne fera que s'aggraver à partir de 2020 avec le départ à la retraite des personnes nées durant les années à forte natalité. Pour que le Fonds de compensation AVS puisse couvrir jusqu'en 2030 au moins les dépenses d'une année de l'assurance, comme la loi l'exige, l'AVS aura besoin d'environ 26 milliards de francs, ce chiffre tenant compte de l'acceptation par le peuple en mai 2019 de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Le peuple avait rejeté le 24 septembre 2017 par 52,7 % des voix le projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020 préparé par le Parlement, qui visait à assurer l'équilibre financier des premier et deuxième piliers. Le Conseil fédéral a mis alors en chantier un nouveau projet, et adopté le 28 août 2019 le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21)[30], qui tient compte de l'acceptation de la RFFA. Le projet prévoit des mesures du côté des dépenses, comme un âge de la retraite unique fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes, mais aussi une augmentation des recettes. Suite au oui à la RFFA, les mesures fiscales de la Confédération et des cantons se traduiront à court terme par des pertes estimées à 2 milliards de francs par an. Dans le même temps, quelque 2 milliards supplémentaires seront versés à l'AVS chaque année au titre de compensation sociale. On estime aujourd'hui que, grâce à la RFFA, il sera suffisant dans le cadre d'AVS 21 de relever la TVA de 0,7 point de pourcentage, et non de 1,5 point de pourcentage comme le prévoyait le projet d'AVS 21 envoyé en consultation.

Le vote de la RFFA a permis de gagner suffisamment de temps pour qu'il soit possible de préparer et de mettre en place dans les années à venir une réforme du premier pilier.

**Une action tournée vers la maîtrise des coûts de la santé**

Tout laisse à penser que les coûts de la santé continueront demain de connaître une augmentation constante, en raison tant de l'évolution démographique (d'ici à 2045, le nombre des personnes âgées de plus de 80 ans va plus que doubler en Suisse) que des progrès médico-techniques. Mais cette hausse est également imputable à une augmentation des prestations qui s'explique difficilement d'un point de vue strictement médical.

Dans le cadre de sa stratégie « Santé2020 », le Conseil fédéral a d'ores et déjà arrêté ou même déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures. Il a ainsi adopté le 6 avril 2016 la « Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles 2017–2024 (stratégie MNT) ». Cette stratégie, dont la mise en œuvre a débuté en 2017, vise à améliorer les connaissances sanitaires de la population et inciter celle-ci à adopter des modes de vie plus sains de façon à freiner l'augmentation des dépenses de santé.

Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le 28 mars 2018 un programme de mesures destinées à freiner durablement la hausse des coûts. Ce programme, qui regroupe mesures déjà en cours et mesures nouvelles et qui entend responsabiliser tous les acteurs du système de santé, doit permettre de faire en sorte que l'augmentation des coûts reste dans la limite qui se justifie médicalement. Le Conseil fédéral a adopté à cet effet

30 FF **2019** 5979

le 21 août 2019 le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)[31]. Ce projet contient neuf mesures, parmi lesquelles l'introduction d'un article autorisant des projets pilotes, qui permettront d'expérimenter en dehors du cadre normal de la la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) [32] des projets innovants visant à freiner la hausse des coûts. Les mesures prévues dans ce premier volet concernent du reste tous les grands groupes de coûts.

Conscient de la nécessité de lutter contre la dérive financière du système de santé, le Conseil fédéral a ainsi adopté au cours de la législature 2015 à 2019 un train complet de mesures en vue de freiner la hausse des coûts de la santé.

**Enjeux majeurs de la politique de la migration et des réfugiés**

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre au niveau de l'ordonnance l'article constitutionnel sur la gestion de l'immigration (art. 121*a* Cst.) et sa loi d'application en visant l'objectif d'une meilleure utilisation du potentiel de main-d'œuvre présent en Suisse. C'est ainsi que pour améliorer l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes[33], il a adopté des mesures touchant la limitation dans le temps du droit des chômeurs étrangers à séjourner en Suisse et l'exclusion du bénéfice de l'aide sociale pour les personnes qui se rendent en Suisse à seule fin de chercher un emploi. Par ailleurs, l'obligation de communiquer les postes vacants permet de favoriser le placement des personnes en recherche d'emploi en Suisse et d'endiguer l'immigration. Le Conseil fédéral a également adopté les modifications requises touchant les ordonnances d'exécution de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration[34] et fixé leur entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Il s'agit d'améliorer l'intégration des étrangers par des incitations positives et des mesures adéquates, notamment en facilitant l'accès des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire au marché du travail. Les autorisations de séjour pourront en outre être liées à une convention d'intégration.

Autre étape majeure sur la voie des objectifs de la législature : la création des bases légales permettant d'accélérer les procédures d'asile, avec effet au 1er mars 2019[35]. Les nouvelles procédures accélérées se caractérisent par des délais courts. Pour que ces procédures puissent être menées dans le respect des règles de l'État de droit et de manière équitable, les requérants d'asile ont droit d'emblée à un conseil et à une représentation juridique. La plupart des procédures devront ainsi être menées à terme en 140 jours au plus.

La Suisse a renforcé par ailleurs sa coopération avec les États de l'espace Schengen en matière de sécurité et de migrations. Les États Schengen mettent en effet en place un nouveau système d'information commun (ETIAS) pour saisir les données des voyageurs en provenance d'États tiers qui entrent dans l'espace Schengen sans visa pour un séjour de courte durée. D'autre part, il est prévu d'introduire des contrôles

31 FF **2019** 5765
32 RS **832.10**
33 RS **0.142.112.681**
34 RS **142.201**
35 FF **2015** 6567

automatisés des voyageurs aux frontières extérieures de Schengen (régime d'entrée/sortie). Le Parlement a approuvé ce développement le 21 juin 2019[36]. Pour mémoire, le peuple avait dit oui en mai 2019 à la législation révisée sur les armes et donc à la poursuite des coopérations Schengen et Dublin[37]. Le Conseil fédéral prévoit des investissements informatiques de l'ordre de 122 millions de francs pour le développement de l'acquis de Schengen et de Dublin pendant la période 2020 à 2025, et il a soumis au Parlement le message pertinent le 4 septembre 2019[38].

Dans le cadre de la politique suisse des réfugiés, le Conseil fédéral a décidé le 30 novembre 2018 de reconduire la participation de la Suisse au programme de réinstallation mené sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et pris notamment la décision d'accueillir en 2019 un groupe de 800 réfugiés. Il a par ailleurs approuvé le 29 mai 2019 la mise en œuvre du projet visant à accueillir des groupes de réfugiés reconnus, qui prévoit l'adoption tous les deux ans par le Conseil fédéral d'un programme de réinstallation en faveur de 1500 à 2000 réfugiés particulièrement vulnérables et qui se trouvent dans une situation précaire dans leur pays de premier accueil. Dans ce contexte, 800 réfugiés au plus seront accueillis en 2020 et 2021 respectivement.

Sur le plan international, le Conseil fédéral a décidé le 7 décembre 2018 d'approuver le Pacte mondial pour les réfugiés des Nations Unies, établi par le HCR. Ce pacte se fonde sur des bases juridiques en vigueur, à savoir la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951[39] et son protocole de 1967[40], que la Suisse a tous deux ratifiés.

En matière de politique migratoire extérieure, le Conseil fédéral a décidé le 10 octobre 2018 d'approuver le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations en l'assortissant d'une réserve et, après analyse approfondie du texte, de consulter le Parlement. Le 14 décembre 2018, il a décidé de soumettre à ce dernier un arrêté fédéral simple sur ledit pacte, répondant ainsi au souhait du Parlement de pouvoir débattre de la question. La discussion qui a entouré le pacte sur les migrations a donné lieu à un débat de politique intérieure sur la portée du droit souple (*soft law*) et donc sur les compétences respectives du Conseil fédéral et du Parlement en matière de politique extérieure. Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur ces questions en juin 2019, dans lequel il indique notamment vouloir mieux informer le Parlement sur le droit souple, y compris dans les rapports qu'il lui soumet, et renforcer ainsi les échanges entre pouvoirs exécutif et législatif.

**Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques**

36 FF **2019** 4397
37 FF **2018** 6131
38 FF **2019** 5881
39 RS **0.142.30**
40 RS **0.142.301**

Le Conseil fédéral a adopté le 18 avril 2018 la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022[41]. Celle-ci s'appuie sur la première SNPC, qui couvrait les années 2012 à 2017, pour l'élargir et la compléter afin de tenir compte d'un niveau de menace considérablement plus élevé.

Cette stratégie doit aider la Suisse à saisir les opportunités de la révolution numérique tout en lui permettant d'être protégée de façon appropriée contre les cyberrisques et résiliente aux cyberincidents. Elle prévoit 7 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 29 mesures réparties en 10 champs d'action. Très divers, les objectifs visés vont de l'acquisition de compétences et de connaissances à la promotion de la coopération internationale, en passant par le renforcement de la gestion des cyberincidents et des crises, la collaboration en matière de poursuite pénale de la cybercriminalité ou encore les mesures de cyberdéfense relevant de l'armée ou du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Le 30 janvier 2019, le Conseil fédéral a arrêté au plan fédéral la structure organisationnelle en matière de cybersécurité, avant d'adopter le 15 mai 2019 le plan de mise en œuvre de la SNPC.

De nombreux travaux ont été réalisés dans le domaine de la cybersécurité depuis l'adoption de la deuxième SNPC, avec la mise en œuvre de mesures, une répartition plus claire des compétences et la mobilisation des moyens afférents.

**Stratégie de lutte contre le terrorisme : des progrès dans la mise en œuvre**

Les dangers et menaces auxquels doit faire face la Suisse sont aujourd'hui plus complexes qu'autrefois, ils sont interdépendants et plus difficiles à appréhender. C'est ainsi que depuis novembre 2015, la menace terroriste en Suisse est jugée élevée. La question des djihadistes radicalisés constitue du reste l'un des principaux défis en matière de sécurité. Au cours de la législature précédente, le Conseil fédéral a mis sur les rails trois grands projets pour mettre en œuvre la « Stratégie de lutte contre le terrorisme » qu'il avait adoptée en 2015.

Le Conseil fédéral a ainsi pris acte le 1er décembre 2017 d'un « Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent », annonçant par la même occasion son intention de lancer un programme d'impulsion pour soutenir sa mise en œuvre. Le 16 mai 2018, il a adopté l'ordonnance nécessaire à cet effet[42]. Le financement, qui a commencé au début 2019, est de cinq millions de francs sur cinq ans, destinés à soutenir des projets des cantons, des communes, des villes et de la société civile dans des domaines aussi divers que la sensibilisation, l'information, la transmission des connaissances, le conseil ou le perfectionnement professionnel.

Le Conseil fédéral a également adopté le 14 septembre 2018 le message relatif à l'approbation et à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé[43]. Ce texte doit permettre de faciliter la poursuite des

41 www.isb.admin.ch > Documentation > Communiqués de presse > Communiqués de presse 2018 > Le Conseil fédéral adopte la deuxième stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques
42 RS **311.039.5**
43 FF **2018** 6469

actes terroristes. Le Conseil fédéral propose notamment l'adoption d'une nouvelle norme pénale qui punit le recrutement, l'entraînement et le voyage en vue d'un acte terroriste ainsi que les activités de financement en ce sens.

Le Conseil fédéral a enfin adopté le 22 mai 2019 le message concernant la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme[44]. Cette loi vise à renforcer les mesures policières existantes en dehors d'une procédure pénale, notamment avant la procédure pénale ou après l'exécution de la peine. Le projet prévoit plusieurs mesures de police administratives, comme l'obligation de se présenter, l'interdiction de quitter le territoire (avec confiscation du passeport ou de la carte d'identité), l'interdiction de contact, l'interdiction géographique ou encore l'assignation à une propriété.

Le Plan d'action national, la convention pour la prévention du terrorisme et sa traduction législative et la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme concourent tous trois à l'objectif du Conseil fédéral d'opposer au terrorisme un arsenal complet de moyens afin de le combattre encore plus énergiquement que par le passé.

# 3 Analyse de la situation

## 3.1 La Suisse dans le contexte international

### Évolution des relations Suisse – UE

*La proximité culturelle et géographique de la Suisse et de l'UE ainsi que leur interconnexion économique importante exigent des échanges politiques réguliers au plus haut niveau. Ces discussions ont débouché en 2014 sur des négociations en vue de la conclusion d'un accord institutionnel visant à consolider et à développer la voie bilatérale.*

Le marché unique européen, avec ses quelque 507 millions de consommateurs, est essentiel à l'économie suisse et l'UE est de loin son partenaire commercial le plus important. En 2017, environ 53 % des exportations suisses étaient destinées à l'UE et 71 % des importations suisses en étaient issues. Les investissements directs livrent un tableau similaire puisque 78 % du capital étranger investi en Suisse provenaient de l'UE et que 52 % du capital suisse à l'étranger étaient à l'inverse engagés dans l'UE. En ce qui concerne l'échange de main-d'œuvre, les liens entre la Suisse et l'UE sont également très étroits. Ainsi, les Suisses travaillant et vivant dans un État de l'UE étaient au nombre 451 750 en 2017 alors que dans le même temps, 1,4 million de citoyens de l'UE-28/AELE étaient domiciliés en Suisse. À ceux-ci s'ajoutaient plus de 315 000 frontaliers en provenance de l'espace UE/AELE[45].

L'initiative « Contre l'immigration de masse », acceptée le 9 février 2014 par le peuple, a été mise en œuvre dans le respect de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE. L'obligation d'annoncer les postes vacants dans les professions dont le taux de chômage atteignait au moins 8 %, introduite le 1er juillet 2018,

44 FF **2019** 4541
45 www.eda.admin.ch/dea > Politique européenne de la Suisse > Vue d'ensemble > Importance économique

a quasiment multiplié par deux le nombre de vacances annoncées aux offices régionaux de placement durant ce mois de juillet[46]. Afin de garantir à long terme le libre accès au marché européen tout en assurant au mieux son indépendance, la Suisse souhaite conclure avec l'UE un accord institutionnel consolidant et développant la voie bilatérale. Parmi les avantages majeurs d'un tel accord, on peut citer la sécurité juridique et la sécurité en matière de planification dont bénéficieraient les entreprises suisses dans divers secteurs ainsi que la possibilité de conclure de nouveaux accords d'accès, par exemple dans le domaine de l'électricité. Les négociations lancées en 2014 ont débouché sur des résultats encourageants[47]. À la suite des consultations ciblées qui ont réuni les acteurs concernés, le Conseil fédéral a exprimé son appréciation globalement positive du projet en juin 2019. Il a demandé à l'UE des clarifications concernant les dispositions relatives à la protection des salaires et des travailleurs, les aides d'État et la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union[48].

**Coopération internationale dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation**

*La place scientifique suisse, mesurée à ses publications, est restée très compétitive dans presque tous les domaines de la recherche. Elle bénéficie d'une forte visibilité et est bien intégrée dans les réseaux internationaux. Le niveau des investissements dans la recherche et le développement et l'excellente place de la Suisse dans l'Indice mondial de l'innovation témoignent par ailleurs de son environnement extrêmement favorable à l'innovation en comparaison européenne.*

À l'aune de l'impact de ses publications scientifiques, la Suisse occupe une excellente position sur le plan mondial. Durant la période 2011 à 2015, l'impact des publications suisses se situait 18 points au-dessus de la moyenne mondiale, lui assurant le troisième rang, derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, si l'on considère l'ensemble des publications scientifiques. Dans pratiquement tous les domaines, la Suisse se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Avec 4286 publications par année par million d'habitants, la Suisse occupe la première place, suivie du Danemark, de l'Islande et de l'Australie. Les chercheurs suisses sont très présents dans les réseaux internationaux : 84 % des publications rédigées entre 2011 et 2015 en collaboration avec d'autres institutions l'ont été avec des partenaires étrangers, le plus souvent européens, avant tout italiens, allemands et français[49].

Conformément à sa vocation internationale, la Suisse s'efforce d'offrir aux acteurs du domaine de la recherche et de l'innovation un accès aussi large que possible aux projets de recherche et aux instruments de promotion européens, leur donnant ainsi la possibilité de collaborer à l'échelle internationale avec des partenaires stratégiques. Depuis 2017, la Suisse est de nouveau associée à part entière aux programmes européens « Horizon 2020 » et aux initiatives connexes, après une association partielle de

46 www.seco.admin.ch > Travail > Assurance-chômage > Chiffres du chômage > La situation sur le marché du travail en juillet 2019
47 www.eda.admin.ch/dea > Services et publications > Rapports > Politique extérieure
48 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Accord institutionnel Suisse-UE : le Conseil fédéral demande des clarifications
49 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 : Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Impact des publications scientifiques suisses

plusieurs années découlant de l'initiative « Contre l'immigration de masse ». Le nombre de projets auxquels participe la Suisse et le volume des contributions financières versées à des institutions suisses ont repris l'ascenseur, après avoir connu l'effondrement[50].

La promotion de la mobilité et des échanges est un instrument déterminant de la politique suisse en matière de formation. Il s'agit de donner aux personnes de tous âges, mais en particulier aux jeunes générations, la possibilité d'acquérir de l'expérience internationale sur les plans professionnel, linguistique et culturel durant leurs études ou leur formation continue. Depuis 2016, la Confédération accorde à plus de 11 000 personnes une aide à la mobilité et aux échanges transfrontaliers dans tous les domaines de la formation, complétant les mesures prises conjointement par la Confédération et les cantons. La participation de la Suisse en qualité d'État tiers aux programmes de formation pluriannuels de l'UE tels « Erasmus+ » est un instrument essentiel de cette promotion depuis 2014[51].

Grâce à ses investissements dans la recherche et développement, la Suisse crée des conditions favorables à l'innovation. En 2017, elle a consacré 3,4 % de son PIB, soit 22,5 milliards de francs à ce domaine, ce qui la place au 3e rang mondial, après la Corée du Sud et Israël (4,5 %). Quelque 69 % de ces investissements proviennent d'entreprises privées, le reste émanant de hautes écoles, de la Confédération et d'organisations privées sans but lucratif[52].

Entre 2015 et 2017 et pour la première fois depuis le début du siècle, les investissements privés ont légèrement diminué[53]. Comme l'illustre l'indice de synthèse de l'innovation, la Suisse se caractérise malgré tout par un environnement extrêmement propice à l'innovation. Entre 2011 et 2018, elle a occupé la première place, devant tous les pays membres de l'UE et les pays tiers pris en considération. Sur une échelle du niveau d'activité en matière d'innovation de 0 à 1, la Suisse a obtenu une valeur de 0,823, devant la Suède (0,713), la Finlande (0,704) et le Danemark (0,680), ce qui la place en tête notamment dans les domaines du capital humain, de l'attrait de ses systèmes de recherche au plan international et des petites et moyennes entreprises innovantes[54].

50 www.sbfi.admin.ch > Recherche & Innovation > Coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation > Programmes-cadres de recherche de l'UE > Informations complémentaires > Documentation > La participation de la Suisse aux programmes-cadres européen de recherche – Faits et chiffres 2018

51 www.sbfi.admin.ch > Formation > Mobilité > Mobilité internationale dans l'éducation et la formation

52 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Science et technologie > Système d'indicateurs Science et technologie > Accès aux indicateurs > Input S+T > Dépenses R-D

53 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Science et technologie > Système d'indicateurs Science et technologie > Accès aux indicateurs > Input S+T > Dépenses R-D > Dépenses R-D des entreprises privées

54 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif : Conditions générales pour l'économie > Indice de synthèse de l'innovation

**La Suisse et les organisations internationales**

*L'accroissement du nombre de conférences accueillies par la Genève internationale de 2016 à 2018 est un indice révélateur du rôle important que joue la Suisse sur la scène internationale. Les fonds mis à disposition dans le cadre de sa politique d'État hôte prouvent l'attachement de la Suisse au multilatéralisme.*

Dans le contexte d'une gouvernance globale fragmentée, on peut constater l'émergence toujours plus marquée d'acteurs extérieurs au système onusien tels les grandes entreprises, les villes ou le G7 et le G20[55]. Grâce à son caractère universel, l'ONU, dont les objectifs et les principes correspondent aux intérêts défendus par la Suisse, bénéficie toutefois d'une légitimité inégalée. Elle est donc pour la Suisse un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de sa politique extérieure. Notre pays a soutenu activement les réformes proposées par le secrétaire général de l'ONU dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et a contribué à leur approbation de principe. La Suisse s'engage au sein de l'ONU en tant que membre actif dans les trois domaines principaux que sont la paix et la sécurité, la coopération au développement et les droits de l'homme[56].

La Suisse héberge depuis plus de 150 ans des organisations et des conférences internationales, dont la plupart ont leur siège dans le canton de Genève. La Genève internationale accueille actuellement 36 organisations internationales, 179 États membres de l'ONU et environ 420 organisations non gouvernementales, qui emploient plus de 30 000 personnes. À cela s'ajoutent quelque 30 000 emplois indirects et induits, ce qui représente en tout plus de 14 % des emplois implantés dans le canton de Genève[57]. Grâce à sa forte concentration d'acteurs internationaux clés, la Genève internationale est considérée comme un centre de gouvernance mondiale. Il s'agit là d'un atout majeur pour la Suisse en tant qu'État hôte car la réalisation de ses objectifs de politique extérieure s'en voit facilitée et sa visibilité sur la scène internationale, améliorée. De plus, la Genève internationale est un facteur économique important puisqu'elle contribue pour 11,3 % au (PIB du canton de Genève et pour 1 % au PIB national. Pourtant, le coût de la vie et la concurrence d'autres villes et d'autres États représentent de sérieux défis. C'est pour y faire face que le Conseil fédéral a adopté en 2014 le message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte[58], rédigé en collaboration avec le canton et la ville de Genève et accordant un plafond de dépense d'un montant de 102,4 millions de francs pour les années 2016 à 2019. Le bilan tiré de la période 2016 à 2018 montre que la stratégie qui a été élaborée porte ses premiers fruits : il a été possible durant cette période d'attirer trois nouvelles organisations à Genève et d'éviter le départ de quatre organisa-

55 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral renforce la position de la Suisse dans sa politique d'État hôte et dans le traitement des thèmes émergents > Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020-2023

56 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral approuve le rapport sur la politique extérieure 2018 > Rapport sur la politique extérieure 2018

57 www.ge.ch > Les 21 domaines > 06. Entreprises, emploi et commerce extérieur > Organisations internationales

58 FF **2014** 9029

tions internationales de renom. De plus, cinq nouvelles missions onusiennes ont ouvert leurs portes, dix plateformes de coopération ont été mises sur pied et le nombre de conférences est passé de 2500 à 3300. Le Conseil fédéral a adopté le 20 février 2019 le nouveau message, qui porte sur la période de 2020 à 2023 et qui fait suite à la stratégie engagée en 2014[59]. Il prévoit un budget de 111,8 millions de francs et approuve la création de la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator*, qui a pour but de rapprocher les mondes de la science et de la diplomatie[60]. La Suisse se mobilise également hors du contexte onusien en faveur d'un renforcement du multilatéralisme. Elle soutient les réformes proposées dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe par l'ambassadeur suisse Thomas Greminger, nommé secrétaire général en 2017, et visant à assurer la capacité d'action de l'organisation. La Suisse s'est aussi engagée pour que les mesures de confiance et de sécurité soient adaptées aux réalités du 21e siècle[61].

**La sécurité de la Suisse**

*La menace du terrorisme djihadiste représentant l'un des dangers sécuritaires les plus imminents, la Suisse a conclu en 2018 avec l'UE un accord sur la collaboration policière afin de lutter efficacement contre la criminalité internationale et le terrorisme.*

La menace terroriste en Suisse est considérée comme accrue depuis novembre 2015 et émane principalement, comme dans toute l'Europe, de la mouvance djihadiste. Le SRC a recensé près de deux douzaines d'attentats et tentatives d'attentat en Europe en 2017[62]. Depuis l'automne 2017, les actes de violence liés au terrorisme djihadiste ont nettement diminué et le SRC n'en a consigné que 7 dans son rapport 2019[63]. La Suisse se voit également confrontée au phénomène de la radicalisation islamiste depuis quelques années. Entre 2001 et 2019, 92 personnes motivées par le djihad se sont en effet rendues dans des zones de conflits[64] et le retour de ces personnes représente une menace pour la sécurité de la Suisse. Le problème du retour en Suisse des voyageurs du djihad et de leurs enfants mineurs place les autorités devant un nouveau type de défi[65]. Un aperçu des interdictions d'entrée ordonnées par l'Office fédéral de la police (fedpol) démontre la fermeté avec laquelle la Suisse agit à l'encontre des étrangers qui menacent sa sécurité : entre 2016 et 2018, 384 personnes se sont vu interdire d'entrer dans le pays, 331 d'entre elles ayant un lien avec le terrorisme. L'expulsion a été

59 FF **2019** 2283
60 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral renforce la position de la Suisse dans sa politique d'État hôte et dans le traitement des thèmes émergents > Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020-2023
61 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral approuve le rapport sur la politique extérieure 2018 > Rapport sur la politique extérieure 2018
62 www.vbs.admin.ch > Portrait > Organisation > Unités administratives > Service de renseignement > Documents > La sécurité de la Suisse 2018
63 www.vbs.admin.ch > Portrait > Organisation > Unités administratives > Service de renseignement > La sécurité de la Suisse 2019
64 www.vbs.admin.ch > Autres thèmes > Recherche de renseignements > Terrorisme > Chiffres des voyageurs du djihad – février 2019
65 www.vbs.admin.ch > Portrait > Organisation > Unités administratives > Service de renseignement > La sécurité de la Suisse 2019

prononcée contre 19 personnes, dont 14 ont effectivement été renvoyées[66]. Outre le terrorisme islamiste, le terrorisme ethno-nationaliste (en particulier le Parti des travailleurs du Kurdistan), l'extrémisme violent (de gauche comme de droite) et l'espionnage représentent pour la Suisse des facteurs de risque[67].

Le nouveau Centre de compétences national pour la cybersécurité, dont la création a été annoncée le 31 janvier 2019, doit permettre à la Confédération de protéger la population et l'économie des risques informatiques[68]. La Suisse a par ailleurs amélioré la coopération policière transfrontalière afin de lutter plus efficacement contre la criminalité internationale et le terrorisme. Le Conseil fédéral a signé le 27 juin 2019 un accord sur la participation de la Suisse à la coopération policière instaurée par les décisions Prüm. Cet accord permettra de vérifier dans les plus brefs délais si des données concernant une personne ou un objet figurent dans la banque de données de l'un des États participants[69]. L'Administration fédérale des douanes fournit une contribution importante dans la lutte contre la migration illégale et la criminalité transfrontalière[70]. L'armée contribue elle aussi de manière déterminante à garantir la sécurité de la Suisse. Le projet de réorganisation de l'Armée suisse, intitulé « Développement de l'armée » ou DEVA, en phase de réalisation depuis janvier 2018, permettra d'accroître sa disponibilité, d'améliorer l'instruction et l'équipement et de renforcer l'implantation des forces armées dans les régions[71]. Il est prévu de réduire l'effectif réglementaire à 100 000 militaires et d'améliorer la qualité de leur instruction et de leur équipement[72]. L'armée n'est pas seulement engagée pour défendre la sécurité en Suisse, elle participe également à la promotion de la paix dans des régions en proie aux conflits ou qui ont été en guerre. De 2001 à 2017, le nombre de jours de service consacrés à des missions de promotion de la paix a augmenté, s'établissant à 114 078 en 2017. En 2018, ils ont diminué à 97 714. Près des trois quarts d'entre eux ont été exécutés dans le cadre de missions de l'Armée suisse au Kosovo (SWISSCOY)[73].

**L'approvisionnement en énergie dans le contexte international**

*L'approvisionnement de la Suisse en énergie est marqué par une dépendance à l'importation, qui, bien qu'elle soit en légère baisse, reste importante. Il en découle que l'évolution des marchés internationaux a des répercussions sur notre pays. En raison de sa situation géographique, la Suisse est de plus fortement intégrée dans le marché*

66 www.fedpol.admin.ch > Publications & services > Publications > Rapports > Rapport annuel fedpol 2018
67 www.vbs.admin.ch > Portrait > Organisation > Unités administratives > Service de renseignement > La sécurité de la Suisse 2019
68 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral donne le coup d'envoi à la création du Centre de compétences pour la cybersécurité
69 www.eda.admin.ch/dea > Négociations et thèmes ouverts > Négociations > Coopération policière
70 www.ezv.admin.ch > Thèmes > Engagements à l'étranger > FRONTEX
71 www.vtg.admin.ch > Actualités > Thèmes > Développement de l'armée
72 www.vtg.admin.ch > Actualités > Thèmes > Développement de l'armée > Développement de l'armée-FAQ (politique)
73 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 17 : Stabilité internationale > Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger

*européen de l'énergie, qui joue donc un rôle majeur pour elle en matière de réglementation. Afin de sauvegarder sa fonction de plaque-tournante de l'Europe en matière d'électricité, la Suisse négocie avec l'UE depuis 2007 pour que son intégration au marché bénéficie d'un cadre juridique.*

Bien que les importations d'énergie aient globalement baissé depuis 2005, environ 75 % de la consommation suisse dépendaient principalement de l'importation de carburants et de combustibles fossiles ainsi que de combustibles nucléaires en 2018. La production d'énergie indigène couvre environ un quart des besoins de la Suisse, la principale source étant l'énergie hydraulique. Depuis 2013, on observe une baisse de la consommation brute d'énergie. L'énergie utilisée en 2018 provenait pour 51 % d'agents fossiles et pour 24 % de combustibles nucléaires[74]. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a augmenté sans discontinuer depuis 1990, atteignant environ 23 % en 2018[75]. Depuis 1990, la part des combustibles fossiles s'est réduite de 31 à 14 % (2018), alors que la part des carburants a augmenté dans le même temps de 32 à 35 %, celle du gaz naturel et de l'électricité étant également en progression. En 2018, quelque 55 % de la production indigène d'électricité provenaient des centrales hydrauliques, 36 % provenant des centrales nucléaires. La production d'électricité issue d'énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) a atteint environ 6 % alors que la production provenant de centrales thermiques conventionnelles était d'environ 3 %. Depuis quelques années, on constate que la Suisse exporte globalement de l'électricité durant l'été et en importe durant l'hiver[76]. En adoptant la stratégie énergétique 2050, la Suisse a réagi à l'évolution internationale du marché de l'énergie et à la dépendance importante du pays vis-à-vis des importations d'énergie, tout en harmonisant sa politique énergétique avec sa politique climatique. Ainsi, la législation sur l'énergie entrée en vigueur le 1er janvier 2018 promeut la production d'électricité issue des énergies renouvelables, durcit les dispositions concernant les émissions de $CO_2$ dans un souci d'efficacité accrue des véhicules et renforce le Programme Bâtiments afin de réduire la consommation d'énergie[77]. Afin d'assurer à long terme sa fonction de plaque-tournante au sein de l'Europe, de réaliser ses objectifs de politique énergétique et de garantir l'approvisionnement du pays en électricité, la Suisse négocie depuis 2007 avec l'UE dans le but de donner un cadre légal à sa participation au marché européen de l'électricité[78]. Le gazoduc Transitgas, qui traverse la Suisse du Nord au Sud, a été modernisé afin de permettre l'importation de gaz d'Italie, ce qui améliore la sécurité de notre approvisionnement. La Suisse mise par ailleurs sur des partenariats ciblés avec l'Azerbaïdjan, la Turquie, les Émirats arabes unis et la Russie. Ces partenariats ont pour but de promouvoir des sources d'énergie durables, d'encourager l'efficience énergétique des pays partenaires et de favoriser l'exploitation du corridor gazier sud-européen, essentielle pour la Suisse[79].

74 www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques et géodonnées > Statistiques de l'énergie > Statistique globale de l'énergie
75 www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques et géodonnées > Statistiques de l'énergie > Statistiques sectorielles > Statistique suisse des énergies renouvelables
76 www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques et géodonnées > Statistiques de l'énergie > Statistique de l'électricité
77 www.bafu.admin.ch > Thèmes > Climat > En bref
78 www.eda.admin.ch/dea > Négociations et thèmes ouverts > Négociations > Électricité
79 www.bfe.admin.ch > Politique > Politique énergétique > Politique énergétique internationale

**La politique climatique suisse**

*La Suisse a conclu avec l'UE un accord sur le commerce des droits d'émission, qui permet l'échange de quotas d'émission de $CO_2$ sur le plus grand marché mondial et de réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela s'avère le plus rentable. La Suisse a par ailleurs ratifié en 2017 l'Accord de Paris sur le climat, se fixant de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la période de 2020 à 2030.*

Les émissions de gaz à effet de serre (mesurées en millions de tonnes d'équivalents $CO_2$) ont baissé d'environ 12 % entre 1990, année de référence, et 2017, passant de 53,7 millions de tonnes à 47,2 millions de tonnes. La baisse la plus importante a été enregistrée dans le secteur du bâtiment (-26 %), suivi du secteur de l'industrie, y compris l'incinération des déchets (-18 %). Le secteur des transports a connu quant à lui une hausse de 1 % durant la même période. La Suisse s'est engagée, dans le cadre du Protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990[80]. Le 23 novembre 2017, la Suisse et l'UE ont signé un accord sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Grâce à ce système, il est possible de réduire les émissions là où les coûts sont les moins élevés et le couplage des deux systèmes permettra à la Suisse d'accéder au plus grand marché mondial d'échange de quotas d'émission[81]. Notre pays a ratifié en octobre 2017 l'Accord de Paris sur le climat, qui avait été adopté en 2015 lors de la conférence des Nations Unies sur le climat. Le 28 août 2019, le Conseil fédéral a décidé de revoir à la hausse ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050[82].

**Relations économiques extérieures**

*Le taux d'exposition de l'économie suisse dans le commerce international était de 51,8 % en 2018. Les investissements directs en Suisse comme à l'étranger ont augmenté au fil du temps. Un aperçu des exportations des dix dernières années montre que les exportations vers la Chine et les États-Unis se sont développées de manière beaucoup plus dynamique que celles destinées à nos voisins français, italiens ou allemands. Outre les produits chimiques et pharmaceutiques, dont les exportations ont fortement augmenté, le commerce de transit s'est également démarqué. Le secteur des matières premières revêt en effet toujours plus d'importance pour l'économie suisse et la part des recettes du commerce de transit s'est accrue entre 2000 et 2018 pour atteindre 5,3 % du PIB.*

Le taux d'exposition au commerce international, qui indique la moyenne des importations et des exportations de la Suisse, rapportée au PIB, démontre le degré d'ouverture élevé de l'économie suisse. Abstraction faite des fluctuations liées à la conjoncture, par exemple lors de la crise financière de 2008, le taux d'exposition de la Suisse

80 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 8 : Sol, ressources naturelles, énergie > Émissions de gaz à effet de serre

81 www.eda.admin.ch/dea > Négociations et thèmes ouverts > Négociations > Commerce des droits d'émission

82 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral vise la neutralité climatique en Suisse d'ici à 2 050

dans le commerce mondial n'a fait que croître entre 1995 et 2010 et il a atteint 51,8 % en 2018. Cette année-là, la valeur nominale des exportations de marchandises était deux fois plus élevée que la valeur nominale des exportations de services. Alors que ce rapport est resté relativement stable depuis 1995, importation et exportation de marchandises tendent à se rapprocher. Les trois quarts environ de la valeur ajoutée totale des exportations brutes sont produits en Suisse, le reste étant importé sous forme de consommation intermédiaire[83]. Par rapport à l'année 2008, la forte augmentation des exportations de marchandises à destination de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Océanie est frappante. Les exportations vers l'UE se sont également développées, mais dans une moindre mesure. La concentration des exportations selon les zones a diminué au cours des dix dernières années, ce qui reflète la réorientation des flux commerciaux mondiaux vers les économies émergentes, en particulier l'Asie. L'UE reste cependant le principal débouché des marchandises suisses. L'Allemagne, l'Italie et la France figuraient toujours, selon le total conjoncturel, parmi les principaux partenaires commerciaux de la Suisse en 2018, tant comme pays d'importation que comme pays d'exportation, ce qui illustre bien les liens étroits unissant les chaînes de création de valeur transfrontalières. Les États-Unis et la Chine complètent le tableau des cinq partenaires commerciaux les plus importants[84]. Un aperçu des investissements transfrontaliers présente également le degré d'ouverture de l'économie suisse, indiquant qu'en 2017, les stocks d'investissements directs étrangers en Suisse se montaient à quelque 1088 milliards de francs, contre 1228 milliards pour les stocks d'investissements directs suisses à l'étranger. Il apparaît que les investissements directs, qu'ils soient étrangers ou indigènes, sont en augmentation[85]. Les ALE sont pour une économie ouverte comme celle de la Suisse un instrument essentiel à la conquête de nouveaux marchés. Les accords conclus avec la Bosnie et Herzégovine en janvier 2015, avec la Géorgie en mai 2018 et avec les Philippines en juin 2018 sont entrés en vigueur. La Suisse a par ailleurs signé avec les pays de l'AELE des accords avec l'Équateur en juin 2018 et avec l'Indonésie en décembre 2018. Enfin, l'accord avec la Turquie a été actualisé en 2018. Des négociations sont en cours avec la Thaïlande, l'Inde, le Vietnam et la Malaisie[86]. En août 2019, les négociations entre l'AELE et les États du Mercosur, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, ont abouti et l'accord sera ratifié d'ici 2021[87].

Le secteur des matières premières, et en particulier le commerce de matières premières, a gagné en importance ces dernières années. Près de 600 entreprises actives dans ce domaine sont sises en Suisse. Les 5 plus grandes ont à elles seules négocié

83 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectifs 4 : Politique économique extérieure > Taux d'exposition au commerce international

84 Administration fédérale des douanes > Thèmes > Statistique du commerce extérieur > Rapport annuel 2018

85 www.seco.admin.ch > Communiqués > Le Conseil fédéral est pour l'heure contre un régime de contrôle des investissements mais il est favorable à un monitorage > Rapport Investissements transfrontaliers et contrôles des investissements

86 www.seco.admin.ch > Économie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Accords de libre-échange > Liste des accords de libre-échange de la Suisse

87 www.seco.admin.ch > Le SECO > Communiqués de presse > Communiqués de presse 2019 - SECO > Accord de libre-échange AELE-Mercosur : aboutissement des négociations quant au fond

près de 18 millions de barils de pétrole par jour, soit environ 20 % de la demande mondiale. La Suisse figure également parmi les places commerciales les plus importantes en matière de négoce des métaux, des minéraux et des produits agricoles[88]. La part des recettes issues du commerce de transit dans le PIB a augmenté de 0,4 % depuis 2000, atteignant un niveau record de 5,3 % en 2018[89]. Ce phénomène est particulièrement visible dans les cantons où des pôles d'activités connexes ou *clusters* se sont développés. À Genève par exemple, ce secteur rapporte 20 % des recettes fiscales et à Zoug, 10 %. Le Conseil fédéral, dans son rapport sur le secteur des matières premières paru en 2018, recommande notamment la création de conditions générales attrayantes et coordonnées au niveau international, favorisant le développement d'un écosystème numérique afin que la Suisse reste concurrentielle par rapport aux autres places de négoce des matières premières[90].

**La place financière suisse**

*Depuis 1995, le nombre de banques a diminué de 20 % et la part du secteur financier suisse au PIB a chuté à 9,2 % en 2018. Les technologies de la chaîne de blocs et du registre partagé (*distributed ledger technology, DLT*) offrent toutefois de nouvelles chances de croissance dans ce secteur.*

L'instabilité de la situation économique et financière mondiale ainsi que les tendances protectionnistes qui se dessinent depuis quelques années posent des défis complexes à l'économie ouverte de la Suisse et à la place financière internationale[91]. En 2018, la part du secteur financier suisse dans le PIB était de 9,2 %[92]. Dans le même temps, le processus de concentration du système bancaire suisse se poursuivait, le nombre de banques se réduisant à 226 en 2015[93]. En décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté un rapport consacré au cadre juridique régissant la *chaîne de blocs* et la *DLT* dans le secteur financier[94]. Il y annonce sa volonté de créer un cadre juridique optimal permettant à la Suisse de devenir une éminente place financière, innovatrice et durable, où les sociétés actives dans les technologies financières et *chaîne de blocs* puissent s'établir et prospérer. Le gouvernement veut également lutter systématiquement

88 www.seco.admin.ch > Économie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Matières premières > Le secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives

89 https://data.snb.ch > Tableaux > Relations économiques internationales > Relations économiques de la Suisse avec l'étranger > Balance suisse des paiements > Balance des transactions courantes > Année

90 www.seco.admin.ch > Économie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Matières premières > Le secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives

91 www.sif.admin.ch > Documentation > Publications > Rapport sur les questions financières et fiscales internationales

92 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Économie nationale > Comptes nationaux > Compte de production > Compte de production par branches (agrégées par sections)

93 www.sif.admin.ch > Documentation > Publications > Rapport sur les questions financières et fiscales internationales

94 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral veut continuer d'améliorer le cadre juridique régissant la *blockchain* et la *DLT*

contre les abus et préserver l'intégrité et la réputation de la place économique et financière suisse[95]. Dans le contexte inquiétant d'un retour au protectionnisme, la Suisse s'est positionnée, sur les plans multilatéral et bilatéral, en faveur de l'ouverture des marchés et de la libre circulation des capitaux[96]. L'adoption de l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale est un dossier de première importance. Début 2019, le Parlement avait approuvé l'EAR avec 89 États partenaires[97].

**Aide publique au développement et coopération**

*La part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut a baissé en 2017 pour la première fois depuis 2000. La Suisse demeure toutefois parmi les dix pays de l'OCDE affectant les montants les plus élevés à ce type d'aide.*

Depuis 2000, la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut a augmenté graduellement pour atteindre en 2016 le taux record de 0,53 %. En 2107, ce taux amorçait une diminution et affichait 0,45 %. Ce recul est dû principalement à une progression du revenu national brut et à une baisse des coûts de l'asile, qui sont imputés à l'aide publique au développement. Même si l'on fait abstraction des coûts de l'asile, on constate que cette aide a baissé de 0,43 à 0,41 % entre 2016 et 2017 en raison de la réduction des crédits de paiement destinés à la coopération internationale. En comparaison internationale, la Suisse se situe parmi les dix premiers pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour ce qui concerne le rapport entre l'aide publique au développement et le revenu national brut. Les premières places du classement étaient occupées par la Suède (1,01 %), le Luxembourg (1 %) et la Norvège (0,99 %). En 2016, 0,13 % du revenu national brut était affecté à l'aide apportée aux pays les moins développés, part qui se situe aux alentours de 0,1 % depuis 1990[98].

## 3.2 La Suisse, pôle économique et intellectuel

**Aperçu des finances publiques**

*Le frein à l'endettement, introduit en 2003, a contribué de manière déterminante à la baisse durable du taux d'endettement public brut de la Suisse, modeste en comparaison internationale. Cependant, malgré une péréquation financière forte et efficace, les disparités entre cantons se sont accentuées entre 2008 et 2018 : l'écart-type des indices des recettes fiscales standardisées (RFS) après péréquation des ressources est passé de 23,8 à 29,2.*

La tendance à la baisse de l'endettement public brut s'est confirmée. Alors que le taux d'endettement de la Suisse était encore d'environ 50,2 % du PIB en 2003, il n'était plus que de 28,1 % en 2018 (selon les règles du traité de Maastricht). En comparaison

95 www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral veut continuer d'améliorer le cadre juridique régissant la *blockchain* et la *DLT*

96 www.sif.admin.ch > Documentation > Publications > Rapport sur les questions financières et fiscales internationales

97 www.efd.admin.ch > Thèmes > Économie, monnaie, place financière > Politique en matière de place financière > Échange automatique de renseignements

98 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 11 : Positionnement international > Aide publique au développement

internationale, les finances publiques de la Suisse se caractérisent par un taux d'endettement remarquablement bas : en 2018, ce taux était de 87,1 % dans la zone euro, de 60,5 % en Allemagne et de 99,1 % en France. Les taux hollandais (54,2 %) et suédois (37,2 %) sont ceux qui se rapprochent le plus du nôtre[99]. La Confédération quant à elle est parvenue à réduire encore sa dette : son taux d'endettement brut n'était plus que de 14,4 % en 2018, la tendance à la baisse depuis le taux record de 26,1 % en 2003 s'étant poursuivie[100]. Le mécanisme du frein à l'endettement, inscrit à l'art. 126 Cst., y a contribué de manière significative, bien qu'il donne parfois matière à discussion. Ainsi, le Fonds monétaire international rappelle dans son examen annuel du pays à quel point les investissements publics sont importants pour dynamiser le potentiel de croissance dans un contexte d'endettement[101]. La quote-part fiscale de la Suisse, qui affichait un petit 28,1 % en 2018, est restée stable. Ce pourcentage, qui oscille autour de 27 % depuis 2001, indique une charge fiscale faible, bienvenue puisqu'elle renforce l'attrait de la Suisse en tant que place économique. Parmi les États de l'OCDE, seuls les États-Unis présentent une quote-part inférieure. En 2017, le montant total des dépenses publiques rapporté au PIB n'était que de 32,4 %[102].

Afin de mettre en évidence les disparités intercantonales en matière de capacité financière, on calcule la dispersion (écart-type) des indices RFS des cantons. Si l'on considère les RFS de tous les cantons après péréquation entre 2008 et 2018, on constate que les disparités se sont creusées, l'écart-type passant de 23,8 à 29,2. Cela signifie que les différences de ressources entre les cantons augmentent, malgré la péréquation. Il faut toutefois ajouter que cet écart serait plus élevé de 27 % sans le mécanisme de la péréquation[103]. En 2019, 18 cantons ont reçu un soutien de la Confédération au titre de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géotopographiques et 12 cantons ont bénéficié de la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques[104]. Alors que certains cantons à faible potentiel de ressources ont pu baisser leur taux d'imposition, la péréquation nationale n'a pas pour autant affecté la compétitivité fiscale des cantons à fort potentiel. Le troisième rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation, terminé en 2018, a montré que les objectifs fixés ont été en grande partie atteints pour la période 2016 à 2019, la dotation minimale de ressources par habitant fixée à 85 % de la moyenne suisse ayant été clairement dépassée dans tous les cantons. En conséquence, il a été décidé de remplacer dès 2020 le système actuel par un système selon lequel le canton

99 www.efv.admin.ch > Thèmes > Publications > Mémento statistique > Mémento statistique > Les finances publiques 2018

100 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 1 Budget fédéral, prestations étatiques > Taux d'endettement de la Confédération

101 www.efd.admin.ch > Documentation > Communiqués > Le FMI s'attend à un ralentissement économique temporaire en Suisse dans un contexte de risques accrus

102 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 2 : Conditions générales pour l'économie > Quote-part fiscale

103 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 9 : Cohésion régionale, compréhension mutuelle > Indice des recettes fiscales standardisées

104 www.efd.admin.ch > Thèmes > Péréquation financière > Chiffres > 2019 > Rapport péréquation des ressources et compensation des charges 2019

ayant le plus faible potentiel de ressources atteint toujours précisément la dotation minimale de 86,5 %[105].

**La sécurité sociale dans le contexte économique**

*Les dépenses relevant de la sécurité sociale en Suisse continuent leur progression et atteignent un pic en 2017.*

En 2017, les dépenses totales affectées à la sécurité sociale ont atteint un nouveau record de 190 milliards de francs. En comparaison internationale, les dépenses de la Suisse, qui se montaient à 28,1 % du PIB en 2016, étaient toutefois légèrement inférieures à la moyenne de l'UE-28, qui se situait à 28,2 %[106]. En 2017, 92,2 % des dépenses de protection sociale ont été affectés aux prestations sociales proprement dites, ce qui représente 20 668 francs par habitant. La part du lion, à savoir environ 80 %, revient aux secteurs des personnes âgées (42,4 %), de la maladie et des soins médicaux (31,7 %) et de l'invalidité (8,1 %)[107].

L'évolution continue de la pyramide des âges, en particulier le vieillissement de la population, constitue un défi majeur pour le système de prévoyance suisse et pèse de tout son poids sur les finances publiques. Le nombre de personnes atteignant l'âge de la retraite pour 100 personnes en âge de travailler est passé de 23,5 à 30,0 entre 1990 et 2018, cette augmentation s'étant renforcée au cours des dix dernières années[108]. En 1970, la Suisse comptait 106 centenaires. En 2016, elle en recensait 1546[109]. Cette évolution entraîne des dépenses publiques accrues en faveur des personnes âgées, en particulier dans le domaine des rentes de vieillesse[110]. En 2018, les assurés ont contribué au financement de l'AVS par 31,7 milliards de francs et la Confédération par 8,6 milliards de francs, la TVA y ayant participé pour 2,4 milliards de francs[111]. Le résultat de répartition de l'AVS est resté relativement stable entre 1948 et le début des années 70, avant de subir de fortes fluctuations. Les dépenses de l'AVS ont été supérieures à ses recettes en particulier dans la deuxième moitié des années 70 ainsi qu'entre 1993 et 1999 et entre 2014 et 2018[112]. Le capital de l'AVS se montait à fin

105 www.efd.admin.ch > Thèmes > Politique budgétaire > Péréquation financière nationale > La péréquation financière nationale

106 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 12 : Assurances sociales > Dépenses totales pour la protection sociale, en pourcent du PIB

107 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Société > Dépenses de protection sociale

108 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Société > Rapport de dépendance des personnes âgées

109 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Publications > La population de la Suisse 2016

110 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Société > Rapport de dépendance des personnes âgées

111 www.bsv.admin.ch > Assurances sociales > AVS > Statistique > Statistique de l'AVS 2018

112 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 12 : Assurances sociales > Résultat de répartition de l'AVS

2018 à 43,5 milliards de francs, ce qui représentait 98,8 % des dépenses[113]. À la suite de l'adoption le 19 mai 2019 de la RFFA, 2 milliards de francs supplémentaires renfloueront chaque année les caisses de l'AVS à partir de 2020[114]. La lacune de financement reste cependant élevée, à 26 milliards de francs jusqu'en 2030[115]. Quelque 433 000 personnes, dont 93 % vivaient en Suisse, ont perçu des prestations de l'AI en 2018 sous la forme de mesures d'intégration, de rentes d'invalidité ou d'allocations pour impotent. Trois quarts des rentes d'invalidité versées en Suisse étaient des rentes entières, octroyées lorsque la perte de la capacité de gain est de 70 % ou plus. En décembre 2018, le montant moyen de ces rentes s'élevait à 1670 francs. Depuis 2005, le pourcentage de rentiers AI rapporté à la population assurée est en baisse : il est passé de 5,3 % en 2005 à 4,1 % en décembre 2018[116].

**Financement et coût du système de santé**

*Les dernières données disponibles relatives au système de santé suisse indiquent une croissance significative des primes mensuelles de l'assurance obligatoire des soins, qui ont augmenté en moyenne de 17,4 % depuis 2014.*

Les coûts de la santé, qui ont continuellement augmenté depuis 2011, se montaient à plus de 80 milliards de francs en 2016, ce qui représente 12,2 % du PIB. Il s'agit là d'un nouveau record si l'on considère la période de 1990 à 2016. Entre 2000 et 2016, la part des coûts de la santé rapportée au PIB est restée relativement stable – oscillant entre 10 et 12,2 % – malgré une augmentation continue des coûts en valeur absolue. Cette stabilité est due à des performances économiques croissantes, qui ont partiellement compensé cette hausse des coûts. En 2016, environ un cinquième des coûts concernait les soins curatifs stationnaires, un autre cinquième les soins de longue durée, un bon quart les soins curatifs ambulatoires et un sixième la vente de biens de santé[117]. Les coûts par habitant se sont montés à 801 francs cette même année, ce qui représente également une augmentation si on les compare à l'année 2012 (708 francs par habitant)[118]. Les primes mensuelles de l'assurance-maladie obligatoire (franchise ordinaire pour adulte) sont passées de 396 francs en moyenne en 2014 à 465 francs en moyenne en 2018, les primes moyennes cantonales variant de 354 francs (Appenzell Rhodes-Intérieures) à 592 francs (Bâle-Ville)[119]. En comparaison internationale, le

113 www.bsv.admin.ch > Assurances sociales > AVS > Statistique > Statistique de l'AVS 2018

114 www.efd.admin.ch > Documentation > Législation > Votations > Votation populaire sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (19.05.2019) > Faktenblatt Steuerreform und AHV-Finanzierung (STAF)

115 www.bsv.admin.ch > Assurances sociales > AVS > Réformes & révisions > Stabilisation de l'AVS (AVS21)

116 www.bsv.admin.ch > Assurances sociales > Assurance-invalidité AI > Statistique > Statistique de l'AI 2018

117 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 13 : Santé publique > Coûts du système de santé, en pour-cent du PIB

118 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > Coûts, financement

119 www.bag.admin.ch > Chiffres & statistiques > Assurance-maladie : statistiques > Statistique de l'assurance-maladie obligatoire > Portail Statistique de l'assurance-maladie obligatoire

système de santé suisse est onéreux : seuls les États-Unis affichaient des coûts rapportés au PIB plus élevés[120].

**Développement économique et numérisation**

*L'évolution du PIB est globalement positive depuis 2013. Du milieu de 2017 au milieu de 2018, elle a été supérieure à la moyenne. Elle a régressé par la suite avec le fléchissement de la conjoncture internationale. Les perspectives de renchérissement étant incertaines, la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire. La faiblesse des taux d'intérêt complique en effet la mise en œuvre d'une politique monétaire conventionnelle. La forte augmentation des investissements consentis depuis 1996 par l'économie suisse dans les technologies de l'information et de la communication reflète le développement de la numérisation.*

La Suisse a connu en 2018 une croissance du PIB de 2,8 % (données provisoires)[121]. Pour la première fois depuis le fléchissement de la conjoncture enregistré en 2015 à la suite de l'appréciation du franc et de l'essoufflement de la demande internationale, l'économie suisse a renoué avec une croissance comparable à celle de 2014 (2,4 %)[122]. Entre 2013 et 2018, le taux de croissance du PIB a subi une chute sensible à deux reprises, à savoir au premier trimestre 2015 et au troisième trimestre 2018[123]. Les prévisions concernant l'inflation sont restées faibles et le marché des devises, fragile. La NS a donc maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire, qui repose sur deux piliers : le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers, ainsi que la disposition de la BNS à intervenir au besoin sur le marché des changes. La faiblesse persistante des taux d'intérêt complique la mise en œuvre d'une politique monétaire conventionnelle par les banques d'émission[124].

En 2018, l'industrie manufacturière a été le principal moteur de croissance car elle a profité de la forte demande internationale de produits suisses. À l'exception notable du commerce, la plupart des secteurs ont progressé. Quant à la demande, le commerce extérieur a livré les principales impulsions à la croissance. À l'inverse, la demande intérieure a donné des signes de faiblesse : la croissance de la consommation privée, en particulier, est restée inférieure à la moyenne, freinée par l'évolution modeste du pouvoir d'achat réel[125]. Entre 1995 et 2018, la part du secteur des services à la valeur ajoutée brute a progressé de 68,3 à 73,6 %. Durant la même période, la part du secteur industriel s'est contractée, passant de 30,1 à 25,8 % alors qu'en chiffres réels absolus, elle a augmenté de 45 %. La part du secteur primaire a diminué, aussi bien en termes

120 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 13 : Santé publique > Coûts du système de santé, en pour-cent du PIB

121 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Économie nationale > Comptes nationaux > Produit intérieur brut

122 www.seco.admin.ch > Le SECO > Communiqués de presse > Le produit intérieur brut au 4e trimestre 2018 : retour à une croissance modérée

123 www.seco.admin.ch > Situation économique & Politique économique > Situation économique > Produit intérieur brut réel

124 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Monnaie, banques, assurances > Politique monétaire

125 www.seco.admin.ch > Le SECO > Communiqués de presse > Le produit intérieur brut au 4e trimestre 2018 : retour à une croissance modérée

de pourcentage de la valeur ajoutée (passant de 1,5 à 0,7 %), qu'en termes de chiffres absolus[126].

Le pôle économique suisse doit être soutenu par un État en mesure d'agir efficacement et d'aménager l'activité de l'administration à l'aide des technologies de l'information et de la communication de manière à la rendre aussi conviviale pour le citoyen et aussi économique que possible. L'indice des services en ligne montre, en comparaison mondiale, dans quelle mesure les prestations de la Confédération peuvent être sollicitées directement en ligne. Depuis 2008, la Suisse se situe dans la moyenne supérieure et occupait en 2018 le 35e rang des 193 pays considérés[127]. Les investissements consentis par l'économie privée et l'État dans ces technologies sont passés de 6932 millions de francs en 1996 à 24 527 millions de francs en 2016 (aux prix de l'année précédente). La numérisation offre à la Suisse des possibilités prometteuses de réaliser des gains d'efficacité en termes de productivité. Le nombre de brevets déposés au titre du Traité de coopération en matière de brevets donne une idée de l'importance que revêtent ces technologies dans les activités de recherche et développement : en 2016, la Suisse a déposé 33,8 demandes de brevets dans ce domaine par million d'habitants, se plaçant ainsi au 8e rang du classement des pays de l'OCDE[128]. En Suisse, près de la moitié de la population âgée de 16 à 74 ans dispose de compétences numériques étendues. Elle se situe au-dessus de la moyenne européenne mais bien loin des pays en tête du classement[129]. Le recours à ces technologies présuppose la diffusion des ressources techniques nécessaires telles un raccordement Internet. En 2017, on comptait 46,8 raccordements à haut débit par 100 habitants, ce qui plaçait la Suisse au premier rang des pays membres de l'OCDE. Si l'on considère uniquement la part des raccordements aux réseaux de fibre optique, elle se situe toutefois en dessous de la moyenne de l'OCDE. Cette situation s'explique par l'importance des raccordements assurés par exemple par le réseau câblé ou la ligne d'accès numérique (DSL)[130].

**L'environnement dans le contexte économique**

*Les recettes provenant d'impôts liés à l'environnement ont doublé entre 1990 et 2017 et les dépenses nationales de protection de l'environnement ont progressé de 5 % depuis 2008. Pourtant, l'augmentation de 20 % des importations de matières premières depuis 2000 traduit une dépendance accrue de la Suisse envers l'étranger ainsi qu'une tendance à la délocalisation de ses charges environnementales.*

126 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Économie nationale > Comptes nationaux > Compte de production > Compte de production par secteur économique

127 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 1 : La Suisse assure durablement sa prospérité > Indice des services en ligne

128 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 3 : Conditions générales pour la numérisation > Investissements en TIC

129 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Culture, médias, société de l'information, sport > Société de l'information > Indicateurs stratégiques > Formation, recherche et innovation > Diplômés, compétences numériques et recherche et développement

130 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Transports, communication > Abonnés à des raccordements Internet à haut débit

L'empreinte matérielle de la Suisse s'élevait à 152 millions de tonnes en 2016. Depuis l'an 2000, les importations de matières premières ont augmenté de 21 %[131]. Ces chiffres traduisent d'une part une dépendance accrue de la Suisse envers l'étranger pour couvrir ses besoins en matières premières et d'autre part une tendance à la délocalisation de ses charges environnementales[132]. Les dépenses nationales de protection de l'environnement se sont élevées à 11,4 milliards de francs en 2016, ce qui correspond à une augmentation de 5 % par rapport à 2008 (prix courants). Alors qu'elles ont augmenté, leur part au PIB a baissé de 1,8 à 1,7 % durant la même période. Une partie importante des dépenses a été consacrée à la gestion des déchets (5 milliards de francs) et des eaux usées (2,8 milliards de francs). Les ménages consacrent 0,7 % de leurs dépenses de consommation à la protection de l'environnement. Celles-ci ont progressé de 24 % depuis 2008, les redevances communales de gestion des déchets et des eaux usées ainsi que le surcoût lié à l'achat de produits alimentaires bio pesant lourd dans la balance[133]. Les investissements des administrations publiques en faveur de l'environnement se sont élevés à 1,2 milliard de francs en 2016, ce qui représentait 5 % de leurs investissements globaux[134]. Si les dépenses de protection de l'environnement sont à la hausse, la valeur ajoutée brute de ce secteur a elle aussi augmenté depuis l'an 2000, passant de 10,9 milliards de francs à plus du double, à savoir 22,1 milliards de francs en 2017. Cette importante poussée est principalement due à la forte croissance dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (+ 179 %), dont font partie la production d'énergie renouvelable et l'assainissement énergétique du parc immobilier[135]. En 2018, 58,7 % de la production nette d'électricité provenaient de sources d'énergies renouvelables, dont 52,6 % de la force hydraulique. Environ 38 % provenaient de centrales nucléaires et le reste de centrales thermiques conventionnelles (2,9 %). Alors que la part des énergies renouvelables (sans l'hydraulique) était encore inférieure à 2 % en 2000, elle est passée à 6,1 % en 2018[136]. Le 21 mai 2017, les électeurs suisses ont accepté la loi sur l'énergie révisée[137], témoignant ainsi de leur soutien à la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et aux changements du système énergétique qui en découlent[138]. L'augmentation de la valeur ajoutée brute dans le secteur de l'environnement a entraîné une croissance de l'emploi : entre 2000 et 2017, le nombre d'équivalents plein temps est passé de 79 900 à 155 500, ce qui

131 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Indicateurs de l'environnement > Tous les indicateurs > 1 Utilisation des ressources naturelles > Consommation de matières

132 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (IV) Effets sur les ressources > Effets sur les activités > Consommation de matières

133 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Indicateurs de l'environnement > Tous les indicateurs > 5 Réactions de la société > Dépenses de protection de l'environnement

134 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Indicateurs de l'environnement > Tous les indicateurs > 5 Réactions de la société > Dépenses de protection de l'environnement

135 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Comptabilité environnementale > Biens et services environnementaux

136 www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques et géodonnées > Statistiques de l'énergie > Statistiques sectorielles > Schweizerische Statistik der Erneuerbaren Energien

137 RO **2017** 6839

138 www.uvek.admin.ch > Énergie > Stratégie énergétique 2 050

représente une augmentation de 95 %, le nombre d'emplois dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ayant été multiplié par trois[139].

Entre 1990 et 2017, les recettes provenant des impôts liés à l'environnement sont passées de 4,9 à 11,7 milliards de francs, ce qui correspond à 1,8 % du PIB et à 6,2 % du total des recettes des impôts et contributions sociales. En comparaison internationale, ce pourcentage est proche de la moyenne des États de l'UE-28, qui est de 6,3 %. Les recettes des impôts liés à l'environnement provenaient à 57 % des impôts sur l'énergie, à 41 % des impôts sur les transports et à 2 % des impôts sur les émissions. En 2016, ces recettes ont été générées à 48 % par les ménages et à 40 % par l'économie. Les 11 % restants provenaient de ménages et d'entreprises domiciliées à l'étranger et assujetties principalement aux impôts sur les carburants et à la redevance pour l'utilisation des routes nationales[140].

**Origine et consommation des ressources**

*La consommation croissante des ressources s'est traduite par des dépenses de consommation qui depuis l'an 2000 ont progressé presque deux fois plus que la population. L'empreinte écologique de la Suisse, qui était de 2,8 en 2016, dépasse clairement les limites planétaires.*

Rapportées à la population mondiale, la consommation et la production de la Suisse dépassent la capacité d'assimilation et de régénération de la Terre. L'alimentation, le logement et la mobilité sont responsables des principales atteintes environnementales, près de deux tiers de la charge totale suisse étant imputables à ces secteurs de consommation[141]. Les dépenses de consommation des Suisses, qui ont augmenté de 31 % entre 2000 et 2016, ont progressé presque deux fois plus vite que la population. L'empreinte écologique de la Suisse illustre le déséquilibre entre sa consommation et la biocapacité mondiale. En 2016, notre pays a consommé 2,8 fois plus de ressources et de services environnementaux que celles qui sont disponibles globalement par habitant. Ce rapport permet de dire que la consommation actuelle se fait au détriment des générations futures et d'autres régions de la planète[142]. En 2018, la consommation brute d'énergie, qui s'élevait à 1,1 million de térajoules, était de 8 % supérieure à celle de 1990[143]. Comme la croissance démographique a été d'environ 26,8 %, la consommation finale d'énergie par habitant, qui se montait à 87,4 gigajoules en 2018, affichait une tendance à la baisse (délimitation des perspectives énergétiques[144]). Entre 1990 et 2018, l'intensité énergétique de l'économie suisse a également régressé, ce qui s'explique par le fait que la consommation d'énergie finale a augmenté moins

139 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Comptabilité environnementale > Biens et services environnementaux

140 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Indicateurs de l'environnement > Tous les indicateurs > 5 Réactions de la société > Impôts liés à l'environnement

141 www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thème Économie et consommation > En bref

142 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Développement durable > Autres indicateurs de développement durable > L'empreinte écologique de la Suisse

143 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (IV) Effets sur les ressources > Effets des activités > Utilisation d'énergie

144 La consommation d'énergie finale s'entend après déduction de la différence statistique (y compris l'agriculture), du trafic aérien international et du gaz consommé par les compresseurs de la conduite de transit du gaz naturel.

fortement que la croissance économique. Alors que la Suisse utilisait 1,8 mégajoule d'énergie finale pour produire un franc de PIB en 1990, le rapport n'était plus que de deux tiers en 2018, soit 1,2 mégajoule par franc[145].

L'utilisation du sol illustre fort bien les conflits qui résultent de la consommation croissante des ressources : alors que les surfaces d'habitat et d'infrastructure gagnent du terrain, les surfaces agricoles diminuent. Se composant principalement de surfaces herbagères (70 %) et céréalières (14 %), la surface agricole utile couvrait en 2017 encore un bon million d'hectares[146]. La surface de terres assolées et de cultures pérennes s'est réduite de 5,3 % depuis 1996[147]. Comme le montre la statistique de la superficie, 80 % des surfaces agricoles disparues entre 1982 et 2015 ont été transformées en surfaces d'habitat et d'infrastructure, cette évolution étant particulièrement marquée sur le Plateau[148]. Malgré ces changements, on ne constate pas de recul dans la production de denrées alimentaires en Suisse, celle-ci s'étant montée à 21 871 térajoules en 2016. Si l'on compare la production indigène totale à la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse, on obtient le taux d'auto-approvisionnement, qui était de 56 % brut et de 48 % net. C'est pour les produits animaux, en particulier pour le lait et les produits laitiers, que le niveau d'auto-approvisionnement est le plus élevé, sachant toutefois que de grandes quantités de fourrage et d'autres moyens de production sont importées[149]. La consommation d'eau potable s'est montée à quelque 930 millions de mètres cubes en 2017, ce qui représente une consommation quotidienne de 300 litres par personne. La consommation d'eau potable en Suisse a reculé de 20 % depuis 1990[150].

**Mobilité et infrastructures de transport**

*Durant les trois dernières décennies, la mobilité de la population suisse s'est développée sans discontinuer, la distance parcourue par personne et par jour ayant augmenté de 18 % depuis 1994. Cette évolution va de pair avec une augmentation constante des heures d'embouteillages enregistrées. Les coûts engendrés par les bouchons sur les routes nationales ont progressé de 38,5 % entre 2010 et 2017.*

145 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 8 : Sol, ressources naturelles, énergie > Consommation finale d'énergie par personne

146 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 2 : Conditions générales pour l'économie > Production de denrées alimentaires

147 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 8 : Sol, ressources naturelles, énergie > Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes

148 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Statistique suisse de la superficie. Relevé de l'utilisation et de la couverture du sol. (Edition 2019 / 2020)

149 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 2 : Conditions générales pour l'économie > Production de denrées alimentaires

150 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Environnement > Qualité des eaux souterraines

La distance parcourue par jour et par personne est un bon moyen de mesurer la mobilité de la population. Cette distance était de 36,8 km en 2015, soit 18 % de plus qu'en 1994, où elle atteignait en moyenne 31,4 km. Près de deux tiers de ces trajets sont parcourus en voiture et presque un quart en transports publics. Les 8 % restants reviennent à la mobilité douce (marche et vélo). Les distances parcourues en chemins de fer ont connu la plus forte augmentation : durant la même période, elles ont enregistré une progression de 77 %. Les voyages en avion ont au contraire baissé de 13 % depuis 2000, bien que le nombre de passagers ait augmenté de plus de 60 %[151].

Le transport de marchandises par la route et le rail a progressé de 87 % depuis 1980, l'essor des transports par route étant particulièrement marqué puisqu'il a été de 151 %, atteignant 17,2 milliards de tonnes-km en 2017. Bien que dans une moindre mesure, le transport par rail a également augmenté puisqu'il a enregistré une croissance de 30 % depuis 1980, soit 10,1 milliards de tonnes-km en 2017[152]. Depuis l'ouverture du tunnel routier du Saint-Gothard en 1981, le volume de marchandises traversant les Alpes par le rail et la route a plus que doublé pour atteindre 38,9 millions de tonnes nettes en 2017. La part des marchandises transportées par le rail rapporté au volume total des marchandises transitant à travers les Alpes (rail et route) est de 70 %. En France et en Autriche, cette proportion est plus ou moins inversée[153]. En 2017, la part du rail était de 12 % en France et de 27 % en Autriche[154]. Au début des années 80, environ 90 % des marchandises traversant les Alpes suisses empruntaient le rail. La proportion n'était plus que de 61 % en 2009. Depuis, elle ne fait que croître. La loi du 19 décembre 2008 sur le transfert du transport de marchandises[155] prévoyait de réduire à 650 000 courses annuelles le transport par poids lourds de marchandises à travers les Alpes dans les deux ans suivant la mise en service du tunnel de base du Saint-Gothard (2018) ; cet objectif n'a pas été atteint. La Confédération poursuit toutefois avec rigueur sa politique de transfert de la route au rail, politique qui repose avant tout sur la mise en exploitation du tunnel de base du Ceneri en 2020, sur une adaptation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et sur la réalisation d'un corridor de 4 mètres sur l'axe du Saint-Gothard[156].

L'accroissement du trafic de marchandises et de personnes se reflète dans l'augmentation constante des heures d'embouteillages depuis 2010. Un nouveau record a été atteint en 2017 avec 22 949 heures de surcharge de trafic sur les routes nationales. En 2018, les heures d'embouteillages ont diminué de 3,7 % à 22 110 heures. Les coûts macroéconomiques estimés des embouteillages se sont montés à 928 millions de francs en 2017, ce qui représente une augmentation de 38,5 % par rapport à 2010

151 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Mobilité et transports : Panorama 2019
152 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Transport de marchandises > Prestations du transport de marchandises
153 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 7 : Transports, communication > Répartition modale du transport transalpin de marchandises
154 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Mobilité et transports : Panorama 2019
155 RS **740.1**
156 www.uvek.admin.ch > Transports > Transfert du trafic

(670 millions de francs)[157]. En 2015, les coûts totaux des transports se sont élevés à 89,7 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2010[158]. Les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes en matière de transports se sont montées à 16,8 milliards de francs en 2015, ce qui correspond à 10 % des dépenses publiques totales, soit le quatrième poste le plus important. 8,1 milliards de francs ont été consacrés aux infrastructures routières et 8,4 milliards de francs aux transports publics sur route et sur rail[159].

## 3.3 La Suisse et sa société

**Bien-être**

*La grande majorité de la population suisse est satisfaite de sa qualité de vie, ce qui est le signe d'un bien-être élevé. Les personnes interrogées sont particulièrement satisfaites de leur santé, de leurs relations personnelles et de l'ambiance sur leur lieu de travail, tandis qu'elles sont beaucoup moins satisfaites de leur situation financière.*

L'un des buts principaux de la Confédération est de favoriser la prospérité commune (art. 2, al. 2, Cst.). La prospérité dépend de facteurs objectifs comme l'état de l'économie, de la santé, de la sécurité financière et personnelle et de la qualité de l'environnement, mais elle dépend aussi du bien-être subjectif de la population, lequel se maintient à un niveau élevé depuis quelques années[160]. L'évaluation de la qualité de vie en tant que moyen de mesurer le bien-être montre que, en 2015, quelque 97,4 % de la population résidante étaient très satisfaite ou plutôt satisfaite. C'était avant tout la population de la Suisse germanophone (59,5 %) qui était très satisfaite, alors que la majorité de la population de la Suisse francophone (42,3 %) et celle de la Suisse italophone (31,6 %) étaient plutôt satisfaites de la qualité de vie[161]. Les enquêtes menées auprès de la population montrent que ce sont l'état de santé et les contacts sociaux qui influent le plus la qualité de vie, suivis par la situation financière, par les loisirs et le temps libre ainsi que par les conditions de logement. La sécurité personnelle et la qualité de l'environnement au domicile jouent le rôle le moins important dans la qualité de vie d'après l'évaluation subjective faite par les personnes interrogées[162]. En 2017, 86 % des hommes et 84 % des femmes considéraient que leur état de santé général, qui est un facteur ayant une grande influence sur le bien-être, était bon ou très bon ; notons à cet égard que plus le niveau de formation est élevé, plus l'évaluation

157 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 7 : Transports, communication > Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales

158 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Coûts et financement des transports

159 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Mobilité et transports : Panorama 2019

160 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (VII) Bien-être > Bien-être subjectif > Satisfaction dans la vie

161 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Perception de l'environnement par la population > Satisfaction avec la qualité de vie

162 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Espace, environnement > Perception de l'environnement par la population > Qualité de l'environnement comme facteur de la qualité de vie

est positive, et plus l'âge augmente, plus l'évaluation est négative[163]. La grande majorité des personnes interrogées considéraient aussi que leur santé psychique était bonne : en 2017, 85 % estimaient que le niveau de leur détresse psychologique était faible, tandis qu'une minorité de personnes d'environ 4 % jugeaient que leur détresse psychologique était élevée. On constate que le soutien social contribue particulièrement à la santé psychique – une observation qui va gagner en pertinence dans la perspective de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules[164]. De grandes parties de la population résidante font état d'une satisfaction élevée à très élevée à différents égards : en ce qui concerne leurs relations personnelles (84 %), leur logement (76 %) et l'ambiance de travail (83 %)[165]. Les personnes particulièrement satisfaites de la vie qu'elles mènent sont les personnes de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans, les personnes de nationalité suisse, les personnes qui vivent dans des familles avec enfants et les personnes des classes de revenus élevées[166]. En 2017, 20 % de la population n'étaient toutefois pas ou plutôt pas satisfaits de leur situation financière, et 27 % affichaient une satisfaction moyenne[167]. La même année, plus de 15 % des personnes de plus de 15 ans craignaient de perdre leur emploi. Ce pourcentage est supérieur de 4 points à celui d'il y a 15 ans encore. Ce qui est frappant, c'est que 22 % des Suisses romands, 24 % des Suisses italiens, 30 % des personnes ayant un bas niveau de formation et 26 % des étrangers éprouvaient une crainte accrue de perdre leur emploi[168]. La confiance dans les institutions contribue aussi au bien-être. C'est ce que montrent des modèles relativement stables au fil des années. En 2013, la valeur moyenne de 7 points sur 10 était bien supérieure à celle de la moyenne européenne, qui était de 4,7 points[169]. En 2017, la valeur la plus élevée était la confiance dans la police (64 %), alors que la moins élevée était la confiance dans le système politique (45 %)[170]. En ce qui concerne le sentiment de sécurité, qui est subjectif, 68 % de la population résidante permanente de 16 ans ou plus disait en 2017 ne pas se sentir menacée. Le sentiment de sécurité a ainsi augmenté de 6 points depuis 2015[171].

163 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (VII) Bien-être > Bien-être subjectif > État de santé autoévalué

164 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (VII) Bien-être > Bien-être subjectif > Santé psychique

165 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Tableaux > Évaluation subjective de la qualité de vie, selon différentes caractéristiques socio-démographiques

166 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > (VII) Bien-être > Bien-être subjectif > Satisfaction dans la vie

167 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Tableaux > Évaluation subjective de la qualité de vie, selon différentes caractéristiques socio-démographiques

168 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Tableaux > Crainte de perdre son emploi

169 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Bien-être subjectif et conditions de vie

170 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Bien-être subjectif et conditions de vie > Politique

171 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Indicateurs de l'intégration > Tous les indicateurs > Racisme, discrimination et sécurité > Sentiment de sécurité

**Santé de la population**

*Deux évolutions antagonistes caractérisent la santé de la population suisse depuis les années 90 : d'une part, le pourcentage de personnes faisant de l'exercice physique pendant leurs loisirs a augmenté de 13,5 points depuis 2002 ; d'autre part, le pourcentage de personnes en surpoids a augmenté de 11,5 points depuis 1992, sans parler du fait que le pourcentage de personnes présentant une forme grave d'obésité a doublé.*

L'espérance de vie en Suisse est l'une des plus élevées au monde. Entre 2007 et 2017, elle a passé de 79,4 à 81,4 ans chez les hommes et de 84,2 à 85,2 ans chez les femmes[172]. L'espérance de vie et l'état de santé général sont influencés par des facteurs sociaux. Plus le niveau de formation, le revenu, les comportements en matière de santé et l'accès aux soins sont bons, plus l'état de santé est bon[173]. La population suisse est plus active sur le plan physique : se situant encore à 62,2 % en 2002, le pourcentage de personnes qui pratiquaient une activité physique pendant leur temps libre, en conformité avec les recommandations du Réseau suisse Santé et activité physique, a augmenté de 13,5 points jusqu'en 2017 pour s'établir à 75,7 %. Cette augmentation concerne toutes les classes d'âge. En 2017, 8,2 % de la population ne pratiquait pas d'activité physique, ce qui signifie que les personnes en question avaient une activité physique modérée pendant moins de 30 minutes par semaine et qu'elles pratiquaient une activité physique intensive moins d'une fois par semaine. La part de la population qui pratique une activité physique augmente en outre avec le niveau de formation. Ainsi, les personnes sans formation postobligatoire sont 61 % à pratiquer une activité physique, contre 79,1 % pour celles titulaires d'un diplôme du degré tertiaire[174]. Entre 1992 et 2017, la proportion de la population de 15 ans et plus présentant une surcharge pondérale a passé de 30,4 à 41,9 %. Les personnes en surpoids sont celles qui ont un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 25. Les chiffres montrent de surcroît que le surpoids touche davantage les hommes que les femmes et davantage les personnes ayant un bas niveau de formation et les personnes d'un certain âge. Par ailleurs, le pourcentage de personnes souffrant d'obésité, qui est une forme sévère de surpoids (IMC supérieur à 30), a doublé depuis 1992. En 2017, 10,2 % des femmes et 12,3 % des hommes étaient obèses[175]. Le pourcentage de femmes obèses était trois fois plus élevé chez les femmes ayant un bas niveau de formation que chez celles ayant un niveau de formation élevé (21 % contre 6 %), et le pourcentage était deux fois plus élevé chez les hommes (20 % contre 10 %)[176]. Le

172 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Naissances et décès > Espérance de vie

173 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > Déterminants de la santé > Situation sociale

174 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 13 Santé publique > Attitude favorable à la santé - activité physique

175 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 13 Santé publique > Surcharge pondérale

176 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Publications > Enquête suisse sur la santé 2017

bien-être psychique influence aussi la santé. En 2017, 21 % des personnes actives ressentaient souvent ou toujours du stress à leur travail[177]. Durant la même année, 6 % de la population a reçu un traitement pour des troubles psychiques. La maladie psychique la plus répandue est la dépression, dont souffre 9 % de la population[178]. La santé psychique est altérée notamment par le bruit, qui peut provoquer du stress, de la nervosité et des troubles du sommeil. Les transports, qui constituent la cause principale du bruit, sont à l'origine d'au moins 25 % de l'ensemble des nuisances sonores[179]. Le taux de suicide ne cesse de reculer, ce qui est réjouissant. En 2015, il représentait encore trois cinquièmes de la valeur enregistrée en 1995, les femmes avançant en âge étant sensiblement moins touchées que les hommes[180].

**La qualité de l'air, de l'eau et du sol en Suisse**

*Depuis 1990, on a enregistré une diminution de 40 % de la pollution aux particules fines et une augmentation de 7 points de l'efficacité de l'azote dans l'agriculture. Mais de grands problèmes subsistent, notamment la pollution des eaux souterraines par des résidus de produits phytosanitaires et le recul constant de la biodiversité.*

La concentration de particules fines est un indicateur important de la qualité de l'air. Les particules fines peuvent provoquer des maladies des voies respiratoires et du système cardiovasculaire, tout en faisant augmenter les risques de cancer. La valeur enregistrée en 2017 montre que la pollution aux particules fines (PM10) a diminué de 40 % depuis 1990. Mais les valeurs limites annuelles et journalières sont toujours dépassées, en particulier dans les villes et le long des routes très fréquentées[181]. En 2017, 68 % de la pollution aux particules fines était due à l'économie. Les émissions restantes étaient provoquées par les ménages, englobant aussi le trafic généré par ceux-ci. En comparaison internationale, la Suisse, avec 1,8 kg d'émissions de particules fines par personne, enregistre des valeurs sensiblement inférieures à celles de l'UE (3,9 kg), de l'Allemagne (2,5 kg), de l'Italie (3,2 kg) et de la France (3,8 kg)[182].

Quelque 80 % de l'eau potable en Suisse provient des eaux souterraines[183]. Les produits phytosanitaires et leurs résidus restent un problème pour la préservation de la qualité de l'eau : au cours des dernières années, 2 % des stations de mesure des eaux souterraines ont trouvé des substances actives de produits phytosanitaires qui dépassaient de 0,1 microgramme par litre les exigences figurant dans l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux[184]. Qui plus est, 20 % de toutes les stations de mesure des eaux souterraines ont identifié des produits de dégradation dans ces concentrations. Par ailleurs, entre 12 et 15 % des stations de mesure des eaux souterraines

177 www.bfs.admin.ch > Actualités > Quoi de neuf ? > Conditions de travail et état de santé, 2012-2017
178 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > État de santé > Santé psychique
179 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Environnement > Nuisances sonores
180 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > État de santé > Santé psychique
181 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Environnement > Qualité de l'air
182 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Environnement > Qualité de l'air
183 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Mesure du bien-être > Tous les indicateurs > Environnement > Qualité des eaux souterraines
184 RS **814.201**

ont trouvé, outre des produits phytosanitaires, des concentrations de nitrates dépassant la valeur limite de 25 milligrammes par litre, et 3 % des stations de mesure ont mis au jour en 2017 des concentrations de composés organiques volatils (COV) supérieures à 1 microgramme par litre[185]. Entre 1990 et 2004, on a pu faire passer l'efficacité de l'azote dans l'agriculture de 23 à 30 %, et donc réduire le pourcentage d'azote utilisé, qui est un polluant qui se retrouve en fin de compte dans l'air ou dans l'eau[186]. Depuis 2004, l'efficacité de l'azote stagne entre 29 et 33 %[187].

La biodiversité revêt une grande importance pour l'être humain du fait des nombreux services que la diversité des espèces et des biotopes rend aux écosystèmes. La Suisse abrite environ 46 000 espèces végétales, fongiques ou animales. Sur les 10 711 espèces étudiées, 35 % font partie des catégories menacées, disparues ou éteintes inscrites sur les listes rouges. Les effectifs d'oiseaux nicheurs, qui sont considérés comme un indicateur de l'état de la biodiversité en général, sont certes restés stables depuis 1990 pour l'ensemble des 174 espèces d'oiseaux, mais les effectifs des 42 espèces menacées ont baissé pendant la même période, accusant une diminution de près de 50 %. Parmi les facteurs qui font que des espèces sont en danger, disparaissent ou sont menacées d'extinction, on trouve la disparition des espaces de grande valeur écologique, tels que les zones humides et les prairies sèches. Cette disparition est causée notamment par l'agriculture intensive, la pose de drainages, l'expansion des agglomérations, l'aménagement des cours d'eau et la propagation des espèces exotiques envahissantes[188].

**Sécurité personnelle**

*Alors que le nombre de décès dus à la circulation routière a fortement reculé depuis 2000, le nombre d'actes de violence graves enregistrés par la police est resté relativement stable.*

En 2017, on a enregistré 17 799 accidents de la route avec dommages corporels, lesquels ont fait environ 230 morts. Depuis 2000, le nombre de ces décès est en recul de 61 %[189]. Ainsi, la tendance apparue dans les années 70 déjà se confirme ; elle est due à des raisons techniques, juridiques et éducatives[190]. Cette tendance est aussi remar-

185 www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thème Eaux > Informations pour spécialistes > État des eaux > Eaux souterraines > Eaux souterraines – qualité

186 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 2 Conditions générales pour l'économie > Production de denrées alimentaires

187 www.agrarbericht.ch > Environnement > Monitoring agro-environnemental > Niveau national : Tableau Excel actualisé

188 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 8 Sol, ressources naturelles, énergie > Diversité des biocénoses

189 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Accidents des transports et impact sur l'environnement > Accidents des transports

190 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Accidents des transports et impact sur l'environnement > Accidents des transports > Accidents de la route

quable, car elle s'inscrit dans le contexte d'une croissance de la mobilité et d'un accroissement d'environ 33 % du nombre de véhicules à moteur depuis 2000[191]. En 2018, 3,3 % de tous les actes de violence enregistrés par la police étaient des actes de violence graves. À cet égard, le nombre absolu d'actes de violence graves enregistrés par la police est resté relativement stable entre 2009 et 2018, se montant à 1425 en 2018. Parmi ces actes de violence graves, 44 % étaient des viols, 41 % concernaient des lésions corporelles graves et 14 % étaient des homicides. Le 1 % restant concernait la catégorie du brigandage et de la prise d'otage aggravée. En 2018, un cas de mutilation d'organes génitaux féminins a été enregistré. Il est cependant possible que les cas passés sous silence soient plus élevés dans cette catégorie et dans celle des viols. Un peu plus de la moitié des actes de violence graves, soit 51 %, ont été commis dans l'espace public, contre 47 % environ dans l'espace privé. Par ailleurs, 35 % de tous les actes de violence graves relevaient de la sphère domestique, c'est-à-dire qu'ils ont été commis au sein d'un couple ayant une relation actuelle ou passée, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté[192]. Les victimes étaient des femmes dans 71 % des 10 653 cas enregistrés. On constate à cet égard que les personnes les plus exposées à la violence domestique sont les femmes de 25 à 39 ans[193]. Par contre, trois quarts des personnes prévenues d'une infraction tombant sous le coup du code pénal[194] sont des hommes[195]. D'une manière générale, on constate que la plus grande partie de toutes les infractions enregistrées par la police sont des infractions de moindre gravité comme des voies de fait, des menaces et des lésions corporelles simples. Comme la décision de dénoncer une infraction de moindre gravité varie beaucoup d'un cas à l'autre, il se peut que la délinquance cachée atteigne en l'occurrence un niveau élevé[196].

**Migration et asile**

*Depuis 1980, la proportion de la population résidante étrangère issue de pays extra-européens a plus que doublé. Près de 83,5 % des étrangers en Suisse possèdent cependant la nationalité d'un pays européen. Le nombre de demandes d'asile, qui est en passe de diminuer, a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 2007.*

La population résidante permanente de la Suisse se montait à quelque 8,5 millions de personnes à la fin 2018[197]. Le pourcentage d'étrangers en Suisse était de 25,1 % en 2018. La Suisse est ainsi l'un des pays d'Europe où la proportion d'étrangers est la

191 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports > Infrastructure de transport et véhicules > Véhicules
192 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 15 Criminalité > Dénonciations pour infractions de violence grave
193 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 15 Criminalité > Violence domestique
194 RS **311.0**
195 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Criminalité et droit pénal > Police > Prévenus
196 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 15 Criminalité > Violence domestique
197 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Effectif et évolution > Population

plus élevée[198]. Parallèlement, il y a toujours plus de Suisses qui se sont établis à l'étranger. En 2018, ils étaient 760 000 à être enregistrés à l'étranger, dont 62 % en Europe[199]. Près de 83,5 % des étrangers en Suisse possèdent la nationalité d'un pays européen. 65,9 % sont titulaires du passeport d'un des 28 États de l'UE ou d'un État de l'AELE[200]. La population résidante étrangère est plus jeune que la population suisse. En 2018, 15 255 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit le niveau le plus bas depuis 2007 (10 844 demandes). À cet égard, le nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés a diminué de manière bien supérieure à la moyenne, passant de 2736 en 2015 à 401 en 2018[201]. L'Érythrée est le principal pays de provenance des requérants d'asile, avec 19 % (un chiffre composé à 51,1 % par des naissances et à 28,2 % par des regroupements familiaux), suivie de la Syrie (9 %) et de l'Afghanistan (8 %)[202]. Tandis que la proportion de demandes d'asile déposées en Suisse en 2017 et en 2018 ne représentait qu'environ 2,5 % de toutes les demandes déposées en Europe, soit le pourcentage le plus bas depuis la chute du mur de Berlin, la Suisse, avec environ 1,9 requérant par tranche de 1000 habitants, se situait nettement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'établissait à 1,2. Si le chiffre de la Suisse correspond à peu près à ceux de l'Allemagne (1,9) et de la Belgique (2,1), il est bien inférieur à ceux de la Grèce (6,3), de Chypre (5,7), de Malte (4,8) et du Luxembourg (3,6)[203].

**Intégration**

*Les personnes issues de l'immigration ont tendance à être moins actives dans des associations ou dans des groupes et à être plus souvent surqualifiées pour l'activité qu'elles exercent que les personnes non issues de l'immigration. La langue principale de 68,7 % des personnes de la première génération qui sont issues de l'immigration est une langue nationale. Pour les personnes de la deuxième génération, ce pourcentage passe à environ 98 %.*

En 2016, 73,3 % de la population résidante permanente âgée de 16 ans ou plus était pour une Suisse dans laquelle les étrangers doivent avoir les mêmes chances que les Suisses. Le pourcentage de personnes non issues de l'immigration qui sont favorables à l'égalité des chances est significativement plus bas (71,3 %) que celui des personnes issues de l'immigration (76,8 %). Par rapport aux années précédentes jusqu'à l'année 2014 comprise, on constate toutefois que la proportion de personnes favorables à l'égalité des chances est en augmentation, et que les écarts entre les résultats concernant les personnes issues ou non de l'immigration s'amenuisent[204]. Le statut de

198 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Population : Panorama 2019
199 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Publications > La population de la Suisse en 2018
200 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Population : Panorama 2019
201 www.sem.admin.ch > Publications & services > Statistiques > Statistiques en matière d'asile > Statistiques RMNA
202 www.sem.admin.ch > Publications & services > Publications > Rapport sur la migration 2018
203 www.sem.admin.ch > Publications & services > Statistiques > Statistiques en matière d'asile > Archives dès 1994 > 2018 > Décembre
204 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Indicateurs de l'intégration > Indicateurs clés > Culture, religion et médias > Opinion politique sur l'égalité des chances

membre actif ou passif d'une association ou d'un groupe est un signe d'intégration sociale. Le pourcentage de personnes affiliées à une association ou à un groupe diffère fortement suivant le statut migratoire. Ainsi, en 2016, la proportion de personnes issues de l'immigration qui participaient activement à une association ou à un groupe était de 28,5 %, soit plus de 20 points de moins que les personnes non issues de l'immigration (50,5 %)[205]. Si l'on considère la maîtrise d'une langue nationale, on constate que ce sont surtout les personnes de la deuxième génération qui sont parfaitement intégrées sur le plan linguistique : ainsi, 98 % des personnes issues de l'immigration – qu'elles fassent partie de la deuxième génération ou d'une génération ultérieure – ont une langue nationale pour langue principale. Parmi les personnes issues de l'immigration qui font partie de la première génération vivant en Suisse, ce pourcentage se montait en moyenne à environ 68,7 % pour les années 2014 à 2016[206]. Plusieurs chiffres montrent cependant que les personnes issues de l'immigration doivent lutter pour franchir des obstacles dans le monde du travail. À titre d'exemple, elles sont plus souvent surqualifiées pour l'activité qu'elles exercent que les personnes non issues de l'immigration. En 2017, 19,4 % des salariés issus de l'immigration ayant un diplôme du degré tertiaire exerçaient une activité qui n'exigeait pas un tel niveau de formation. À titre de comparaison, ce pourcentage était, la même année, de 9,7 % pour les personnes non issues de l'immigration ayant un diplôme du degré tertiaire. Qui plus est, du point de vue statistique, les personnes issues de l'immigration exercent également plus fréquemment des emplois à bas salaires. De surcroît, le taux de chômage (au sens du Bureau International du Travail, BIT) dans la population titulaire d'un diplôme du degré tertiaire était environ quatre fois plus élevé parmi les personnes issues de l'immigration que parmi les personnes non issues de l'immigration[207].

**Niveau de formation de la population**

*Les hautes écoles ont connu un essor, et le niveau de formation de la population a augmenté. Depuis 2002, le pourcentage d'étudiants fréquentant les filières MINT a progressé de 3 points. Des différences entre hommes et femmes subsistent toutefois dans la formation professionnelle et dans le choix des filières d'études. Le pourcentage de personnes quittant l'école prématurément est nettement plus élevé dans la population issue de l'immigration que dans celle qui n'en est pas issue.*

Le nombre d'étudiants au sein des hautes écoles suisses a plus que doublé depuis 2000. Ils étaient 247 905 à y être inscrits en 2017. Cette hausse s'explique par le développement de l'offre de formation dans les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), par l'internationalisation croissante des hautes

205 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Indicateurs de l'intégration > Indicateurs clés > Culture, religion et médias > Participation à une association ou un groupe

206 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Indicateurs de l'intégration > Tous les indicateurs > Langue > Langue nationale comme langue principale

207 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 14 Migration > Adéquation entre niveau de formation et activité exercée

écoles suisses et par le développement des filières de master dans les HES[208]. Le changement structurel qu'a connu l'économie pour passer à une société du savoir ayant un lien fort avec la technique a fait croître fortement la demande de personnel ayant des qualifications dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). La proportion d'étudiants dans les filières MINT a passé de 28,8 % en 2009/10 à 33,7 % en 2018/19[209].

Le pourcentage de la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans bénéficiant d'une formation postobligatoire n'a cessé d'augmenter depuis 2011 pour s'établir à environ 88,4 % en 2018[210]. Cette même année, la proportion de jeunes issus de l'immigration qui ont quitté prématurément l'école était 3,5 fois supérieure à celle des jeunes qui n'en sont pas issus (2,8 %)[211]. En 2017, 65 % des personnes de 25 ans ou moins étaient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle initiale. Alors que les femmes étaient moins nombreuses que les hommes à avoir achevé une formation professionnelle initiale, elles étaient plus nombreuses que les hommes à être titulaires d'un diplôme de formation générale ou d'une maturité gymnasiale[212]. Des différences entre hommes et femmes subsistent aussi bien dans la formation professionnelle que dans le choix des filières d'études dans les hautes écoles[213].

Le pourcentage de personnes de 25 à 64 ans dont la formation professionnelle initiale était la formation achevée la plus élevée se montait à environ 37 % en 2017. Il a diminué au cours des dix dernières années, car de plus en plus de personnes suivent une formation de niveau tertiaire après leur formation secondaire[214]. Il existe aujourd'hui encore un lien entre le niveau de formation des parents et celui de leurs enfants. En 2016, 32 % des enfants dont les parents n'avaient pas de formation postobligatoire n'ont pas non plus atteint le niveau du degré secondaire II, et seulement 18 % étaient titulaires d'un diplôme du degré tertiaire. À l'inverse, parmi les enfants dont les pa-

208 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Éducation et science : Panorama 2019

209 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Education et science > Personnes en formation > Degré tertiaire - Hautes écoles > Hautes écoles universitaires > Etudiants des hautes écoles universitaires: tableaux de base

210 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 2 Conditions générales pour l'économie > Indice de synthèse de l'innovation

211 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 10 Cohésion sociale, égalité > Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire

212 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

213 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Éducation et science : Panorama 2019

214 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

rents sont diplômés d'une haute école, seuls 2 % n'ont pas de formation postobligatoire, alors que 70 % ont achevé une formation du degré tertiaire[215]. En 2016, 76 % de la population résidante permanente de 25 à 64 ans a suivi une formation continue. Ce pourcentage varie fortement suivant le niveau de formation : plus les personnes ont un niveau de formation élevé, plus elles ont tendance à suivre une formation continue. À titre de comparaison, en 2016, la proportion de personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire qui ont suivi une formation continue était supérieure à 90 %, alors qu'elle n'était que de 43 % chez les personnes dont la formation achevée la plus élevée est l'école obligatoire. D'une manière générale, on constate que c'est la Suisse alémanique qui enregistre le pourcentage de formations continues le plus élevé (78,2 %), suivie de la Suisse romande (72,2 %) et de la Suisse italienne (66,7 %)[216]. Le pourcentage de personnes de 15 à 24 ans qui parlent habituellement plus d'une langue est en augmentation depuis 2010. En 2017, quelque 48 % des personnes de cette classe d'âge parlaient habituellement deux langues (35 %), voire trois ou davantage (13 %). En outre, environ 1 jeune sur 7 indiquait parler habituellement plus d'une langue nationale. Cette part n'a pas varié depuis 2010[217].

**Taux d'activité et répartition des revenus**

*Le taux de chômage s'est maintenu à 4,7 % environ au cours de la dernière décennie. Depuis la fin des années 90, le taux d'activité professionnelle des femmes est en hausse, et le modèle où la femme assume seule la responsabilité du travail domestique recule dans tous les ménages constitués d'un couple au profit du partage des responsabilités. Bien que les écarts salariaux entre hommes et femmes n'aient cessé de s'amenuiser, un écart de 18,3 % subsiste.*

Le taux de chômage au sens du BIT, qui n'a connu que de faibles variations au cours de la dernière décennie, était de 4,7 % en 2018[218]. Il est particulièrement élevé dans les cantons francophones et italophones, avec les valeurs les plus élevées (2017) à Genève (6,5 %) et à Neuchâtel (5,2 %)[219]. Les chiffres relatifs à la période allant de 2002 à 2017 le montrent : un haut niveau de formation est associé à un taux activité plus élevé et à un risque de chômage plus faible[220]. Au deuxième trimestre de 2019, le taux de chômage (BIT) des jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 6,2 %, si bien qu'il était environ 1,5 fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population active. Il a globalement augmenté depuis 1991[221]. Par ailleurs, le taux de chômage était en 2017

215 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Indicateurs de la formation > Par thèmes > Effets > Mobilité intergénérationnelle de formation

216 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Indicateurs de la formation > Participation à la formation continue

217 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 9 Cohésion régionale, compréhension mutuelle > Plurilinguisme des jeunes

218 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Travail et rémunération > Chômage, sous-emploi et places vacantes > Chômeurs au sens du BIT

219 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Statistique des régions > Atlas > L'atlas statistique interactif de la Suisse > Taux de chômage 2017

220 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Éducation et science > Indicateurs de la formation > Par thèmes > Effets > Statut sur le marché du travail

221 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux de chômage des jeunes

environ 2 fois plus élevé chez les jeunes issus de l'immigration que chez les jeunes qui n'en sont pas issus[222]. En comparaison internationale, le taux de chômage des jeunes en Suisse est pourtant faible. Le taux moyen dans les 28 États membres de l'UE était d'environ 14 % au deuxième trimestre de 2019[223]. En 2017, 80 % des titulaires d'un diplôme d'une haute école avaient, un an après la fin de leurs études, un emploi exigeant un tel diplôme et exerçaient donc une activité en rapport avec leur niveau de formation[224]. En ce qui concerne l'exploitation du potentiel constitué par la main-d'œuvre, on enregistre depuis la fin des années 90 une hausse du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps. Ce taux était d'environ 59,8 % au second trimestre de 2019, soit encore nettement inférieur à celui des hommes (85,1 %)[225]. Parmi les personnes handicapées en âge de travailler, 3 sur 4 participaient au marché du travail en 2015. Ce sont surtout les personnes fortement handicapées qui participent plus rarement à la vie professionnelle (49 %) et qui sont plus souvent concernées par le chômage. Même si ces chiffres sont inférieurs à celui des personnes sans handicap (88 %), ils révèlent néanmoins un fort engagement des personnes handicapées dans la vie professionnelle[226].

Tandis que la médiane du revenu disponible équivalent se montait à 50 030 francs par an en 2017, des écarts importants existaient entre le décile de revenu le plus élevé et le décile de revenu le plus bas : les 10 % de personnes ayant les revenus disponibles équivalents les plus bas gagnaient moins de 26 328 francs, alors que les 10 % de personnes ayant les revenus les plus élevés gagnaient plus de 92 078 francs. Les écarts de revenus en Suisse sont inférieurs aux écarts moyens dans les 28 États membres de l'UE, mais légèrement supérieurs aux écarts dans les pays voisins[227]. Bien que l'écart salarial entre hommes et femmes ait continué de se réduire, on a pu constater en 2016 une différence salariale de 18,3 % dans le cas du salaire moyen des femmes. À cet égard, environ 44,1 % de cet écart salarial restent inexpliqués[228]. Si l'on considère les écarts salariaux en fonction du niveau de formation, on constate que, en 2016, les femmes gagnaient, à formation égale et à situation professionnelle égale, entre 8,1 %

222 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 14 Migration > Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire

223 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux de chômage des jeunes

224 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

225 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 1 Prospérité > Objectif 6 Formation, recherche, main-d'œuvre indigène > Taux d'activité professionnelle des femmes

226 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Égalité pour les personnes handicapées > Activité professionnelle > Participation au marché du travail

227 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Inégalités de répartition des revenus > Distribution des revenus

228 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Travail et rémunération > Salaires, revenu professionnel et coût du travail > Niveau des salaires - Suisse > Écart salarial

(diplôme d'enseignement) et 21,5 % (hautes écoles universitaires) de moins que les hommes. Plus la situation professionnelle est élevée, plus la différence de salaire est marquée. Par ailleurs, dans le secteur privé, l'écart salarial augmente avec l'âge. Ces différences salariales s'expliquent entre autres par le fait que les femmes sont représentées environ 2 fois plus que les hommes dans les professions à bas salaire (< 4335 francs/mois)[229]. En 2016, il s'avère que le temps moyen consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial a différé en fonction du sexe chez les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle. Les femmes ont ainsi investi en moyenne 29,6 heures dans le travail domestique et familial, soit 11,5 heures de plus par semaine que les hommes. Ces derniers ont en revanche investi en moyenne dans l'activité professionnelle environ 11,7 heures de plus par semaine que les femmes. Par rapport à 1997, on constate que le modèle où la femme assume seule la responsabilité du travail domestique a reculé dans tous les ménages constitués d'un couple, avec ou sans enfants, au profit du partage des responsabilités[230].

**Aide sociale et pauvreté**

*Le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale est resté stable depuis 2005. Au cours de ces dernières années, on a toutefois enregistré une augmentation de la pauvreté en termes de revenu : entre 2014 et 2017, le pourcentage de personnes touchées par ce type de pauvreté a augmenté de 1,6 point.*

Depuis 2005, le taux d'aide sociale en Suisse est resté stable, variant d'un peu plus de 3 %. En 2017, environ 3,3 % de la population résidante permanente a bénéficié de l'aide sociale, ce qui représentait quelque 278 300 personnes. Les taux des cantons de Bâle-Ville (6,3) et de Genève (5,9) sont particulièrement élevés, alors que les plus bas sont ceux des cantons de Nidwald (0,9) et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (1,0). Ces écarts s'expliquent en partie par les différences entre les législations cantonales[231]. Les groupes de population exposés au risque de devoir recourir à l'aide sociale n'ont presque pas changé pendant la période considérée : ce sont avant tout les enfants, les personnes de nationalité étrangère, les familles monoparentales et les personnes divorcées qui sont les groupes les plus exposés. Comme les statistiques le montrent, une bonne moitié des bénéficiaires de l'aide sociale n'ont suivi aucune formation postobligatoire. Le pourcentage de personnes sans formation postobligatoire est presque 3 fois plus élevé parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que parmi la population résidante permanente. En 2017, 45,2 % des bénéficiaires de l'aide sociale avaient achevé une formation professionnelle ou obtenu un certificat de maturité, et 8,1 % étaient titulaires d'un diplôme du degré tertiaire. En 2017, environ 4,2 % de l'en-

229 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 10 Cohésion sociale, égalité > Écart salarial entre hommes et femmes

230 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 10 Cohésion sociale, égalité > Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

231 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Sécurité sociale > Aide sociale

semble des ménages touchaient une aide sociale. On enregistrait des taux d'aide sociale bien supérieurs à la moyenne pour les ménages d'une personne (5,5 %) et pour les ménages constitués par des familles monoparentales (22,2 %)[232].

En 2017, 675 000 personnes environ, soit 8,2 % de la population résidante permanente vivant dans des ménages privés, étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu. On constate dès lors que la tendance est à la hausse depuis 2014 (6,6 %). En 2017, le seuil de pauvreté se situait à 2259 francs par mois pour les personnes seules et à 3990 francs pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants[233]. En 2017, en Suisse, 20,8 % de la population n'était pas en mesure de faire une dépense imprévue de 2500 francs au cours d'un mois. Dans près d'un cas sur deux, il s'agissait d'un ménage monoparental[234]. On constate que la situation financière peut avoir des incidences directes sur l'utilisation d'une prestation médicale. Ainsi, dans la classe de revenu la plus basse, le pourcentage de personnes qui renoncent à consulter un médecin ou un dentiste est deux fois plus élevé que le pourcentage correspondant à l'ensemble de la population : ainsi, en 2017, environ 6,4 % des personnes faisant partie du premier quintile de la répartition des revenus ont renoncé à des soins médicaux ou dentaires, alors que, dans l'ensemble de la population, cette proportion – bien inférieure – était d'environ 3,3 %. Par ailleurs, ce pourcentage est plus de deux fois supérieur chez les personnes issues de l'immigration par rapport aux personnes qui n'en sont pas issues. L'écart entre ces deux groupes de population s'explique notamment par les différences de revenu[235].

## 4 Lignes directrices

Le Conseil fédéral reprend, dans le programme de la législature 2019 à 2023, les trois grands thèmes politiques fixés pour la législature précédente, au vu de leur pertinence et de leur actualité : *prospérité, cohésion* et *sécurité.* En outre, il attache davantage d'importance aux dossiers du numérique et de la protection du climat, et fait figurer en bonne place les relations avec l'UE, en tant qu'objectif. Les lignes directrices et les objectifs sont donc axés sur ces trois points. La politique extérieure, enfin, a été intégrée à l'ensemble des thèmes prioritaires, du fait de son interaction avec de nombreux domaines politiques.

Le Conseil fédéral a la conviction que les lignes directrices ci-dessous permettront de gérer avec succès les problématiques qui se présenteront au cours de la législature 2019 à 2023.

232 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 2 Cohésion > Objectif 10 Cohésion sociale, égalité > Taux d'aide sociale

233 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations matérielles > Pauvreté

234 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Bien-être subjectif et conditions de vie

235 www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Thèmes transversaux > Monitoring du programme de la législature > Selon les lignes directrices et les objectifs > 3 Sécurité > Objectif 13 Santé publique > Privations pour raison financière en matière de soins

*Ligne directrice 1 :* *La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique*

*Ligne directrice 2 :* *La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale*

*Ligne directrice 3 :* *La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et agit en partenaire fiable sur le plan international*

## 4.1 Ligne directrice 1 : La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique

Depuis des années, la prospérité de la Suisse lui permet d'occuper une place de choix en comparaison internationale. Pris isolément ou, surtout, combinés entre eux, des facteurs variés expliquent le haut niveau de vie atteint par notre pays. À cet égard, relevons notamment, d'une part la stabilité des institutions et l'État de droit sur lesquels repose la confiance dans le système politique et la justice, et d'autre part l'étendue des infrastructures, la position de pointe occupée sur le plan international en matière de formation, de recherche et d'innovation, ainsi que la grande liberté accordée aux entrepreneurs. Ces facteurs ont contribué à une évolution au long cours qui est la clé du succès helvétique. Mais pour maintenir ce niveau de vie, des efforts politiques constants sont nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, afin de renforcer le pôle économique suisse et de relever les défis du futur.

Les développements dans le domaine du numérique, en particulier, offrent de nombreuses opportunités pour pérenniser la prospérité du pays. Le Conseil fédéral entend les saisir, surtout afin de rendre les prestations de l'État plus efficientes, d'assurer la capacité d'innovation de la Suisse et de faire face aux exigences croissantes touchant les infrastructures de transport et les infrastructures informatiques. L'intégration dans l'économie mondiale constitue par ailleurs un élément critique pour une prospérité durable. Aussi le Conseil fédéral considère-t-il comme des objectifs importants de supprimer les entraves au commerce et d'entretenir des relations avec les principaux partenaires commerciaux de la Suisse.

### 4.1.1 Objectif 1 : La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier

*Stratégie du Conseil fédéral*

La stabilité du régime financier est la condition *sine qua non* du maintien de la prospérité de la Suisse. Cela présuppose d'une part un budget de la Confédération équilibré et d'autre part une péréquation nationale adéquate. Ainsi, les objectifs du programme de la législature 2019 à 2023 doivent tenir compte des possibilités financières. Si la situation financière de la Confédération peut être considérée comme saine grâce à la solide croissance de l'économie du pays et à un taux d'endettement peu élevé, les dépenses supplémentaires et les recettes en baisse pronostiquées n'en grèveront pas moins le budget de la Confédération et réduiront sa marge de manœuvre à cet égard.

L'acceptation du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS sollicitera également le budget de la Confédération à partir de 2020. À ceci s'ajoutent la baisse de recettes qui résultera de l'éventuelle suppression de la discrimination fiscale touchant les couples mariés et d'autres réformes possibles en matière d'imposition. Le Conseil fédéral veillera à ce qu'en dépit de ces évolutions, le budget reste équilibré et durable, afin de garder une marge de manœuvre en faveur des générations futures. À cette fin, il privilégiera, parmi les projets envisagés, ceux qui sont le mieux à même de préserver la stabilité, la prospérité et la cohésion sociale. De plus, il veut éviter que les écarts se creusent davantage entre les cantons dans ce domaine. Dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, il examinera donc le degré de réalisation des objectifs définis à cet égard dans la Constitution et la loi, pour savoir dans quelle mesure la péréquation renforce la cohésion nationale, la solidarité entre les cantons et leur autonomie financière.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption du message concernant la loi fédérale sur des allégements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles) :* le Conseil fédéral a élaboré, au cours de la législature 2015 à 2019, un ensemble de réformes et d'optimisations structurelles au sein de l'administration fédérale. Les mesures exigeant une modification des lois en vigueur seront présentées au Parlement dans un message unique.
- *Adoption du rapport sur le réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité du financement entre la Confédération et les cantons (projet « Répartition des tâches II ») :* comme le Conseil fédéral et les cantons voyaient encore un potentiel de désenchevêtrement de leurs tâches communes, ils ont lancé en juin 2019, une dizaine d'années après la première réforme, un nouveau projet de réexamen des tâches et de la responsabilité financière entre la Confédération et les cantons. Il s'agit en particulier des réductions individuelles de primes, des prestations complémentaires et du trafic régional des voyageurs, ainsi que du financement de l'infrastructure ferroviaire. Un monitorage conjoint de l'évolution des coûts et des baisses ou hausses de charges pour la Confédération et les cantons est aussi prévu. Un rapport final assorti de propositions concrètes est attendu pour la fin 2022.

*Objectifs quantifiables*

- Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pour-cent du PIB) se stabilise ou diminue par rapport à celui de 2018 (14,4 %).
- La péréquation financière contribue à ce que les disparités entre les cantons soient les plus faibles possibles.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

- Taux d'endettement de la Confédération
- Indice des recettes fiscales standardisées

### 4.1.2 Objectif 2 : La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique

*Stratégie du Conseil fédéral*

L'attrait que la Suisse présente pour les entreprises et la société dépend en grande partie de l'efficacité avec laquelle les prestations de l'État sont fournies. Aussi, pour répondre aux exigences d'aujourd'hui, les administrations publiques doivent-elles utiliser davantage les technologies numériques.

Le Conseil fédéral entend exploiter les possibilités offertes par le numérique pour améliorer l'efficacité et la qualité des prestations publiques. Pour ce faire, les autorités proposeront autant que possible, dans le cadre de la cyberadministration, des services sous forme électronique accessibles sans connaissances particulières des institutions, ni compétences techniques. Ces prestations devront aussi répondre aux exigences croissantes quant à la transparence et à la sécurité. Le Conseil fédéral compte donc promouvoir l'interopérabilité des applications de la cyberadministration tant à l'intérieur des services des trois niveaux de l'État qu'entre eux, ce qui garantit une utilisation multiple des solutions et des données.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption du message concernant une loi fédérale sur les formes de collaboration dans le domaine des prestations administratives en ligne* : comme prévu dans le champ d'action III figurant dans les bases de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023 élaborées par le Conseil fédéral, ce sont la Confédération, les cantons et les communes qui définissent les compétences et la collaboration en matière de cyberadministration. En mettant leurs ressources en commun, les autorités des trois niveaux font passer leurs processus au numérique, ce qui en facilite le pilotage. Leur collaboration porte aussi sur la mise au point et l'harmonisation des bases légales.
- *Mise en œuvre de la « Stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023 » :* le comité de pilotage Cyberadministration suisse est chargé de mettre en œuvre la Stratégie suisse de cyberadministration pour les années 2020 à 2023 durant la législature qui couvre la même période. Les mesures prévues couvrent les domaines Interaction et Participation, Services de base et Infrastructure, Organisation et Bases légales, Confiance et Connaissance.
- *Adoption du message concernant la révision totale de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes*[236] *:* dans le monde entier, les autorités douanières sont appelées à jouer un rôle accru en matière de sécurité. Par rapport à la dernière révision totale du 18 mars 2005, l'exécution des actes législatifs autres que douaniers a pris de l'importance, notamment en raison du commerce en ligne qui se trouve en pleine expansion et conduit à l'introduction sur notre

236 RS **631.0**

territoire de marchandises parfois illégales en Suisse. Les choses ont également changé en ce qui concerne la migration, où il faut être prêt à faire face à tout moment à une nouvelle situation, sans compter la nécessité de lutter contre la criminalité transfrontalière. Enfin, les contrôles et processus de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ayant été critiqués pour leur lenteur, il a été décidé de profiter de l'introduction du numérique pour simplifier et harmoniser les procédures, sous la forme du programme de numérisation et de transformation DaziT, auquel un crédit d'ensemble de 393 millions de francs a été alloué[237]. La révision totale de la loi sur les douanes permettra au Conseil fédéral de créer les bases nécessaires à la transition numérique opérée par l'AFD, dont les processus seront entièrement numérisés et dont le travail sera optimisé dans les domaines de la sécurité, du contrôle et de la poursuite pénale.

– *Adoption de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2020 à 2023* : à l'ère du numérique, les organisations et entreprises doivent revoir leurs structures, systèmes et processus pour les adapter. Les tâches évoluent et des procédures interdisciplinaires souples sont demandées. Les collaborateurs et les cadres doivent faire face aux nouveaux défis posés par des domaines d'activité et des profils professionnels en constante mutation. La réactivité, la capacité d'adaptation et l'apprentissage tout au long de la vie gagnent en importance. La stratégie concernant le personnel pour les années 2020 à 2023 doit fournir les bases permettant à l'administration fédérale de s'adapter au nouveau contexte. Le numérique aura des conséquences dans tous les domaines de la gestion du personnel.

– *Introduction d'un contrôle continu des tâches de la Confédération :* en vertu de l'art. 5 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration[238], le Conseil fédéral est tenu d'examiner régulièrement les tâches de la Confédération et leur exécution ainsi que l'organisation de l'administration fédérale en appliquant les critères de la nécessité et de la conformité aux objectifs découlant de la Constitution et de la loi. L'institutionnalisation d'examens périodiques des dépenses (*spending reviews*) permettra d'atteindre ce but. Ainsi, chaque année, l'activité d'une ou de deux unités administratives par département sera passée en revue. Parallèlement, on procédera à l'examen de la conformité des aides et des indemnités conformément à l'art. 5 de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions[239]. Enfin, les *spending reviews* serviront à accélérer la transition numérique au sein de l'administration fédérale.

*Objectif quantifiable*

– Le recours aux services en ligne de la cyberadministration augmente.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

237 FF **2017** 6085
238 RS **172.010**
239 RS **616.1**

– Proportion des entreprises effectuant au moins la moitié de leurs démarches administratives en ligne

### 4.1.3 Objectif 3 : La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse

*Stratégie du Conseil fédéral*

Pour rester concurrentielles à l'échelle internationale et continuer à croître, les entreprises suisses ont besoin de conditions économiques propices, autrement dit de charges administratives réduites au minimum et d'une grande sécurité juridique, pour être en mesure de planifier leur activité et d'innover. Si le numérique qui se généralise amène des gains d'efficacité et des opportunités de croissance aux entreprises, l'accélération des changements structurels dans les différents secteurs représente un nouveau défi pour l'économie du pays.

Le Conseil fédéral voit dans l'ère numérique une chance pour le pôle économique suisse. Il adapte le cadre dans lequel s'inscrit l'activité des entreprises de manière à préserver l'innovation et la compétitivité de l'économie. Les entreprises doivent disposer d'une marge de manœuvre aussi étendue que possible pour exploiter les opportunités qu'apporte le numérique. En optimisant les démarches à effectuer auprès des autorités, on vise une réduction du travail administratif. La cyberadministration y contribue dans la mesure où entreprises et population peuvent régler la plupart des formalités par voie électronique. On sait que la transition numérique va encore accentuer les changements structurels dans les différents secteurs et toucher progressivement des branches peu concernées jusqu'ici. Le Conseil fédéral s'efforcera de limiter les incidences de cette évolution en promouvant le potentiel de la main-d'œuvre existant dans notre pays, notamment par des programmes de formation continue et de reconversion à l'intention des actifs, par l'application du principe de l'égalité entre les sexes et par une meilleure réinsertion des chercheurs d'emploi.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du message relatif à la révision de l'impôt anticipé (renforcement du marché des capitaux de tiers) :* la réforme de l'impôt anticipé sur les placements portant intérêts vise à renforcer le marché suisse des capitaux de tiers, actuellement peu développé, en exonérant de l'impôt anticipé les placements effectués par des investisseurs étrangers et des personnes morales domiciliées dans notre pays. Elle permet en outre de combler la lacune que présente la fonction de garantie de l'impôt anticipé dans le cas des personnes physiques installées en Suisse, puisque cet impôt sera désormais également perçu sur les titres porteurs d'intérêts étrangers. Le projet de réforme entraînera une diminution de recettes estimée à 180 millions de francs par an (y c. la perte de 50 millions de francs due à la suppression du droit de timbre de négociation). Cette diminution sera compensée par une augmentation des recettes liée aux effets dynamiques positifs qui résulteront du renforcement de la place économique suisse et de la fonction de garantie de l'impôt anticipé.

– *Adoption du message concernant la révision du code civil*[240] *(transmission d'entreprises par succession) :* au cours du second semestre 2020, le Conseil fédéral prendra connaissance des résultats de la procédure de consultation portant sur une révision du code civil qui a pour but de faciliter la transmission d'entreprises par succession, et il adoptera le message correspondant. Dans son avant-projet, il propose des mesures destinées à favoriser ce type de transmission, ce qui contribuera à renforcer la stabilité des entreprises et à préserver l'emploi.
– *Adoption du message concernant la loi fédérale sur l'allégement administratif des entreprises (en exécution de la motion Sollberger 16.3388) :* le Conseil fédéral adoptera un message instaurant des principes et des instruments qui seront inscrits dans une nouvelle loi et mis en œuvre afin de réduire le fardeau administratif qui pèse sur les entreprises.
– *Adoption du message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 :* le Conseil fédéral entend reconduire et développer les instruments de la Confédération dédiés à la promotion économique pour les années 2024 à 2027. Les mesures seront évaluées à partir de 2021 et adaptées, le cas échéant, à l'objectif visé. Puis le Conseil fédéral consacrera un message aux résultats obtenus, aux modifications à apporter éventuellement et à l'enveloppe financière requise.
– *Adoption du rapport sur la stratégie pour une place financière et fiscale suisse compétitive :* la concurrence internationale entre les pôles économiques s'est nettement durcie ces dernières années et tout indique que cette tendance se poursuivra. La situation de la Suisse change au fil de l'évolution du contexte réglementaire, fiscal, technologique et géopolitique dans lequel elle s'inscrit. Aussi le Conseil fédéral revoit-il, sur la base des objectifs stratégiques fixés en octobre 2016 dans le rapport « Politique en matière de marchés financiers pour une place financière suisse compétitive », les conditions encadrant le pôle financier et fiscal qu'est la Suisse. Au cours du second semestre 2020, il adoptera le rapport sur la « stratégie pour une place financière et fiscale suisse compétitive » (titre provisoire) qui définira l'orientation stratégique des prochaines années en ce qui concerne la politique fiscale internationale et celle régissant le marché financier.

*Objectifs quantifiables*

– Afin de maintenir ou d'augmenter l'attrait de la place économique suisse, la quote-part fiscale doit être stabilisée ou réduite par rapport à son niveau de 2018 (quote-part fiscale [État] : 28,1 %).
– Les conditions économiques générales s'améliorent grâce à une réglementation renforçant la compétitivité des marchés de produits.
– La Suisse conserve sa place parmi les leaders mondiaux dans le domaine de l'innovation.

240 RS **210**

– La Suisse exploite mieux le potentiel qu'offre la main-d'œuvre existant dans le pays. Le taux d'activité professionnelle des femmes augmente, de même que l'âge moyen des personnes quittant le marché du travail.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Quote-part fiscale
– Réglementation des marchés de produits
– Indice de synthèse de l'innovation
– Taux d'activité professionnelle des femmes
– Âge moyen à la sortie du marché du travail

### 4.1.4 Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE

*Stratégie du Conseil fédéral*

En tant qu'économie ouverte de taille moyenne, la Suisse est fortement intégrée à l'économie mondiale. Son marché intérieur est, quant à lui, relativement restreint. Le commerce international de biens et de services et les investissements transnationaux constituent les piliers de l'économie suisse. Le Conseil fédéral souhaite donc continuer à améliorer l'accès aux marchés internationaux et à éliminer les entraves aux échanges commerciaux.

La Suisse s'investit avec force à différents niveaux pour garantir le maintien d'un ordre commercial mondial multilatéral fondé sur des règles et pour renforcer cet ordre mondial, et elle compte étendre ses relations de libre-échange en dépit des mesures protectionnistes prises par de grandes puissances commerciales sur les marchés. Le Conseil fédéral estime qu'il est crucial de soutenir les futures réformes de l'OMC, de développer le réseau de libre-échange et d'améliorer l'accès des entreprises suisses aux marchés étrangers.

Un accès sans entraves au marché intérieur européen est d'une grande importance pour la prospérité de la Suisse. L'UE restera le principal partenaire économique de la Suisse durant la nouvelle législature. La conclusion d'un accord institutionnel est essentielle pour la poursuite de la voie bilatérale. Le Conseil fédéral a adopté l'objectif 12 (« La Suisse dispose d'un cadre réglant ses relations avec l'UE ») à cet effet. Une telle mesure permettra de garantir à long terme la participation sectorielle au marché intérieur de l'UE et de développer la voie bilatérale.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption de l'ordonnance sur la mise en œuvre du dispositif final de Bâle III : révision de l'ordonnance du 1er juin 2012 sur les fonds propres*

*(OFR)*[241] *:* le 7 décembre 2017, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a adopté la version finale du train de réformes « Bâle III ». Les délais fixés par le Comité de Bâle pour la mise en œuvre de ces réformes dans le droit suisse (avec mise en vigueur au 1er janvier 2022) doivent être respectés. Une entrée en vigueur plus tardive ou des délais transitoires sont envisageables s'il devait s'avérer que certaines juridictions importantes (telles que les États-Unis ou l'UE) ne mettent pas en œuvre ces normes dans les délais requis. Cela permettra à la place financière suisse de lutter à armes égales contre ses principales concurrentes.

– *Discussion de principe sur les défis fiscaux de l'économie numérique – Projet de l'OCDE pour des mesures consensuelles à long terme :* l'OCDE présentera fin 2020 son rapport final sur des mesures à long terme susceptibles de réunir un consensus dans le domaine de la fiscalité de l'économie numérique. Le Conseil fédéral décidera de quelle manière la Suisse s'investira dans ce projet et quelle position elle adoptera sur le rapport final.

– *Adoption du message concernant la révision des bases légales de l'EAR :* en 2020, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) examinera la manière dont la norme sur l'EAR est mise en œuvre en Suisse. Afin de garantir l'intégrité de cette norme, le Forum mondial surveille ses éléments centraux depuis 2017, dans le cadre d'une procédure échelonnée, et il a déjà émis plusieurs recommandations. Le Conseil fédéral tiendra compte de ces recommandations dans la révision prévue de la loi fédérale du 18 décembre 2015 sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale[242]. Elles concernent en particulier certaines obligations en matière de diligence et d'enregistrement, l'introduction de l'obligation pour les institutions financières suisses déclarantes de conserver les documents, ainsi qu'un certain nombre de définitions.

– *Adoption et mise en œuvre de la stratégie économique extérieure :* durant la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral conclura plusieurs accords de libre-échange dans le cadre de la stratégie économique extérieure, laquelle devra auparavant être mise à jour, et il soumettra au Parlement les messages afférents. L'efficacité et la durabilité des accords économiques seront analysées et évaluées de manière systématique, comme demandé par le Parlement, en tenant compte également de l'évolution de la situation à l'échelle internationale. Durant la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral réexaminera en outre la stratégie économique extérieure, étudiera si des lacunes doivent être comblées et adoptera une nouvelle stratégie sur cette base. Le contexte international ayant évolué, le Conseil fédéral intensifiera les activités qu'il déploie pour défendre les intérêts de la Suisse et mènera davantage de procédures au sein d'organes multilatéraux (tels que l'OMC) et des instances désignées par les accords économiques bilatéraux. Le Conseil fédéral participera en outre aux négociations multilatérales en cours au sein

241 RS **952.03**
242 RS **953.1**

de l'OMC au sujet du commerce électronique, de la réglementation nationale des services et de la facilitation de l'investissement. Il tiendra par ailleurs compte de la question du commerce électronique lors des négociations sur les accords de libre-échange, insistera sur l'importance de la mondialisation et d'un accès réglementé au marché pour l'économie suisse et impliquera davantage les groupements d'intérêts dans les travaux concernés.

Cet objet nécessitera d'importantes ressources humaines supplémentaires.

*Objectif quantifiable*

– Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2015 à 2019. Le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE s'accroît par rapport à la législature précédente.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Taux d'exposition au commerce international
– Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE

### 4.1.5 Objectif 5 : La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique

*Stratégie du Conseil fédéral*

La Suisse occupe une position de *leader* dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) et sa réputation en tant que pôle économique et intellectuel concurrentiel n'est plus à faire. Le Conseil fédéral entend que la Suisse maintienne sa position de *leader* dans un contexte international marqué par un accroissement de la concurrence et de profondes mutations dues à l'avènement du numérique. L'avancée rapide de ce dernier requiert l'acquisition de nouvelles compétences dans presque toutes les professions et un nombre croissant d'informaticiens et de spécialistes des données qualifiés.

Le Conseil fédéral estime que le renforcement et le développement du système dual de formation sont des mesures essentielles pour garantir le maintien de l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la formation. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, il s'agira de faire en sorte que le système de formation tienne mieux compte et de façon plus dynamique des besoins du marché. L'accent devra être mis en particulier sur l'acquisition des compétences informatiques nécessaires. Le Conseil fédéral entend par ailleurs renforcer la mobilité internationale dans le domaine FRI, afin d'assurer la mise en réseau et l'attrait de la Suisse dans ce domaine. Par ailleurs, il créera, dans le domaine de la recherche, un cadre propice pour la relève. Le programme national de recherche « Transformation numérique » permettra de mieux cerner les chances et les risques de la numérisation pour la société et l'économie. La

collaboration entre les chercheurs et l'économie sera en outre renforcée, afin d'encourager l'innovation. Le Conseil fédéral soutiendra, enfin, l'encouragement du transfert de savoir et de technologie entre les milieux scientifiques et les milieux économiques.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Développement de la stratégie « Suisse numérique » :* le Conseil fédéral décide à un rythme biennal de la manière dont la stratégie « Suisse numérique » doit être développée. Au cours de la législature 2019 à 2023, il l'actualisera en 2020 et en 2022. Il décidera également, ce faisant, des projets de mise en œuvre qui doivent être réalisés de manière prioritaire et redéfinira en particulier les priorités de la Suisse à l'échelle internationale, notamment dans les domaines de la gouvernance numérique et de l'intelligence artificielle.
- *Adoption du plan directeur visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales 2020–2025 :* le Conseil fédéral adoptera le plan directeur en 2020 en vue de créer un cadre général permettant de renforcer la position de la Suisse dans ce domaine et de garantir l'accès de la population aux produits biomédicaux à des conditions abordables. Ce plan directeur comprendra diverses mesures dans les domaines suivants : formation, données médicales, recherche, encouragement de l'innovation, accès au marché et surveillance de ce dernier, remboursement des frais par l'assurance-maladie obligatoire et maladies rares.
- *Adoption du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI) :* en 2020, le Conseil fédéral adoptera le message FRI, dans lequel il définira sa politique en matière de formation, de recherche et d'innovation pour les années 2021 à 2024. Il proposera simultanément au Parlement les moyens et les modifications législatives nécessaires à ses yeux pour mettre en œuvre les mesures prévues.
- *Adoption du message relatif au financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe) :* le Conseil fédéral adoptera en 2020 un message financier en vue de garantir la poursuite de l'association de la Suisse au nouveau programme-cadre de recherche de l'UE (Horizon Europe) durant les années 2021 à 2027 ainsi qu'à d'autres initiatives de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation (telles que le programme Euratom, le projet ITER et, le cas échéant, le programme pour une Europe numérique) qui sont liées au programme-cadre.
- *Mandat de négociation en vue de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe) :* le Conseil fédéral adoptera en 2020 un mandat de négociation en vue de garantir que la Suisse restera associée sans interruption au nouveau programme-cadre de recherche de l'UE (Horizon Europe) durant les années 2021 à 2027 ainsi qu'à d'autres initiatives de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation (telles que le

programme Euratom, le projet ITER et, le cas échéant, le programme pour une Europe numérique) qui sont liées au programme-cadre.

– *Mandat de négociation en vue de l'association de la Suisse au programme de mobilité de l'UE à des fins de formation 2021 à 2027 (Erasmus) :* il conviendra d'examiner, dans le cadre de la politique d'encouragement de la Confédération en matière de coopération et de mobilité internationales à des fins de formation, si la Suisse peut être associée au prochain programme de mobilité de l'UE (Erasmus 2021 à 2027). Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2020 de l'adoption d'un mandat de négociation. Ledit programme règle la collaboration entre les universités européennes ainsi que les modalités des échanges estudiantins.

*Objectifs quantifiables*

– Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle et la culture générale sont renforcées, elles qui sont des piliers importants de l'encouragement d'une relève qualifiée. Le taux de diplômés du degré secondaire II augmente, et le taux de chômage des jeunes este à un niveau bas en comparaison internationale.
– Les hautes écoles conservent et renforcent leurs profils spécifiques de haute école, qui répondent aux besoins des personnes, de la société et du monde économique.
– La Suisse reste parmi les nations de pointe dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation.
– Les compétences numériques de la population suisse sont renforcées, afin que chacun puisse saisir pleinement les chances qu'offre le numérique.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Taux de diplômés du degré secondaire II
– Formation achevée de la formation professionnelle supérieure
– Taux de chômage des jeunes
– Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles
– Impact des publications scientifiques suisses
– Compétences numériques générales plus avancées

### 4.1.6 Objectif 6 : La Suisse assure la fiabilité et la solidité du financement de ses infrastructures dans le domaine des transports et de l'informatique

*Stratégie du Conseil fédéral*

Des infrastructures de transport et des infrastructures informatiques fiables et performantes dans tout le pays constituent un atout économique essentiel. Durant la législature 2019 à 2023 et au-delà, la Suisse doit s'attendre à un accroissement de sa population et, partant, des besoins dans les domaines de la mobilité et des technologies de la communication. Les infrastructures doivent donc être modernisées en permanence et être aménagées en fonction des besoins, en tenant compte des exigences accrues en matière de performance, de financement et de sécurité.

Dans le domaine des infrastructures de transport, les capacités devront être augmentées tant pour la route que pour le rail. Dans les années qui viennent, le Conseil fédéral poursuivra l'achèvement du réseau des routes nationales ainsi que divers projets urgents de désengorgement des infrastructures dans les agglomérations. Il favorisera en outre le passage à des véhicules respectueux de l'environnement et à haute efficacité énergétique. Il lancera également d'importantes étapes d'aménagement dans le domaine du transport ferroviaire, afin de répondre aux besoins croissants en matière de capacités et d'étendre l'offre des prestations. Grâce à la numérisation, l'utilisation des infrastructures de transport sera plus efficace et plus équilibrée, ce qui favorisera l'émergence d'offres de mobilité intégrées.

Le recours aux technologies informatiques croît lui aussi. Le Conseil fédéral favorisera l'aménagement de l'infrastructure permettant de soutenir l'économie et la société dans leur passage au numérique. La Confédération mettra à disposition les fréquences nécessaires. Elle étudiera dans le même temps les risques éventuels liés aux nouvelles technologies, prendra en considération les exigences désormais plus strictes en matière de protection et de sécurité des données et adaptera le cadre légal en fonction de l'évolution de la situation.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption du message relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales et au crédit d'engagement* : tous les quatre ans, le Conseil fédéral propose au Parlement un plafond de dépenses destiné au financement de l'exploitation, de l'entretien et de l'aménagement du réseau des routes nationales, ainsi qu'un crédit d'engagement permettant de financer les mesures d'aménagement et les projets d'une certaine ampleur. Simultanément, il informe le Parlement de l'état et du degré d'utilisation des routes nationales, de l'avancement de la mise en œuvre des étapes d'aménagement et des étapes d'aménagement ultérieures prévues.
- *Adoption du message sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques la concernant ainsi que des installations privées de triage et de transbordement pour*

*les années 2021 à 2024* : le projet comprendra les objectifs relatifs à l'exploitation et au maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire financée par la Confédération, ainsi que les ressources nécessaires à cet effet pour les années 2021 à 2024. L'exploitation et le maintien de la qualité de l'infrastructure sont financés au moyen de plafonds de dépenses quadriennaux et de conventions de prestations conclues avec les différentes entreprises ferroviaires.

– *Adoption de la partie « Programme » du plan sectoriel des transports :* au cours de la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral adoptera la partie « Programme » du plan sectoriel des transports. Il s'agit d'un outil qui permet de coordonner à l'échelle nationale les mesures d'aménagement du territoire avec celles concernant les infrastructures, ainsi que les mesures concernant les différents modes de transport entre elles.

*Objectifs quantifiables*

– L'impact des embouteillages sur les routes nationales ne croît pas plus fortement que le volume du trafic.
– La part du transport de marchandises à travers les Alpes qui est transférée sur le rail augmente au cours de la législature 2019 à 2023.
– Les conditions générales régissant le marché des télécommunications contribuent à garder les investissements à un niveau élevé. La part de bâtiments dotés de raccordements à très haut débit s'accroît.
– Grâce à un cadre optimal, les investissements dans les technologies informatiques augmentent en Suisse.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales
– Répartition modale du transport transalpin de marchandises
– Bâtiments dotés de raccordements à très haut débit
– Investissements dans les technologies informatiques

## 4.2 Ligne directrice 2 : La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale

Pour le Conseil fédéral, le soutien de la cohésion est un point central du programme politique. La cohésion nationale et sociale doit être renforcée et les disparités au sein de la population réduites. Parallèlement, la Suisse œuvre à la réduction des disparités entre pays riches et pays pauvres par le biais d'une coopération au développement active. En raison de sa place au centre de l'Europe, le Conseil fédéral tient à ce que la Suisse soigne et approfondisse ses relations avec ses États voisins et avec l'UE.

La Suisse, où coexistent plusieurs cultures et où quatre langues sont reconnues comme nationales, doit maintenir une cohésion nationale et sociale forte. Sa démographie est

en évolution permanente, notamment en raison du vieillissement de la population. Il est dès lors d'autant plus important d'entretenir des valeurs communes. Le Conseil fédéral entend œuvrer à une meilleure compréhension entre les générations, à la promotion de l'égalité des sexes, à la défense des plus faibles et à une bonne intégration des étrangers vivant en Suisse. Il entend aussi renforcer la compréhension entre les groupes linguistiques et les contacts entre les régions.

Au vu de la situation politique dans le monde, la Suisse doit accorder toujours plus d'importance à sa politique extérieure si elle veut maintenir sa prospérité et sa sécurité. Dans ce contexte, elle entend contribuer au renforcement de la coopération internationale. Le Conseil fédéral veut rendre ses programmes plus efficaces en ciblant certaines régions du monde dans le cadre de la coopération bilatérale au développement. Pour tenir compte des besoins en médiation et pour promouvoir la paix, la Suisse continue d'offrir ses bons offices en proposant des services adaptés aux situations. En outre, le Conseil fédéral tient à continuer de positionner la Genève internationale comme centre important en matière de gouvernance et à lancer certaines réformes pour renforcer la voie multilatérale. En matière de politique extérieure, le Conseil fédéral estime que le plus important reste de consolider les relations avec l'UE.

### 4.2.1 Objectif 7 : La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension entre les cultures et les communautés linguistiques

*Stratégie du Conseil fédéral*

Le fédéralisme, les quatre langues nationales et la diversité culturelle définissent l'identité du pays. Le Conseil fédéral veut s'engager pour cette « unité dans la diversité », notamment en prenant des mesures ciblées pour encourager l'intercompréhension et la participation culturelle.

En coopération avec les cantons, le Conseil fédéral veille à renforcer le sentiment d'unité, de solidarité et de compréhension entre les régions. Il poursuit l'encouragement de la participation culturelle de la population. Il tient en outre à améliorer la cohésion entre les communautés linguistiques, notamment en favorisant davantage les échanges scolaires entre les régions. Enfin, l'administration fédérale continuera de favoriser l'égalité des langues, de manière que chaque langue nationale soit représentée de manière équilibrée.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du rapport relatif à la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale :* la compréhension entre les différentes communautés linguistiques est un atout pour la Suisse et un important facteur de cohésion, d'où la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale. L'art. 8*d*, al. 4, de l'ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues[243] prévoit que le Conseil fédéral approuve tous les quatre ans un rapport d'évaluation sur le plurilinguisme contenant aussi des recommandations. Pour la

243 RS **441.11**

politique linguistique de la législature à venir, c'est le rapport « Promotion du plurilinguisme : évaluation et recommandations »[244] que le Conseil fédéral a adopté le 13 mars 2015 à l'intention du Parlement qui servira de référence.

– *Adoption du message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture 2021–2024)* : le Conseil fédéral fixera dans le message culture 2021–2024 les objectifs et le financement de la politique culturelle de la Confédération pour cette période.

*Objectif quantifiable*

– Le plurilinguisme est un pilier de la compréhension entre les cultures et les groupes linguistiques et un atout pour la place économique suisse. Les compétences linguistiques de la population, en particulier des jeunes, s'améliorent. Les jeunes en formation sont le plus possible encouragés à participer au moins une fois à un programme national d'échange.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Plurilinguisme des jeunes

### 4.2.2 Objectif 8 : La Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes

*Stratégie du Conseil fédéral*

La population suisse est extrêmement diversifiée. Le Conseil fédéral veut renforcer les bases du vivre ensemble de manière à pérenniser la cohésion sociale. Son action visera notamment à encourager la solidarité et à éliminer les inégalités sociales.

Il veut en outre améliorer le dialogue entre les générations, ainsi qu'entre les villes et la campagne, et soigner l'intégration des étrangers vivant en Suisse. Il vise aussi l'élimination des inégalités fondées sur le sexe ou un handicap. Dans ce contexte, il tient en particulier à mettre en place l'égalité salariale entre hommes et femmes et à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées passe principalement par une meilleure accessibilité des environnements de travail. Enfin, la cohésion sociale ne peut être garantie que si les disparités socio-économiques ne s'accentuent pas. La lutte contre la pauvreté et le renforcement des mesures en faveur de la famille sont ici des axes importants de la politique du Conseil fédéral.

*Mesure à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption de la stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes 2020–2023 :* le Conseil fédéral adoptera une stratégie nationale en

244 www.plurilingua.admin.ch > Thèmes > Évaluation, suivi et coordination

matière d'égalité entre femmes et hommes au début de la législature 2020 à 2023. Elle s'articulera autour de trois axes : vie active, en particulier égalité salariale, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et lutte contre le sexisme et la violence. Le but est de parvenir à l'égalité de droit et de fait entre hommes et femmes (art. 8, al. 3, Cst.). La stratégie doit aussi permettre de mieux positionner au niveau international les normes et les bonnes pratiques suisses en matière d'égalité.

*Objectifs quantifiables*

- La pauvreté en Suisse diminue d'ici à fin 2023.
- La part des jeunes issus de l'immigration qui quittent prématurément l'école diminue.
- Les hommes et les femmes perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

- Taux d'aide sociale
- Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire
- Écart salarial entre hommes et femmes
- Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

### 4.2.3 Objectif 9 : La Suisse réforme ses assurances sociales et en assure durablement le financement

*Stratégie du Conseil fédéral*

Grâce à la vaste couverture offerte par les assurances sociales, la population suisse est bien protégée contre les risques financiers. L'évolution démographique, sociale, économique et culturelle de la société appelle néanmoins de nombreuses adaptations et interventions dans le système social. Les propositions de réformes doivent tenir compte des intérêts de toutes les classes d'âge et respecter le pacte intergénérationnel.

Dans son message AVS 21, le Conseil fédéral propose des réformes et des mesures pour garantir l'équilibre financier de l'AVS tout en maintenant le niveau des prestations. Pour assurer le financement de l'AVS jusqu'en 2030, il envisage de flexibiliser l'âge de la retraite et de mettre en place des incitations pour la poursuite de l'activité lucrative. La mise en œuvre de ces mesures est une priorité pour cette législature. Ces prochaines années, il sera toujours plus urgent de réformer le deuxième pilier. Le défi central sera de trouver des mesures susceptibles d'être soutenues par une majorité qui soient efficaces et finançables à long terme. Il sera aussi nécessaire de réformer l'assurance-invalidité. L'accompagnement et la collaboration fournis par les acteurs concernés doivent être améliorés pour les cas où des enfants ou des jeunes sont atteints

dans leur santé et pour les cas de maladies psychiques, ce pour mieux contrer les invalidités et pour faciliter l'intégration professionnelle.

*Mesure à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du message concernant la révision de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité*[245] *:* pour garantir la stabilité financière de la prévoyance obligatoire, le taux de conversion minimal devra être abaissé. Des mesures compensatoires devront être prises pour maintenir le niveau des rentes. Le Conseil fédéral a chargé les partenaires sociaux d'élaborer ensemble des propositions. Celles-ci lui ont été remises en juillet 2019 et lui serviront de base pour le message qu'il entend adopter au second semestre 2020.

*Objectif quantifiable*

– Le résultat des comptes des assurances sociales, et en particulier le résultat de répartition de l'AVS, s'améliorent.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Résultat du compte global des assurances sociales
– Résultat de répartition de l'AVS

### 4.2.4 Objectif 10 : La Suisse dispose d'un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et de conditions favorables à la santé

*Stratégie du Conseil fédéral*

En raison de l'évolution démographique et des progrès de la médecine, les coûts de la santé continueront d'augmenter. Cette croissance est aussi due à une augmentation des prestations inexplicable du point de vue médical. L'objectif est d'assurer durablement le financement du système de santé en maintenant un niveau de prestations élevé. La promotion d'un mode de vie sain doit permettre de prévenir le plus possible l'apparition de maladies.

Le Conseil fédéral entend entre autres enrayer l'augmentation des coûts de la santé par le biais de la prévention et par le renforcement de la responsabilité individuelle. Il s'agira ici d'améliorer l'information et la promotion d'un mode de vie sain, notamment la promotion du sport et de l'activité physique à l'école et pendant le temps libre. Le Conseil fédéral s'attaquera aux nouveaux défis relatifs à la fixation des prix dus au progrès technologiques dans les domaines de la médecine et de la pharmacologie. Il évaluera les médicaments quant à leur efficacité, leur pertinence et leur économicité. Pour maintenir le meilleur système de santé possible, il constituera une commission extraparlementaire chargée, comme prévu dans la révision de la LAMal, de veiller à

245 RS **831.40**

la qualité et à l'économicité du système. Il envisage en outre de renforcer la formation, la formation continue et la recherche et améliorer les conditions de travail du personnel médical. Les objectifs relatifs au système de santé nécessiteront inéluctablement de poursuivre les travaux de numérisation, notamment pour améliorer la qualité de traitements, la sécurité des patients, la coordination des soins et l'efficience. Le Conseil fédéral collaborera ainsi avec les cantons pour poursuivre les travaux en vue de la mise en place du dossier électronique du patient.

*Mesure à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du message concernant la modification de la LAMal : 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts ; et mise en œuvre de la révision de la LAMal : 1er volet de mesures visant à maîtriser les coûts :* le 28 mars 2018, le Conseil fédéral a adopté un programme de réduction des coûts[246] élaboré sur la base du rapport du groupe d'experts du 24 août 2017 « Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins » [247]. Il a chargé le DFI d'étudier et de mettre en œuvre deux paquets législatifs, l'un pour l'automne 2018[248], l'autre pour fin 2019. Les différentes mesures visent à améliorer les incitations, à freiner la multiplication des prestations, à remédier aux blocages dans les négociations tarifaires et à améliorer l'efficience. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier paquet le 21 août 2019[249]. Le deuxième paquet fixe entre autres des objectifs quant à l'évolution des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Le Conseil fédéral adoptera le message en 2020.

*Objectifs quantifiables*

– Les coûts du système de santé ne connaissent pas une croissance plus forte que durant la législature 2015 à 2019.
– Chacun a accès aux soins médicaux. Le pourcentage de personnes qui renoncent à se soigner pour des motifs financiers n'augmente pas.
– La Suisse s'engage dans la prévention et la promotion de la santé. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de la stratégie alimentaire, la proportion de personnes en surpoids recule par rapport aux dix dernières années. Simultanément, une plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique.

246 www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Maîtrise des coûts
247 www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Maîtrise des coûts
248 www.ofsp.admin.ch > Assurances > Projets de révision en cours > 1er volet de mesures visant à maîtriser les coûts
249 FF **2019** 5765

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

- Coût du système de santé, en pour-cent du PIB
- Renoncement pour raison financière à des soins médicaux et dentaires nécessaires
- Surcharge pondérale
- Attitude favorable à la santé – activité physique

### 4.2.5 Objectif 11 : La Suisse s'investit en faveur des réformes visant à renforcer la coopération multilatérale, intensifie de manière ciblée son action en faveur de la coopération internationale et offre des conditions optimales en sa qualité d'État hôte d'organisations internationales

*Stratégie du Conseil fédéral*

Sans un système multilatéral efficace, la Suisse aurait de la peine à défendre ses intérêts et à promouvoir ses valeurs. Les défis mondiaux, comme les changements climatiques, les crises prolongées et la pauvreté extrême, ne peuvent être surmontés que si les États coopèrent de manière globale. Même les grandes organisations internationales doivent être adaptées aux nouveaux enjeux et équilibres entre les puissances. La Suisse veut contribuer à renforcer l'efficacité de ces organisations et du droit international. Par sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, elle manifeste sa volonté de participer à la stabilité et à la réglementation des relations entre les États.

Par le biais de ses coopérations internationales, la Suisse s'engage pour la paix et la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cet engagement implique d'investir durablement dans la sécurité et la prospérité en Suisse comme à l'étranger. La Suisse accorde son soutien aux pays en développement pour mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Pour cette nouvelle législature, les projets de développement seront plus ciblés et donc plus efficaces. La coordination stratégique entre la coopération internationale et la politique de migration sera en outre renforcée, de même que l'engagement en faveur du climat et l'environnement. Le potentiel du secteur privé et du numérique sera utilisé de manière ciblée.

La Genève internationale est l'un des plus importants centres de la gouvernance mondiale. En tant qu'État hôte, la Suisse contribue significativement à l'harmonie des relations internationales et à la résolution des grandes problématiques de notre époque. Ce rôle lui apporte un atout non seulement politique mais aussi économique. Le Conseil fédéral veut donc renforcer l'attrait de la Suisse comme État hôte, garantir l'octroi de privilèges et d'immunités aux acteurs concernés et s'assurer que Genève maintienne sa position même si elle est toujours plus concurrencée sur le plan international. Genève doit devenir un centre d'analyse et de réflexion pour les nouveaux thèmes en lien avec le numérique.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption de la stratégie de politique étrangère 2020–2023 :* au début de la législature, le Conseil fédéral déterminera le cadre stratégique de sa politique extérieure pour la période 2020 à 2023. Il y exposera quelles seront les priorités dans les domaines suivants : prospérité, paix et sécurité, développement durable, gouvernance numérique. Il définira également les régions et les pays sur lesquels il ciblera son action. La Suisse s'engage pour la paix et la sécurité dans un système mondial multilatéral et efficace. Elle œuvre pour sa propre sécurité et pour la stabilité en Europe et dans le monde. Elle se porte candidate pour être membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023 à 2024. Elle se positionne comme centre en matière de gouvernance et d'innovation pour les nouvelles technologies et renforce son engagement en faveur de la numérisation de la politique extérieure et de la politique de sécurité.
- *Adoption du message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024) :* au début de la législature, le Conseil fédéral déterminera le cadre stratégique et les crédits d'engagement pour l'aide humanitaire, la coopération au développement, la coopération au développement économique, la coopération au développement dans les pays d'Europe de l'Est et la promotion de la paix et de la sécurité humaine pour la période 2021 à 2024. Les objectifs sont les suivants : contribuer à une croissance économique durable, à l'ouverture de marchés et à la création d'emplois dignes ; lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles ; sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière ; et promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des sexes.
- *Adoption du message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2024 à 2027* : comme les deux messages précédents (2016 à 2019[250] et 2020 à 2023[251]), le message pour la période 2024 à 2027 vise à renforcer l'attrait et la compétitivité de la Suisse comme État hôte. Le Conseil fédéral demandera que les moyens nécessaires soient alloués en vue d'atteindre cet objectif.

*Objectifs quantifiables*

- La Suisse soutient l'accession de Suisses à des postes de cadres dans les organisations internationales.
- Pour l'appréciation du montant des dépenses consenties pour la coopération internationale, la Suisse se réfère à un taux d'aide publique au développement correspondant à 0,5 % du revenu national brut.
- La Suisse poursuit sa participation à des missions militaires de promotion de la paix à l'étranger.

250 FF **2014** 9029
251 FF **2019** 2283

– Genève reste une ville attractive pour les organisations internationales et le nombre de conférences internationales qu'elle accueille reste stable ou augmente.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Suisses dans des organisations internationales
– Aide publique au développement
– Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger
– Réunions des organisations internationales à Genève

### 4.2.6 Objectif 12 : La Suisse dispose d'un cadre réglant ses relations avec l'UE

*Stratégie du Conseil fédéral*

Pour garantir ses intérêts, la Suisse a besoin de relations stables avec l'UE et avec ses États voisins. La ligne qu'elle continuera de suivre consiste à accéder au marché intérieur de l'UE et à collaborer avec celle-ci dans de nombreux domaines tout en conservant la plus grande indépendance possible du point de vue politique.

Comme expliqué dans le cadre de l'objectif 4, la Suisse veut s'assurer un accès durable au marché européen, ainsi que consolider et développer la voie bilatérale, au moyen d'un accord institutionnel. Pour réussir, ce projet doit bénéficier du plus grand soutien possible à l'intérieur du pays. C'est pourquoi le Conseil fédéral collaborera étroitement avec les cantons et les partenaires sociaux en vue des négociations avec l'UE.

Pendant la nouvelle législature, à côté de la question institutionnelle, la Suisse veut conclure de nouveaux accords avec l'UE et mettre à jour des accords existants pour approfondir les relations bilatérales : moderniser l'accord de libre-échange, développer le trafic aérien, régler les domaines de l'électricité et de la sécurité alimentaire (étendre l'accord agricole à toute la filière alimentaire) ; santé publique ; participation de la Suisse à l'Agence ferroviaire européenne ; participation à l'Agence du GNSS européen (navigation par satellite) ; coopération en matière de police, justice et migration dans le cadre de Schengen/Dublin ; participation à la coopération policière Prüm ; participation renouvelée au programme transfrontalier, transnational et interrégional Interreg dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE (2021 à 2027) ; participation au programme de formation de l'UE Horizon Europe et aux initiatives qui en découlent en matière de recherche et d'innovation pour les années 2021 à 2027 (Euratom, ITER, Digital Europe Programme). La Suisse décidera si, à partir de 2021, elle participera à d'autres programmes, comme Europe Créative en matière de culture et Copernicus en matière d'astronomie, dont elle pourrait profiter.

*Mesure à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du message relatif à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE* : au cours de la nouvelle législature, le Conseil fédéral devra trouver une solution à la question institutionnelle avec l'UE et l'entériner de manière à pouvoir conclure de nouveaux accords pour l'accès aux marchés, actualiser des accords existants et continuer à développer la voie bilatérale dans l'intérêt du pays. En fonction de l'avancement des travaux, le Conseil fédéral conclura un accord institutionnel, entamera sa procédure d'approbation au niveau national, voir le mettra déjà en œuvre.

*Objectif quantifiable*

– Afin d'approfondir les relations de la Suisse avec l'UE, le Conseil fédéral entend consolider, pérenniser et développer davantage la voie bilatérale en poursuivant une approche globale et coordonnée couvrant tous les dossiers en cours avec l'UE. Le but est de conclure et de mettre à jour des accords dans des domaines où les deux parties seraient gagnantes

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Accords bilatéraux avec l'UE

## 4.3 Ligne directrice 3 : La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et agit en partenaire fiable sur le plan international

La Suisse veut continuer d'assurer un haut niveau de sécurité à sa population. Pour le Conseil fédéral, il faut entendre par là d'une part la sécurité face à la criminalité et à la violence, y compris dans l'espace numérique, d'autre part la sécurité de l'approvisionnement et un usage responsable de nos ressources naturelles pour la protection du climat. La Suisse contribue également au niveau international à promouvoir la paix et la prospérité.

En matière de sécurité intérieure et extérieure, la menace n'a cessé d'évoluer au cours des dernières années. En particulier, la présence accrue d'organisations terroristes, la polarisation géopolitique croissante et des flux migratoires et mouvements de réfugiés vers l'Europe qui augmentent ont des conséquences pour la sécurité de la Suisse. Il s'agit de s'adapter en permanence à une situation changeante et de s'assurer de disposer des outils nécessaires pour pouvoir faire face aux menaces.

Le Conseil fédéral souhaite tirer parti au mieux du potentiel des immigrants. Mais il s'agit aussi d'assurer une gestion efficace de l'immigration. Aussi le Conseil fédéral souhaite que soit exploité de façon optimale le potentiel de travail en Suisse de façon à réduire la demande de main d'œuvre étrangère. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique extérieure en matière de migration, il entend contribuer à lutter contre les causes de la migration irrégulière et des déplacements forcés et à réduire la pression migratoire sur l'Europe.

Une attention particulière sera accordée au cours de la prochaine législature à la protection du climat et à une exploitation durable des ressources. La biodiversité est mal en point, la Suisse consomme plus de ressources qu'il ne s'en crée et le volume important d'émissions de $CO_2$ accélère le changement climatique. Des mesures nécessaires devront être prises, notamment pour tenir les engagements de l'Accord de Paris sur le climat.

### 4.3.1 Objectif 13 : La Suisse gère la migration, exploite le potentiel économique et social qu'offre la migration et promeut la coopération internationale

*Stratégie du Conseil fédéral*

En raison du haut degré de spécialisation de son économie, la Suisse dépend de l'étranger pour une part de sa main d'œuvre. Aussi l'immigration, originaire principalement des pays de l'UE et de l'AELE, est-elle synonyme pour la Suisse d'opportunités nombreuses. Il est également vrai qu'elle peut être une source de difficultés, à cause de la concurrence accrue qu'elle induit sur le marché du travail suisse et des différences culturelles entre population locale et nouveaux arrivants. C'est là aussi l'une des raisons pour lesquelles il faudra déterminer la position à adopter face aux mouvements migratoires accrus en provenance d'Afrique et du Proche-Orient.

Le Conseil fédéral souhaite épuiser au mieux le potentiel économique et social de la migration, tout en relevant activement les défis qui y sont associés. Il s'agira d'abord de prendre des mesures de gestion de l'immigration au cas où le gisement de main d'œuvre en Suisse n'aurait pas été exploité pleinement, ensuite de créer pour les immigrants les conditions d'une intégration professionnelle et sociale réussie. La Confédération travaille à cet égard avec les cantons à la mise en place de conditions garantissant l'égalité des chances, et invite tout un chacun à privilégier responsabilité individuelle et respect mutuel. Par ailleurs, avec la politique extérieure du Conseil fédéral en matière de migration, la Suisse dispose d'instruments qui lui permettent de contribuer à lutter contre les causes de la migration irrégulière et des déplacements forcés. L'un des principaux volets de cette politique est l'engagement en faveur de la protection et de l'amélioration des conditions de vie des migrants dans les pays de premier accueil ou de transit. Le lien stratégique entre coopération internationale et politique migratoire intérieure est ainsi renforcé.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Approbation par le Conseil fédéral de la reprise de plusieurs développements des acquis de Dublin et de Schengen :* les réformes du système d'information sur les visas Schengen (VIS), de la directive sur le retour et du système européen d'identification des empreintes digitales (Eurodac), le développement du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (Etias), la mise en place du système d'information Schengen (SIS) aux fins notamment du retour font partie des nombreuses évolutions qui sont en cours même si elles se trouvent à des stades d'avancement différents, et qui continueront d'être d'actualité pendant les années 2019 à 2023. La reprise de ces développements suppose leur approbation

par le Conseil fédéral puis par le Parlement, et leur transposition en droit suisse par la procédure parlementaire. Ces développements, destinés à renforcer la coopération, font partie d'une réforme globale voulue par les pays membres de l'espace Schengen suite aux nombreux attentats terroristes commis en Europe depuis 2015 et à la crise migratoire de 2016–2017. L'objectif est d'assurer la poursuite de la coopération Schengen sans compromettre la sécurité au sein de l'espace concerné.

– *Adoption du message relatif à un accord additionnel avec l'UE concernant le règlement de l'UE établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF), l'instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas dans le cadre financier pluriannuel de l'UE pour les années 2021 à 2027, et adoption du message portant reprise dudit règlement :* cet instrument de soutien constitue un développement de l'acquis de Schengen que les États associés sont tenus de reprendre. Il succède au Fonds pour la sécurité intérieure, auquel la Suisse participe déjà. Il permettra d'allouer des moyens ciblés aux États Schengen qui, parce qu'ils possèdent des frontières territoriales ou maritimes étendues ou des aéroports internationaux importants, supportent des coûts particulièrement élevés pour assurer la protection des frontières extérieures. Cet instrument doit contribuer à assurer une politique de gestion intégrée des frontières solide et efficace en vue de relever le niveau de sécurité dans l'UE.

*Objectif quantifiable*

– L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire
– Taux de chômage selon le statut migratoire
– Adéquation entre niveau de formation et activité exercée

### 4.3.2 Objectif 14 : La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

*Stratégie du Conseil fédéral*

Si la population de la Suisse jouit d'un niveau de sécurité élevé, assurer la sécurité intérieure n'en relève pas moins pour le pays du défi quotidien. Le nombre réel des actes de violence, notamment de violence domestique, demeure élevé, et la Suisse reste une destination privilégiée pour la délinquance itinérante transfrontalière et le crime organisé. Même si au cours des dernières années elle n'a été la cible d'aucun attentat terroriste, le risque d'un tel attentat, surtout à motivation djihadiste, ne peut être écarté.

Pour maintenir et même améliorer la sécurité en Suisse, le Conseil fédéral accorde à la prévention de la violence, de la criminalité et du terrorisme une importance aussi grande qu'à leur détection et à la réponse à y apporter. Il souhaite améliorer la protection des victimes de violences et renforcer la poursuite pénale des actes de violence. Pour combattre la criminalité et le terrorisme, la Confédération concentre prioritairement son action sur la lutte contre les organisations et groupements mus par le profit, contre les organisations de type terroriste, contre la cybercriminalité et contre le trafic organisé de migrants et la traite d'êtres humains. Le Conseil fédéral juge essentiels à cet égard la collaboration et l'échange d'informations tant sur le plan intérieur avec les autorités cantonales compétentes que sur le plan extérieur avec les États partenaires et les organisations internationales.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption du message relatif à une modification de la loi du 20 juin 2003 sur les profils d'ADN*[252] *:* il est aujourd'hui légal en Suisse d'exploiter les traces d'ADN recueillies sur le lieu d'une infraction afin de déterminer si l'auteur de celle-ci est de sexe masculin ou féminin. Mais une nouvelle méthode scientifique, le phénotypage, permet de mettre en évidence d'autres caractéristiques physiques, comme la couleur des yeux ou des cheveux. Le Parlement souhaite que les autorités de poursuite pénale puissent utiliser cette méthode afin de déterminer la couleur des yeux, des cheveux et de la peau, l'origine biogéographique et l'âge de l'auteur présumé. Le Conseil fédéral saisira l'occasion de cette révision de la loi afin de proposer une nouvelle réglementation pour les délais applicables à l'effacement des données concernées et une simplification de la procédure d'effacement. Il est enfin prévu d'inscrire formellement dans la loi la recherche élargie en parentèle.
– *Adoption du message relatif à l'approbation des accords avec l'UE concernant Prüm et Eurodac ainsi que de l'accord « Preventing and Combatting Serious Crime » conclu avec les États-Unis :* « Prüm Plus » met en réseau les systèmes d'information nationaux où sont enregistrés des profils ADN, des empreintes digitales et des données relatives aux véhicules. La Suisse rejoindra ce programme auquel participent 24 pays membres de l'UE. Par ailleurs, conformément à un accord signé à la fin juin 2019, les autorités de poursuite pénale devront désormais avoir accès à la banque de données Eurodac, qui contient les empreintes digitales des demandeurs d'asile. Un accord comparable a été signé avec les États-Unis, toujours en matière d'empreintes digitales.

*Objectif quantifiable*

– La criminalité et la violence domestique diminuent pendant la législature 2019 à 2023.

252 RS **363**

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

- Infractions de violence grave
- Violence domestique

### 4.3.3 Objectif 15 : La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement

*Stratégie du Conseil fédéral*

Menaces et distance géographique sont aujourd'hui de moins en moins liées. Nombreuses sont ainsi les évolutions en matière de sécurité qui, bien qu'intervenant à l'étranger, influent sur la sécurité de la Suisse. Si la multiplication des conflits armés, le terrorisme, l'espionnage et les accidents majeurs sont aujourd'hui sous les feux de l'actualité, la Suisse n'en reste pas moins exposée également aux menaces classiques, comme l'extrémisme violent, les risques de rupture d'approvisionnement ou les dangers naturels. À quoi s'ajoute que dans un monde de plus en plus numérique, la vulnérabilité de l'État, de la société et des systèmes techniques dans le cyberespace ne peut qu'augmenter.

Il importe donc de suivre avec attention tous les développements qui ont trait à la sécurité et de veiller à disposer de tous les outils nécessaires pour détecter les menaces et y répondre. Le Conseil fédéral s'assure que le pays possède les capacités dont il a besoin pour pouvoir se défendre contre un ennemi extérieur, notamment en modernisant les forces terrestres et aériennes. Comme les menaces sont de plus en plus imprévisibles, le Conseil fédéral accorde une attention particulière dans le cadre du développement de la politique de sécurité au renforcement de la capacité de résistance et de résilience, notamment grâce à la création de redondances dans des domaines tels que la communication ou l'approvisionnement en énergie. Il est primordial à cet égard de pouvoir mettre en place rapidement un réseau de communication sécurisé qui permette de s'assurer que les différents acteurs du système coordonné de protection de la population pourront continuer, dans des conditions améliorées en continu, à travailler ensemble à maîtriser catastrophes, situations d'urgence ou ruptures d'approvisionnement. Il s'agit enfin de veiller à ce que l'armée et la protection civile disposent de suffisamment de personnels pour pouvoir accomplir leurs missions : aussi le Conseil fédéral identifiera-t-il les mesures les plus à même d'améliorer à court et à moyen termes la relève en personnel, si possible dans le cadre du système actuel de l'obligation de servir.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption du rapport sur la politique de sécurité de la Suisse :* le Conseil fédéral adopte périodiquement un rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, qu'il soumet au Parlement pour examen et information. Ce texte constitue un document politique de référence pour la définition et les orien-

tations futures de la politique de sécurité nationale. Le prochain rapport appuiera et impulsera plusieurs réformes en cours ou à venir touchant différents instruments de politique de sécurité.

– *Adoption des messages sur l'armée 2020, 2021, 2022 et 2023 :* plusieurs systèmes principaux de l'armée atteindront la fin de leur durée d'utilisation au cours des années 2020, parmi lesquels ceux qui permettent d'assurer la défense de l'espace aérien, les systèmes de conduite et du Service de renseignement, les hélicoptères et une grande partie des systèmes terrestres aujourd'hui utilisés. Pour permettre à l'armée de disposer de tous les instruments dont elle a besoin pour faire face efficacement aux menaces, il s'agira notamment au cours des années à venir de remplacer les avions de combat et d'acquérir un nouveau système de défense sol-air (DSA). Ces projets supposent des investissements de 8 milliards de francs, à financer par le budget ordinaire de l'armée. Le Conseil fédéral adoptera les crédits d'engagement et plafonds de dépenses nécessaires au moyen des messages annuels sur l'armée. Il prévoit notamment de soumettre au Parlement dans le message sur l'armée 2022 l'acquisition de nouveaux avions de combat et d'un système de défense sol-air de longue portée. Il proposera par ailleurs au Parlement dans le message sur l'armée 2020 de voter le plafond dépenses de l'armée pour les années 2021 à 2024.

– *Adoption du message sur la révision de la loi du 3 février 1995 sur l'armée*[253] *et de l'organisation de l'armée du 18 mars 2016*[254] *:* la mise en œuvre du Développement de l'armée (DEVA) exige certaines modifications touchant la loi sur l'armée et l'organisation de l'armée. Une révision prenant effet au 1er janvier 2023 garantira que la mise en œuvre du DEVA pourra être achevée comme prévu. Le Conseil fédéral adoptera le message pertinent au dernier trimestre 2020.

– *Actualisation de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (stratégie PIC) :* le Conseil fédéral adoptera au cours de la législature 2019 à 2023 sa stratégie PIC actualisée. Il adoptera également dans le cadre de cette stratégie certains projets prioritaires et examinera l'opportunité de préparer des propositions pour de nouvelles bases légales fixant des exigences supplémentaires aux exploitants d'infrastructures critiques.

*Objectifs quantifiables*

– Dans les lieux où il n'est pas possible d'éviter les dangers naturels, des mesures d'ordre technique, biologique ou organisationnel sont prises, afin de contrer les risques ou de limiter les dégâts.

– L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population se situe au-dessus du niveau atteint en 2019.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

253 RS **510.10**
254 RS **513.1**

– Dommages causés par des événements naturels
– Confiance dans l'armée

### 4.3.4 Objectif 16 : La Suisse fait une utilisation modérée du sol et des ressources naturelles, garantit un approvisionnement énergétique durable et sans faille et encourage la durabilité dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire

*Stratégie du Conseil fédéral*

La croissance ininterrompue de la population et la consommation croissante d'espace par habitant ont entraîné en Suisse une forte augmentation de la demande en infrastructure urbaine et routière. Il en résulte une exploitation intensive du sol et des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou la forêt ainsi que des matières premières tant renouvelables que non renouvelables. Il s'agit donc à cet égard de parvenir à une utilisation plus responsable. De même, il importe d'assurer le développement durable des secteurs énergétique et agroalimentaire.

Eu égard à la quantité limitée des sols disponibles, il s'agit de densifier les zones urbaines actuelles et de préserver des terres cultivables à l'extérieur de celles-ci. Le Conseil fédéral poursuit de manière conséquente la mise en œuvre des principes d'action du « Projet de territoire Suisse », qui visent à augmenter le taux d'utilisation des surfaces urbanisées existantes, à utiliser les îlots non bâtis et à favoriser la requalification et la réaffectation des surfaces des quartiers et des friches urbaines. Ces mesures permettent de limiter la perte des surfaces agricoles liée à l'extension du milieu bâti, et ainsi d'assurer au pays une autarcie alimentaire aussi élevée que possible. Par ailleurs, le Conseil fédéral entend accorder à l'avenir un poids accru aux préoccupations écologiques dans le domaine agroalimentaire, en favorisant les modes de production durables, en agissant davantage pour la biodiversité et en encourageant plus fortement l'abandon des produits phytosanitaires. Mais la consommation de ressources naturelles ne devra pas seulement baisser dans l'agriculture. Ainsi, pour que puissent être atteints les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, le Conseil fédéral accélère le rythme des mesures de mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, de façon, d'abord, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des appareils et des véhicules, ensuite, à développer les énergies renouvelables. Il s'agira d'autre part de poursuivre la rénovation et l'extension des réseaux électriques dans le cadre de la stratégie du même nom, elle-même partie intégrante de la stratégie énergétique. Enfin, le Conseil fédéral propose de réviser la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)[255] afin de renforcer la sécurité de celui-ci.

255 RS **734.7**

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

- *Adoption du plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) :* le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2020 le plan sectoriel SDA révisé. Celui-ci permettra de régler de manière cohérente la gestion des surfaces d'assolement et de mieux protéger à terme les terres cultivables.
- *Adoption du message relatif à la modification de la LApEl :* le marché de l'électricité a considérablement changé au cours des dernières années, sous les effets conjugués du progrès technique dans les domaines de la production d'électricité renouvelable et des technologies du numérique, de la hausse du prix des énergies fossiles et des émissions de $CO_2$ et des nouveaux objectifs arrêtés par la Suisse et ses voisins européens en matière d'énergie et de climat. Face à ces évolutions, le Conseil fédéral souhaite fixer un cadre nouveau au marché suisse de l'électricité au moyen d'une révision de la LApEl. Celle-ci sera axée sur la sécurité de l'approvisionnement, sur la création d'un un marché entièrement ouvert et fonctionnant de manière efficace et sur de nouvelles régulations du réseau visant à soutenir le développement de la production décentralisée d'électricité renouvelable.
- *Adoption du message relatif à la modification de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)*[256] *:* les mesures d'encouragement arrêtées dans la LEne arriveront à leur terme fin 2022 et fin 2030. Le projet prévoit de fixer une trajectoire de développement des énergies renouvelables, avec des valeurs indicatives déclarées obligatoires pour 2035 et 2050. Les incitations à investir dans les énergies renouvelables seront renforcées. Aujourd'hui prévues pour prendre fin en 2030, les mesures d'encouragement de la LEne seront reconduites jusqu'en 2035.
- *Adoption du message relatif à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz :* le marché du gaz n'est réglementé en Suisse que sommairement, par l'art. 13 de la loi du 4 octobre 1963 sur les installations de transport par conduites[257], en vertu duquel les gestionnaires de réseau sont tenus de se charger d'exécuter des transports pour des tiers dans les limites des possibilités techniques et des exigences d'une saine exploitation, et pour autant que le tiers offre une rémunération équitable. Par ailleurs, les droits et obligations des différents acteurs du marché sont régis par les dispositions générales du droit de la concurrence, notamment la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels[258]. Or, le développement sur la base du droit privé des conditions d'accès au réseau entre l'industrie et le secteur gazier (convention de branche) touche à ses limites, et donne lieu actuellement à des investigations de la part de la Commission de la concurrence. Il convient donc de régler l'accès au réseau par une loi spéciale. C'est ce qu'entend faire le Conseil fédéral au cours de cette législature en proposant une loi sur l'approvisionnement en gaz qui, en fixant un cadre clair à l'approvisionnement en gaz et au marché du gaz en Suisse, contribuera à rétablir la sécurité juridique dans ce domaine.

256 RS **730.0**
257 RS **746.1**
258 RS **251**

– *Adoption du message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE :* la Suisse négocie depuis 2007 avec l'UE un accord dans le domaine de l'électricité. Le Conseil fédéral espère que cet accord verra le jour au cours de la présente législature, et qu'il permettra de régler le commerce international de l'électricité, d'harmoniser les normes de sécurité, d'assurer le libre accès au marché et de donner à la Suisse la possibilité de participer aux décisions prises par les différents organes compétents. Ces négociations sont cependant suspendues depuis juillet 2018, l'UE subordonnant leur poursuite à l'avancement des négociations sur l'accord institutionnel. Les négociations concernant l'accord sur l'électricité et la nécessaire mise à jour du mandat correspondant doivent intervenir simultanément.
– *Adoption du message sur la politique agricole PA22+ :* le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2020 le message sur la politique agricole à partir de 2022. La PA22+ vise à doter l'agriculture suisse des moyens qui lui permettront de saisir les opportunités futures de manière plus autonome et plus entrepreneuriale sans négliger l'impératif de protection des ressources naturelles. Simultanément, il est prévu de fixer au moyen de trois plafonds de dépenses les montants maximaux des crédits de paiement qui seront alloués à l'agriculture pour les années 2022 à 2025, après harmonisation avec le plan financier de la législature.

*Objectifs quantifiables*

– Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes se stabilisent au niveau moyen enregistré entre 2011 et 2015 (422 500 ha).
– La consommation de ressources par la Suisse diminue sur son territoire et à l'étranger.
– La consommation énergétique moyenne par personne et par an doit diminuer de 43 % d'ici à 2035 par rapport à l'an 2000.
– La production d'électricité à partir de ressources renouvelables (hors énergie hydraulique) est développée, avec pour objectif d'atteindre en 2035 une production indigène moyenne d'au moins 11 400 GWh.
– La dépendance énergétique envers l'étranger diminue.
– Le taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires se stabilise à la moyenne de la législature 2011 à 2015.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes
– Empreinte matérielle par personnel
– Consommation finale d'énergie par personne
– Production d'électricité à partir de ressources renouvelables (hors énergie hydraulique)
– Dépendance énergétique envers l'étranger

– Taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires (en valeur brute)

### 4.3.5 Objectif 17 : La Suisse défend une politique environnementale efficace sur les plans national et international et apporte sa contribution à la protection du climat et au maintien de la biodiversité

*Stratégie du Conseil fédéral*

Le réchauffement climatique constitue un défi majeur, surtout pour la Suisse, qui en raison de sa situation géographique sera particulièrement touchée. Il s'agit de redoubler d'efforts pour protéger le climat et préserver la planète pour les générations futures. Cela implique notamment de lutter contre le recul de la biodiversité, y compris en Suisse. La survie à long terme de nombreuses espèces n'est pas assurée, et la part des surfaces intactes et donc proches de l'état naturel a diminué de manière inquiétante.

Le Conseil fédéral s'engage aux plans national et international pour pousser plus avant la politique climatique. Le train de mesures qu'il a proposé dans le cadre de la révision totale de la loi sur le $CO_2$[259] vise à réduire d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre générées en Suisse de 30 % au moins par rapport à 1990, 20 % au plus des réductions étant obtenues par des mesures prises à l'étranger. Les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des transports et de l'agriculture devront contribuer à la réalisation de l'objectif en fonction de leur potentiel de réduction et des coûts induits. D'autre part, la priorité en matière de coopération internationale doit être d'aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique, à s'adapter à ses conséquences et à parvenir à une gestion durable de leurs ressources naturelles.

La conservation de la biodiversité est un élément central de la politique environnementale. Préserver les ressources naturelles et la prospérité de la population suisse suppose de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité des espèces et de favoriser leur régénération. Le Conseil fédéral entend notamment améliorer l'entretien des aires protégées, créer de nouvelles réserves forestières, favoriser des espèces prioritaires au plan national, renforcer la mise en réseau des habitats et intensifier les mesures de lutte contre les espèces allogènes envahissantes.

*Mesures à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Adoption de la Stratégie pour le développement durable 2030 et de son plan d'action 2020–2023 :* le Conseil fédéral adoptera en 2020 la SDD 2030 et le plan d'action 2020–2023 et arrêtera à cette occasion les priorités de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour atteindre les objectifs correspondants.

– *Adoption de la Stratégie climatique 2050 :* en ratifiant l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Le Conseil fédéral a décidé le 28 août 2019 de revoir cet objectif à la hausse, en visant

259 FF **2018** 229

la neutralité carbone à partir de 2 050. Il adoptera par ailleurs au second semestre 2020 une stratégie à long terme pour la protection du climat qui sera en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris et tiendra compte des possibilités de la Suisse. Cette stratégie s'appuiera sur l'objectif précité de zéro émission nette d'ici à l'horizon 2 050 et indiquera des trajectoires d'émission pour les différents secteurs.

– *Adoption du premier rapport sur le plan d'action diversité :* le Conseil fédéral décidera en 2023, à la lumière des résultats d'une étude de l'impact des mesures et projets pilotes de la première phase de mise en œuvre du plan d'action diversité (2017–2023), de l'opportunité de reconduire ces mesures et projets dans le cadre d'une seconde phase de mise en œuvre (2024–2027) et de les compléter par d'autres. Le plan d'action vise à sauvegarder et promouvoir à long terme la biodiversité et ses services écosystémiques, vitaux économiquement et socialement.
– *Établissement des dispositions de mise en œuvre de la loi sur le $CO_2$ révisée pour la période postérieure à 2020 :* le Conseil fédéral précisera pour l'après-2020 les mesures à prendre et les objectifs à atteindre par les différents secteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, au titre de la mise en œuvre de la loi sur le $CO_2$ révisée.

*Objectifs quantifiables*

– La Suisse réduit ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'étranger.
– La biodiversité est préservée et développée.

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Émissions de gaz à effet de serre
– Empreinte gaz à effet de serre
– Diversité des biocénoses

### 4.3.6 Objectif 18 : La Confédération combat les cyberrisques ; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques

*Stratégie du Conseil fédéral*

La transition numérique des entreprises, de l'État et de la société n'est pas seulement synonyme d'opportunités nouvelles, elle entraîne aussi une multiplication et une aggravation des cyberrisques. Les domaines à dépendre des technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus nombreux, et les conséquences possibles d'un dysfonctionnement, d'une défaillance ou d'une utilisation abusive en deviennent d'autant plus redoutables. Les menaces sont diverses et se multiplient rapidement, comme la cybercriminalité, les activités d'espionnage menées au moyen de cyberattaques, le cybersabotage d'infrastructures critiques telles que des hôpitaux ou

des installations énergétiques, la diffusion d'informations volées ou manipulées à des fins de désinformation ou de propagande ou encore les conflits hybrides.

Il importe de développer les compétences, la connaissance et le savoir-faire en lien avec les cyberrisques, non seulement au sein d'équipes de spécialistes, mais dans l'ensemble de la population. La Confédération travaillera main dans la main avec les cantons, les entreprises et la société civile à mettre en place partout les capacités et structures organisationnelles qui permettront de détecter et de maîtriser rapidement tout cyberincident, la priorité absolue étant d'assurer la protection des infrastructures critiques. Le Conseil fédéral, plus particulièrement, s'emploiera à améliorer la résilience informatique, à mettre en place des standards minimaux de cybersécurité, à établir une cyberdéfense efficace et à se positionner au niveau international comme un acteur de la politique étrangère et de sécurité relative au cyberespace. Sur le plan extérieur, la Suisse renforcera ses compétences en vue de participer à l''établissement de processus internationaux s'agissant du cyberespace et des technologies nouvelles.

*Mesure à prendre pour atteindre l'objectif*

– *Mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022 et de son plan de mise en œuvre:* le Conseil fédéral a adopté le 18 avril 2018 la nouvelle SNPC pour les années 2018 à 2022[260], et le 15 mai 2019 le plan de mise en œuvre qui l'accompagne[261]. Il s'agira au cours de la prochaine législature de traduire dans les faits les mesures prévues.

  Cet objet nécessitera d'importantes ressources humaines supplémentaires.

*Objectif quantifiable*

– Aucun

*Suivi de la réalisation des objectifs quantifiables / Indicateurs*

– Aucun

## 5 Plan financier 2021-2023 de la législature

*Le plan financier 2021-2023 de la législature prévoit des excédents structurels pour chacune des trois années de la période considérée. Les exigences du frein à l'endettement sont donc remplies. Elles servent de référence pour le plan financier de la législature. L'incertitude reste toutefois très élevée en ce qui concerne l'évolution future des finances fédérales. D'une part, les charges supplémentaires possibles dépassent la marge de manœuvre budgétaire prévue. D'autre part, les risques structurels susceptibles de provoquer d'importantes pertes de recettes dans les domaines de l'im-*

260 www.isb.admin.ch > Thèmes > Cyberrisques SNPC > Stratégie SNPC 2018–2022
261 www.isb.admin.ch > Thèmes > Cyberrisques SNPC > Plan de mise en œuvre

*pôt sur le bénéfice (projets de réformes de l'OCDE) et de l'impôt anticipé (renversement de la tendance) sont considérables. C'est pourquoi la retenue en matière budgétaire reste de mise.*

## 5.1 Hypothèses concernant l'évolution de l'économie

Le plan financier 2021-2023[262] de la législature se fonde sur les paramètres macroéconomiques de l'automne 2019. En raison du ralentissement de la conjoncture mondiale, l'économie suisse n'a connu, en 2019, qu'un faible taux de croissance. À moyen terme, les perspectives devraient s'éclaircir et l'économie renouer avec une croissance tendancielle de 1,7 %. Le renchérissement devrait peu à peu augmenter à nouveau, dans le sillage de la reprise conjoncturelle. Les taux d'intérêt à court et long termes ne devraient retrouver des valeurs positives qu'en 2022 ou 2023.

## 5.2 L'incertitude reste élevée malgré les excédents structurels escomptés

Le plan financier 2021-2023 de la législature prévoit des excédents structurels pour chacune des trois années de la période considérée. Après avoir culminé à 1,0 milliard en 2021, la marge de manœuvre en vertu du frein à l'endettement diminuera en raison des pertes de recettes liées à l'abolition des droits de douane sur les produits industriels (2022: - 540 millions) et à la réforme de l'imposition du couple et de la famille (2023: - 1,2 milliard net). En 2023, les finances fédérales seront équilibrées de justesse. Selon les prévisions actuelles, les exigences du frein à l'endettement seront donc remplies.

Au cours de la session d'hiver 2019, les Chambres fédérales ont renvoyé au Conseil fédéral le projet de réforme de l'imposition du couple et de la famille. Une mise en œuvre du projet au cours de la nouvelle législature est donc peu probable, même si elle n'est pas complètement exclue. L'abandon du projet se traduirait par une marge de manœuvre nettement plus importante en 2023.

L'incertitude concernant l'évolution future des finances fédérales est élevée. D'une part, les nombreux projets actuellement en discussion, qui prévoient des dépenses pouvant atteindre jusqu'à plus de 2,5 milliards en 2023, ne pourront pas tous être réalisés. À eux seuls, les projets du Parlement en matière de baisse d'impôts pourraient grever de plus de 1 milliard au total les finances de la Confédération. D'autre part, selon les prévisions actuelles, les risques structurels susceptibles de provoquer d'importantes pertes de recettes dans les domaines de l'impôt sur le bénéfice (projets de réformes de l'OCDE) et de l'impôt anticipé (renversement de la tendance) sont considérables. Des dépenses supplémentaires se profilent également dans plusieurs domaines, notamment en lien avec la participation de la Suisse aux programmes européens de recherche et d'éducation. Il apparaît dès à présent que les projets planifiés

[262] Le rapport complet sur le plan financier 2021-2023 de la législature est présenté à l'annexe 2.

ne pourront pas tous être mis en œuvre. C'est pourquoi la retenue en matière budgétaire reste de mise.

*Tableau 1*

**Aperçu du plan financier 2021-2023 de la législature**

| | Budget | | Plan fin. de la législature | | | Ø Δ en % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| millions CHF | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019–23 |
| **Compte de financement** | | | | | | |
| Recettes ordinaires | 73 556 | 75 666 | 77 124 | 79 824 | 81 019 | 2,4 |
| Dépenses ordinaires | 72 334 | 75 323 | 76 233 | 79 193 | 80 799 | 2,8 |
| Solde de financement ordinaire | 1222 | 344 | 891 | 630 | 220 | |
| **Frein à l'endettement** | | | | | | |
| Dépenses max. autorisées | 73 262 | 75 742 | 77 278 | 79 903 | 81 019 | 2,5 |
| Excédent structurel (+) / déficit structurel (-) | 928 | 419 | 1045 | 710 | 220 | |
| **Paramètres** | | | | | | |
| Quote-part des dépenses en % | 10,3 | 10,5 | 10,4 | 10,6 | 10,5 | |
| Quote-part d'impôt en % | 9,8 | 9,9 | 9,9 | 10,1 | 9,9 | |
| Taux d'endettement brut en % | 13,7 | 13,0 | 12,8 | 12,4 | 11,8 | |
| **Paramètres macroéconomiques de référence** | | | | | | |
| Croissance du PIB réel en % | 2,0 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | |
| Croissance du PIB nominal en % | 2,7 | 2,3 | 2,3 | 2,5 | 2,7 | |
| Inflation (indice des prix à la consommation, IPC) en % | 0,8 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 1,0 | |

Remarques: budget 2019 selon l'arrêté fédéral du 13.12.2018 et budget 2020 selon l'arrêté fédéral du 12.12.2019. Les paramètres (quotes-parts en % du PIB) se fondent sur les prévisions du SECO du 17.9.2019.

## 5.3 Évolution des recettes marquée par les réformes

L'évolution attendue des recettes est marquée, avant tout, par l'environnement macroéconomique, mais aussi par plusieurs projets de réformes. Ces projets sont, notamment, l'abolition des droits de douane sur les produits industriels (2022: - 540 millions) et la réforme de l'imposition du couple et de la famille (2023: - 1,2 milliard net), mais aussi le relèvement, sans incidence budgétaire, de la TVA de 0,7 point de pourcentage visant à stabiliser l'AVS (AVS 21; + 2 milliards env. à partir de 2022).

Par rapport au budget 2019, les recettes s'accroissent, en moyenne, de 2,4 % par an jusqu'en 2023. Sur la base des chiffres pour 2019 revus à la hausse lors de l'estimation de septembre dernier, les recettes progresseront de 2,2 % en moyenne annuelle. Corrigé des ruptures structurelles dues aux réformes, le taux de croissance des recettes est ramené à 2,1 %. L'évolution corrigée des recettes sera donc inférieure à la croissance

du PIB nominal (2,4 % par an). Cet écart s'explique par le fait que le produit de l'impôt anticipé affichera, à partir de 2021, une progression au mieux comparable à celle de la croissance économique et ne pourra donc pas compenser l'évolution, inférieure à la moyenne, des recettes des droits de timbre et de l'impôt sur les huiles minérales.

## 5.4 Augmentation des dépenses notamment en faveur de la prévoyance sociale

De 2019 à 2023, les dépenses de la Confédération augmenteront de 2,8 % par an en moyenne. Cette augmentation marquée est due à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA); en 2020, la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct et la contribution de la Confédération à l'AVS seront augmentées à hauteur de 1,8 milliard. Le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21), qui prévoit notamment un relèvement de la TVA en faveur de l'AVS pour un montant de quelque 2 milliards, devrait être lancé en 2022.

D'un point de vue financier, la prochaine législature se caractérise ainsi par une forte augmentation des dépenses consacrées à la prévoyance sociale, notamment compte tenu de la mise en place d'une prestation transitoire en faveur des chômeurs âgés. La deuxième priorité de la législature est la mise en œuvre de la RFFA. Le trafic, qui était un domaine prioritaire au cours de la dernière législature, la formation et la recherche, la sécurité et les relations avec l'étranger connaîtront des évolutions comparables, la croissance de leurs dépenses restant toutefois inférieure à celle du PIB nominal.

Les mesures prévues par le programme de la législature ne sont prises en compte qu'en partie par les chiffres du plan financier, car certaines d'entre elles ne bénéficient pas encore du niveau de planification requis. Le plan financier prend en considération les arrêtés financiers pluriannuels que le Conseil fédéral entend soumettre au Parlement (message FRI, message sur la coopération internationale, message sur l'armée, message sur la politique agricole 22+, message sur la culture, crédit d'engagement pour le transport régional des voyageurs). En revanche, il ne tient pas compte de plusieurs projets législatifs tels que la modification de la loi sur le $CO_2$ (fonds pour le climat) ou l'extension prévue de l'aide aux médias.

## 5.5 Priorités en matière fiscale et perspectives à long terme pour les finances publiques

Le plan financier de la législature comprend également les perspectives à moyen terme jusqu'en 2028, accompagnées des priorités du Conseil fédéral en matière fiscale, de même que les perspectives à long terme jusqu'en 2050. Le Conseil fédéral entend poursuivre les projets de réformes fiscales pour lesquels il a soit déjà adopté un message ou qui présentent à la fois une certaine importance économique et n'engendrent que des pertes de recettes limitées. Ces projets sont la réforme de l'imposition du couple et de la famille, la suppression des droits de douane sur les produits industriels et la refonte de l'impôt anticipé. En raison des incertitudes élevées entourant l'évolution du produit de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt anticipé, le Conseil fédéral

renonce pour l'instant à fixer des priorités applicables aux dépenses pour la période après 2023.

Les perspectives à long terme jusqu'en 2050 analysent les conséquences du vieillissement de la population sur la durabilité des finances publiques. Selon les projections, l'AVS nécessitera de nouvelles réformes à partir des années 2030. La pression exercée par les dépenses de santé menace, en outre, la durabilité des finances des cantons. Poursuivre l'objectif de limiter la croissance des dépenses pourrait fournir une contribution notable à l'allégement des finances des cantons et de l'assurance obligatoire des soins.

## 5.6 Conclusions

Le Conseil fédéral a fixé ses priorités en matière de dépenses pour la nouvelle législature dans ses décisions relatives aux montants indicatifs retenus dans les messages portant sur des arrêtés financiers pluriannuels. Ces montants indicatifs ont été intégrés dans le présent plan financier 2021-2023 de la législature. Les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses que le Parlement examinera au début de la législature constituent des montants maximaux qui ne pourront être entièrement utilisés que si la situation budgétaire évolue positivement.

Les principaux risques pesant sur les recettes soulignent la nécessité de faire preuve de retenue en matière de politique budgétaire. Le Conseil fédéral disposera de suffisamment de temps pour prendre les mesures nécessaires lorsque les grandes lignes de la réforme de l'OCDE en matière d'imposition des bénéfices seront connues ou si le reversement de tendance se confirme pour les recettes de l'impôt anticipé. Pour éviter une politique budgétaire en dents de scie, il importe toutefois d'éviter de prendre des décisions susceptibles d'accroître encore le besoin de consolidation des finances fédérales.

**Coordination entre les projets de dépenses et la politique budgétaire**

En vertu de la loi sur le Parlement, les objectifs et les mesures du programme de la législature et du plan financier de la législature doivent être coordonnés par objet et par échéance (art. 146, al. 4, LParl)

En vertu de l'art. 4, al. 3, OFC le plan financier inclut les conséquences budgétaires présumées des décisions du Parlement et des projets d'acte adoptés par le premier conseil ou par une commission parlementaire ainsi que des messages adoptés par le Conseil fédéral. Les projets destinés à la consultation ne sont pris en compte que si leur portée budgétaire peut être appréciée. C'est pourquoi les projets annoncés par le Conseil fédéral pour la législature ne se reflètent qu'en partie dans les chiffres du plan financier. Les mesures suivantes visent toutefois à garantir la coordination entre les projets de dépenses et la politique budgétaire:

– Les *arrêtés financiers pluriannuels de grande portée* ont été coordonnés avec le plan financier de la législature (conformément à l'art. 5, al. 5, OFC). Ces arrêtés

financiers se fondent sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2021-2024, le message sur la coopération internationale 2021-2024, le message sur l'armée 2020, le message sur la politique agricole 2022-2025, le message sur la culture 2021-2024 et le crédit d'engagement pour le transport régional des voyageurs (TRV) 2022-2025. Les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses constituent des montants maximaux qui ne pourront être entièrement utilisés que si la situation budgétaire évolue positivement.

– Les *objectifs de la législature ont été fixés pour chaque groupe de tâches*. Le programme législatif du programme de la législature est ainsi coordonné avec le portefeuille de 12 tâches utilisé dans le plan financier de la législature. Le rapport sur le plan financier de la législature indique, pour chaque groupe de tâches, les besoins de financement, les principaux objectifs et dossiers du programme de la législature ainsi que les principales réformes en cours (voir le chap. B 22).

– Pour obtenir une vue d'ensemble des perspectives budgétaires de la Confédération, il importe de prendre également en considération les *charges supplémentaires susceptibles* de grever les finances fédérales. Il s'agit des dossiers non encore pris en considération dans la planification financière, mais qui pourraient alourdir ou alléger le budget dans une mesure considérable. Pour autant que des données à ce sujet soient disponibles, ces dossiers sont cités et présentés dans le rapport sur le plan financier de la législature (voir le chap. B 24).

## 6 Planification du personnel à moyen terme

Dans le cadre du développement de la gestion du personnel, le Conseil fédéral a décidé de joindre au programme de la législature un aperçu de l'évolution probable du domaine du personnel à l'intention des Chambres fédérales. Il donne ainsi suite aux critiques adressées de longue date par celles-ci, à savoir que le domaine du personnel doit faire l'objet d'un examen annuel et que le Parlement ne sait rien de la planification à moyen terme et ne peut ainsi que partiellement influer sur cette évolution.

Le nouvel instrument de planification du personnel à moyen terme permet de présenter l'évolution du personnel dans la législature. Les conséquences sur les ressources en personnel ont donc pour la première fois également été relevées : outre les conséquences sur les ressources des affaires habituelles (projets de loi, rapports, etc.), des affaires importantes concernant les ressources mais n'entraînant aucune modification de loi font désormais également l'objet d'un relevé.

Toute planification représente l'état actuel des connaissances et fait donc toujours l'objet d'incertitudes. Il faut en particulier en tenir compte concernant l'évolution du domaine du personnel. Celui-ci se divise, comme le montre le tableau 1, en engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel, en affaires annoncées par les départements, en mesures relatives aux traitements, en conséquences de la transition numérique de l'administration et en requêtes de moins d'une année (autres besoins supplémentaires).

Sur la base de la planification du personnel à moyen terme, il faut s'attendre durant la législature 2020–2023 à une croissance annuelle moyenne de +1,4 %, dont 0,4 % imputable aux engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel (cf. tableau 1). Le renchérissement annuel durant la législature est estimé à 0,7 %. Il en résulte une croissance réelle annuelle moyenne de 0,3 %. La croissance estimée est inférieure de près de 23 millions de francs à celle de la législature 2016–2019.

*Tableau 1 Aperçu de la croissance dans le domaine du personnel, charges de personnel budget (B) 2020, plan financier (PF) 21–23 en millions de francs*

| | | | | | **Ø Δ 20–23** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Montants en millions CHF | **B 2020** | **PF 2021** | **PF 2022** | **PF 2023** | en chiffres absolus | % |
| PF-ancien | 6'039,8 | 6010,2 | 6073,9 | 6132,5 | 30,9 | 0,5 |
| Engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel | - | - | 75,0 | 75,0 | 25,0 | - |
| Affaires plan. pers. à moyen terme | - | 24,3 | 32,7 | 49,8 | 16,6 | - |
| Transition numérique | - | 7,5 | 15,0 | 22,5 | 7,5 | - |
| Autres besoins supplémentaires | - | 7,5 | 15,0 | 22,5 | 7,5 | - |
| **PF-nouveau (y c. mesures salariales)** | **6039,8** | **6049,6** | **6211,5** | **6302,2** | **87,5** | **1,4** |

L'inscription au budget des engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel sur la base des modifications des prescriptions comptables correspond à une grandeur statistique, mais entraîne une hausse des charges en personnel de 50 à 100 millions de francs (+0,8 à +1,7 %). Durant la législature, 1 % de la masse salariale est réservé chaque année à d'éventuelles mesures relatives aux traitements. Les projets liés au numérique qui n'ont à ce jour pas encore été concrétisés et éventuellement les restructurations de l'organisation informatique de l'administration fédérale qui en découlent auront très vraisemblablement des répercussions sur les charges de personnel et les effectifs. Les moyens nécessaires au financement de 150 postes seront mis à disposition pour ces besoins temporaires en personnel. Enfin, pour les demandes de postes d'une durée inférieure à un an qui ne sont pas encore connues, les moyens nécessaires pour financer également 150 postes sont inscrits au budget sur la base des expériences faites les années précédentes.

Les demandes en ressources annoncées dans le cadre des enquêtes en lien avec le programme de la législature se divisent – comme mentionné plus haut – en deux catégories : en font partie d'une part les mesures habituelles, c'est-à-dire les projets de lois, les rapports, etc. et, d'autre part, les affaires importantes du point de vue stratégique et entraînant des fluctuations importantes en ce qui concerne les besoins en personnel (+/- 10 EPT au moins), sans nécessiter de modifications de lois. Les besoins

en ressources de la première catégorie se montent à 117,5 postes pour la législature, ceux de la seconde à 159 postes.

Le Conseil fédéral examinera chaque année les demandes annoncées en fonction de leur contenu et de leur volume en faisant le point sur la politique du personnel ou lors de l'évaluation globale des ressources dans le domaine du personnel et décidera d'une éventuelle compensation. Sans compensation, les mesures touchant les effectifs pourraient entraîner une augmentation d'environ 550 EPT durant la législature à venir.

S'agissant des demandes de la catégorie des affaires importantes du point de vue stratégique qui ne portent pas sur une mesure explicite dans le programme de la législature, il s'agit en particulier des thèmes suivants :

– renforcement de l'Office fédéral de la santé publique pour une maîtrise des coûts plus efficace, plan de mise en œuvre de la SNPC.

Les conséquences des différentes affaires de cette catégorie sur les effectifs et les montants figurent à l'annexe 3 sous forme de tableau.

## 7 Stratégie pour le développement durable 2030

Le développement durable est inscrit à l'art. 2, al. 2 Cst. comme l'un des buts de l'État. Depuis 1997, le Conseil fédéral fixe ses priorités politiques en la matière dans la SDD. Il assume sa part de responsabilité sur le plan mondial : il accorde une grande importance à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en matière de politique intérieure et extérieure et s'engage avec force pour atteindre les objectifs mondiaux de développement durable (ODD). À cette fin, il définit sa stratégie à l'horizon 2030 et y fixe des lignes directrices pour la politique de la Confédération, des objectifs à atteindre d'ici 2030 et des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le Conseil fédéral adoptera d'ici août 2020 la SDD 2030 ainsi qu'un plan d'action assorti de mesures pour les années 2020 à 2023. Ceux-ci porteront spécialement sur des thèmes prioritaires nécessitant action et coordination entre les différents domaines politiques. Le présent chapitre décrit les grandes lignes de la stratégie à venir.

### 7.1 Politique de développement durable à l'échelon fédéral

*Points de convergence entre le programme de la législature et la SDD*

Le Conseil fédéral a décidé, le 4 novembre 2009, d'intégrer la SDD dans le message concernant le programme de la législature afin de renforcer les principes qui président au développement durable et à l'Agenda 2030 ainsi que leur statut sur le plan institutionnel.

Il existe un lien étroit entre le programme de la législature et la SDD. Tous deux peuvent être qualifiés de plan stratégique et tous deux couvrent un vaste éventail de sujets. Cependant, ils n'ont pas les mêmes priorités thématiques ni le même horizon temporel. Le programme de la législature décrit les projets législatifs les plus importants et les messages financiers pour la durée d'une législature, tandis que la SDD a un horizon

temporel plus éloigné et comprend aussi des objectifs et des actions stratégiques importants au niveau de l'application du droit.

*Fonction de la SDD*

L'objectif principal de la SDD est de garantir, à l'échelon fédéral, une politique cohérente pour le développement durable de la Suisse, l'Agenda 2030 faisant office de référence. La stratégie est donc avant tout un instrument de coordination entre les domaines politiques et les activités de la Confédération qui permet de trouver des solutions modernes pour concilier les objectifs contradictoires de l'activité de l'État afin de garantir un développement durable. En fixant des contenus prioritaires, les efforts de mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont en outre renforcés dans les domaines dans lesquels la Suisse doit agir d'urgence.

## 7.2 Agenda 2030

Le 25 septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030. Celui-ci constitue un projet complexe, très ambitieux et novateur pour le monde entier. Il se compose de 17 objectifs de développement durable qui s'appliquent de manière égale à tous les États :

1. éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde,
2. éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable,
3. permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge,
4. assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,
5. parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles,
6. garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau,
7. garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable,
8. promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous,
9. bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation,
10. réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre,
11. faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables,
12. établir des modes de consommation et de production durables,
13. prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions,

14. conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,
15. préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité,
16. promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes,
17. renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Par l'adoption de l'Agenda 2030, les États se sont engagés à atteindre, d'ici à 2030, ces objectifs mondiaux de développement durable, à les intégrer dans leurs processus, politiques et stratégies au niveau national en tant que norme de référence et à fournir une contribution équitable à leur réalisation tant sur le plan national qu'international. Un rapport sera périodiquement établi sur l'avancement des travaux dans les États. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 sera suivie et surveillée par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (*High Level Political Forum on Sustainable Development*, HLPF) de l'ONU.

L'Agenda 2030 n'a pas force obligatoire mais il constitue une ligne directrice importante pour le Conseil fédéral. Celui-ci s'engage pour qu'il soit respecté tant en Suisse que dans les autres pays ; les objectifs doivent parfois être adaptés à la situation en Suisse.

## 7.3 Lignes directrices pour la politique fédérale

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 exige des adaptations radicales dans certains domaines politiques. Les services de la Confédération sont chargés par le Conseil fédéral, dans le cadre de leurs compétences, d'intégrer dans leurs stratégies et planifications les objectifs et les principes fixés dans l'Agenda 2030 et dans la SDD et de les mettre en œuvre

Les trois dimensions du développement durable – la croissance économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique – ainsi que les interactions doivent toujours être prises en compte de la même façon. Tenir compte des limites des écosystèmes mondiaux et satisfaire en premier lieu les besoins de base revêtent une importance cruciale ; ce faisant, les ressources vitales des êtres humains doivent être garanties dans des conditions équitables.

Pour le Conseil fédéral, le développement durable est un fil rouge transversal. Il en découle qu'il ne peut pas être une tâche supplémentaire à réaliser dans le cadre d'une politique sectorielle, mais qu'il s'agit d'une problématique prospective qui touche tous les domaines de la politique ; à cet égard, gérer de façon transparente les conflits d'objectifs entre ces différents domaines revêt une importance particulière. La mise en œuvre du développement durable s'inspire des principes fixés dans les lignes directrices du Conseil fédéral :

1. se responsabiliser face à l'avenir,
2. prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée,
3. intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques,
4. accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence,
5. atteindre le développement durable par le partenariat.

## 7.4 Défis à relever par la Suisse

L'état des lieux de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 effectué en 2018 montre que les exigences de ce dernier sont déjà inscrites dans un grand nombre de bases légales et de domaines politiques importants en Suisse. Il montre également qu'il faut poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs à l'échelon national et contribuer de manière adéquate à les remplir à l'échelle mondiale.

Dans nombre de domaines politiques, les lacunes peuvent être comblées en adaptant les projets de loi et de financement, les stratégies et les plans d'action pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, il est nécessaire de mieux cibler l'utilisation des moyens. Il n'est en outre possible d'atteindre les objectifs que si la société civile et les milieux économiques et scientifiques sont impliqués étroitement et dans une large mesure. Les domaines ci-après sont en particulier confrontés à des défis.

*Consommation durable et production durable*

La consommation durable et la production durable (ODD 12) restent des défis importants ; il convient de relever que les trois quarts des ressources naturelles consommées le sont à l'étranger. Les aspects pertinents à ce sujet sont l'amélioration de l'utilisation des ressources, la réduction du volume des déchets, l'amélioration de la vérité des coûts, des styles de vie durables, des chaînes de création de valeur, les énergies renouvelables, l'accroissement de l'efficacité énergétique et des achats publics durables. La consommation des ressources diminue globalement à l'intérieur du pays alors qu'elle augmente sensiblement à l'étranger à cause de la consommation. La Suisse endosse par ailleurs une responsabilité en la matière en sa qualité de place de négoce internationale importante de matières premières. Il faut également considérer les objectifs relatifs à une alimentation et à une agriculture durables (ODD 2), à l'eau (ODD 6), à l'énergie (ODD 7), au travail et à une croissance économique durable (ODD 8) ainsi qu'à l'infrastructure et à l'innovation (ODD 9), qui sont étroitement liés à l'ODD 12.

*Réduction des inégalités*

Sous la devise « ne laisser personne de côté », l'Agenda 2030 se concentre en particulier sur les personnes les plus défavorisées et sur la réduction de l'inégalité (ODD 10). Celle-ci, la pauvreté (ODD 1), la santé (ODD 3) et la formation (ODD 4) sont au premier plan à cet égard. En dépit d'un système social bien développé, la Suisse est

mise à l'épreuve en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les personnes les plus défavorisées n'ont toujours pas les mêmes chances dans la société. Les différences de revenu et de fortune sont importantes et, selon l'OFS, environ 8 % de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté. Les disparités entre les régions et les parties du pays constituent un autre défi à relever. L'égalité des sexes (ODD 5) nécessite également des efforts supplémentaires, en particulier dans le domaine de l'égalité salariale et en matière de représentation adéquate des femmes dans les organes de décision et les fonctions dirigeantes au sein des entreprises, de la société et de la politique. Les objectifs relatifs au travail et à une croissance économique durable (ODD 8) et à la réduction des inégalités (ODD 10) sont étroitement liés à cette thématique.

*Changement climatique et écosystèmes*

En matière de changement climatique (ODD 13) et d'énergie (ODD 7), la Suisse dispose de solides bases grâce à sa politique climatique actuelle, aux programmes d'observation du climat, aux scénarios climatiques, aux systèmes d'alertes et de prévisions ainsi qu'à la stratégie énergétique ; en raison de l'urgence, elle continue toutefois à être sollicitée pour ce qui est de la mise en œuvre. Elle soutiendra par ailleurs les pays en développement dans leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique, mais aussi pour mettre sur pied des systèmes énergétiques durables. L'Agenda 2030 comprend différents objectifs fortement liés à l'environnement qui portent notamment sur les systèmes alimentaires et l'agriculture (ODD 2), l'eau (ODD 6), les océans (ODD 14) et les écosystèmes terrestres (ODD 15). Si la Suisse dispose dans ces domaines de solides bases légales, elle continue à être sollicitée pour gérer la pression croissante et les conflits d'utilisation en ce qui concerne le développement urbain, l'agriculture, les sols, la biodiversité et les eaux au sens de l'Agenda 2030. S'agissant des externalités internationales, il s'agit également de renforcer l'engagement de la Suisse à fournir une contribution appropriée afin de remplir les objectifs sur le plan international.

*Croissance économique durable et flux financiers durables*

L'objectif relatif au partenariat mondial et au financement du développement durable (ODD 17) englobe la mobilisation de ressources en faveur du développement durable par le biais de sources privées ou de la lutte contre les flux financiers déloyaux et illicites (ODD 16). En sa qualité de place financière internationale, la Suisse peut en outre exercer une influence considérable pour renforcer en Suisse et dans le reste du monde les investissements durables et améliorer la disponibilité de ressources financières en faveur du développement durable. En matière de croissance économique (ODD 8), d'infrastructure résiliente et d'innovation (ODD 9) et de développement urbain (ODD 11), la Suisse dispose de très bonnes conditions de départ en tant que place économique forte bénéficiant d'une infrastructure bien développée et d'un partenariat social bien rodé. Une collaboration bien coordonnée avec des acteurs non étatiques doit permettre de renforcer, sur les plans national et international, la capacité de la Suisse en matière de concurrence et d'innovation en accord avec un développement respectueux de l'environnement et équitable du point de vue social. À cet égard,

la transition numérique constitue à la fois un défi particulier et une opportunité importante ; il s'agit d'en tirer profit activement pour renforcer le développement durable. Le développement urbain durable vers l'intérieur du milieu bâti constitue par ailleurs encore et toujours un défi de taille.

## 7.5 Thèmes prioritaires

La SDD 2030 fera l'objet d'une vaste discussion politique dans le cadre d'une consultation menée auprès de tous les milieux intéressés. Le présent chapitre décrit dans les grandes lignes les thèmes prioritaires visés par le Conseil fédéral.

La SDD se concentrera sur trois thèmes prioritaires qui requièrent une action et une coordination particulières entre les différents domaines politiques à l'échelon fédéral. Pour chacun d'entre eux, le Conseil fédéral fixera des objectifs tirés de l'Agenda 2030 aussi clairs et mesurables que possible. Sur cette base, il fixera également des axes stratégiques pour la politique fédérale. À cet égard, l'accent est mis sur la politique intérieure, tout en tenant compte des effets de débordement (*spillovers*), c'est-à-dire les conséquences positives et négatives de la politique de la Suisse sur d'autres pays et donc sur les possibilités de ceux-ci d'atteindre leurs propres objectifs de développement durable.

Le développement durable constitue également une préoccupation importante en matière de politique extérieure (notamment dans la collaboration internationale) et de politique économique extérieure. Ces domaines sont couverts par des stratégies et des messages de financement spécifiques ; la SDD fait office de lien entre eux du point de vue du contenu.

*Thèmes prioritaires*

La SDD portera principalement sur les trois thèmes prioritaires suivants :

1. consommation et production ;
2. climat, biodiversité et énergie ;
3. égalité des chances.

Les thèmes transversaux « Formation, recherche et innovation » et « Économie et finances » revêtent une importance particulière lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs dans les thèmes prioritaires. Enfin, des questions relatives à la gouvernance (systèmes de gestion et de réglementation) et de résilience (capacité d'adaptation, de résilience et de régénération) seront prises en compte.

*L'exemple de la Confédération*

Il ne suffit pas de décréter le développement durable, il faut aussi le vivre, raison pour laquelle la Confédération s'applique à traduire systématiquement les principes du développement durable dans ses propres actions. Dans de nombreux domaines (consommation d'énergie, émissions de $CO_2$, consommation des ressources, politique d'achats, gestion immobilière, politique du personnel ou dans sa fonction d'investisseur et de propriétaire d'entreprises liées à la Confédération), la Confédération dispose

de leviers importants pour assumer ses responsabilités au sens de l'Agenda 2030. Les mesures idoines doivent être développées plus avant et encore renforcées.

## 7.6 *Monitoring* et rapport

*Monitoring du développement durable en Suisse*

La réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 au niveau mondial est mesurée au moyen d'une liste d'indicateurs internationaux établis par la commission de la statistique de l'ONU. Ils sont identiques pour tous les pays. Les États membres de l'ONU les fournissent à celle-ci chaque année et ils sont publiés dans le rapport annuel des avancées internationales du Secrétaire général de l'ONU. Il est ainsi possible de déterminer les domaines où il y a lieu d'agir sur le plan mondial.

Pour la Suisse, le cadre de référence du système d'indicateurs destiné au *monitoring* du développement durable (MONET), système global qui existe depuis 2003, a été développé dans la perspective de l'Agenda 2030 et des thèmes prioritaires de la SDD pour permettre de mesurer les objectifs de l'Agenda 2030 adaptés à la Suisse. Les indicateurs qui sont régulièrement actualisés mesurent le développement durable selon une approche globale, en évaluant la qualité de vie de la génération actuelle et l'équité de la répartition dans l'espace et dans le temps.

*Rapport*

Lors des négociations, la Suisse s'était engagée en faveur d'un mécanisme de contrôle et de rapport solide. Au niveau international, les États membres de l'ONU se sont déjà déclarés prêts à présenter régulièrement les progrès qu'ils ont réalisés dans le cadre de rapports nationaux.

En été 2018, la Suisse a présenté à l'ONU son rapport sur l'avancement de la mise en œuvre. Celui-ci se fonde sur un vaste état des lieux, lors duquel l'ensemble des objectifs et des sous-objectifs de l'Agenda 2030 ont été analysés et le degré de réalisation des objectifs pour la Suisse a été examiné. Cet état des lieux a servi de base à l'élaboration de la SDD.

Le Conseil fédéral continuera de rendre régulièrement compte de l'évolution et des progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur la base des états des lieux qu'il effectuera. La Suisse soumettra son prochain rapport national en 2022 et élaborera sur cette base un nouveau plan d'action pour la prochaine législature.

## 7.7 Organisation intrafédérale

*Intégration dans les processus ordinaires de planification et de gestion politique*

Le développement durable ne se conçoit pas comme une tâche supplémentaire de la Confédération. Il doit au contraire être intégré, dans la mesure du possible, aux processus ordinaires de planification et de gestion politique des offices, des départements et du Conseil fédéral. Les objectifs du développement durable doivent être réalisés avant tout par la redéfinition des priorités et par une réallocation des ressources au

sens de l'Agenda 2030. Ce faisant, il faut garantir les ressources humaines et financières nécessaires.

La responsabilité politique de la SDD 2030 incombe au Conseil fédéral. Sa mise en œuvre est du ressort des services de la Confédération concernés. Ceux-ci doivent prendre en compte les objectifs de l'Agenda 2030 et les principes de la SDD 2030 dans leurs planifications, leurs axes prioritaires, leurs mesures et leurs processus internes. À cet égard, ils contribuent en particulier à atteindre les objectifs fixés dans les trois thèmes prioritaires. Pour la mise en œuvre de la stratégie, les structures existantes de coordination et de concertation sont en principe utilisées afin d'éviter les redondances.

*Comité directeur Agenda 2030*

Pour assurer la coordination et le pilotage stratégiques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la SDD, le Conseil fédéral a institué un Comité directeur Agenda 2030, renforçant ainsi le caractère institutionnel de ce domaine. Le comité réunit des représentants du niveau de la direction des principaux services fédéraux actifs dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ces services appartiennent à tous les départements et se coordonnent sur les thématiques politiques transversales afin de garantir une meilleure cohérence politique en faveur du développement durable.

*Délégués du Conseil fédéral à l'Agenda 2030*

La direction opérationnelle des travaux de mise en œuvre est confiée aux deux délégués à l'Agenda 2030 nommés par le Conseil fédéral, l'un du DETEC, l'autre du DFAE. Ceux-ci dirigent en alternance le Comité directeur Agenda 2030 et veillent à ce que les politiques intérieure et extérieure soient aussi cohérentes que possible entre elles. Ils coordonnent les travaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030, assument des tâches de représentation, assurent les tâches de relations publiques et sollicitent les cantons et les communes ainsi que des groupes d'intérêts de la société civile, de l'économie et des sciences. Enfin, ils rendent compte chaque année au Conseil fédéral de l'état de la mise en œuvre.

## 7.8 Partenariats

L'Agenda 2030 constitue un cadre commun en matière d'objectifs pour une collaboration en partenariat de tous les acteurs privés et publics de la société.

*Collaboration avec les cantons et les communes*

La Confédération tient à ce que les principes du développement durable soient pris en considération à tous les échelons de l'État. De nombreux domaines politiques essentiels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 relèvent en premier lieu de la compétence des cantons. La collaboration entre les cantons et les communes doit donc continuer à être renforcée.

*Collaboration avec la société civile, les milieux économiques et les milieux scientifiques*

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 est une tâche qui concerne l'ensemble de la société. Elle requiert donc l'instauration de partenariats étroits avec la société civile, les milieux économiques et les milieux scientifiques. Les partenariats seront intensifiés non seulement dans les domaines politiques spécifiques mais aussi au niveau supérieur de la politique suisse du développement durable. Des groupes d'intérêts pertinents de la société civile, de l'économie et des sciences continueront d'être impliqués de manière participative et partenariale au processus de la Confédération visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

## 7.9 Engagement international

La Suisse s'engage activement en faveur du développement durable global dans le cadre de la coopération internationale, la politique extérieure et la politique économique extérieure. L'éradication de la pauvreté extrême sous toutes ses formes et des risques globaux, le soulagement des populations dans le besoin, la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles, la promotion de la paix, l'émergence de sociétés inclusives et le respect des droits de l'homme sont dans ce contexte des valeurs prioritaires. La Confédération s'engage en outre pour une transformation de l'économie et de la société afin de préserver les limites planétaires et de garantir le bien-être des générations actuelles et à venir. À cet effet, elle s'investit tant sur le plan national qu'international en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030.

*Instruments de politique extérieure*

Les instruments de la Confédération dans le domaine de la coopération internationale et des plans d'action sectoriels extérieurs s'inscrivent dans une politique cohérente de développement durable. La Suisse encourage les pays en développement à s'engager à mettre en œuvre l'Agenda 2030. Dans le cadre de la politique environnementale mondiale, la Confédération verse en outre des contributions financières destinées à soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour l'amélioration de l'environnement mondial et la mise en œuvre des accords internationaux en la matière.

Par ailleurs, la Confédération contribue au travers de ses politiques sectorielles extérieures à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à la maîtrise des risques globaux notamment dans le cadre des politiques extérieures de l'environnement et de la santé, des politiques économique extérieure, commerciale et financière ou encore dans le domaine de l'agriculture ainsi que par le biais de la politique migratoire extérieure.

*Financement de partenariats globaux*

Les moyens prévus dans le cadre de la coopération internationale seront affectés en premier lieu aux pays les plus pauvres, à des contextes et à des États fragiles marqués par des conflits, ainsi qu'à des pays disposant d'un revenu moyen. Les efforts tendront également à accroître l'efficacité et la transparence des fonds alloués à l'aide publique au développement. À ce titre, la Confédération soutiendra le cadre général de financement et de réalisation adopté lors de la 3e Conférence internationale pour le financement du développement (Addis Abeba Action Agenda). Dans les pays émergents et les pays en développement, une attention particulière sera accordée à la mobilisation

des ressources indigènes, principale source de financement pour le développement durable, et à une utilisation efficace et correcte de ces fonds.

*Gouvernance internationale*

La Confédération s'investit en faveur de la mise en place d'un régime institutionnel global, cohérent et efficace – basé entre autres sur les principes de l'État de droit, de l'obligation de rendre compte, de la transparence et de la participation – qui encourage le développement durable à tous les niveaux.

## 8 Autres stratégies du Conseil fédéral

En plus des objectifs fixés dans la stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral fixera d'autres objectifs clairs dans certains domaines politiques, qu'il poursuivra au moyen d'autres stratégies. Le programme de la législature 2019 à 2023 et les stratégies du Conseil fédéral, en particulier celles mentionnées ci-après, sont étroitement liés, aussi doivent-ils être harmonisés.

### 8.1 Suisse numérique

Le Conseil fédéral entend que la Suisse exploite au mieux les chances offertes par la numérisation. Dans ce but, il adopte tous les deux ans, le plus récemment le 5 septembre 2018 la stratégie « Suisse numérique ». Celle-ci expose comment les autorités, les milieux économiques, les milieux scientifiques, la société civile et les milieux politiques doivent collaborer pour que la transformation numérique bénéficie à la collectivité. Celle-ci doit garantir la participation de tous les habitants du pays à la vie sociale, politique et économique, protéger ceux-ci de l'utilisation abusive du numérique et des poursuites injustifiées, développer les compétences numériques de la population et stimuler la capacité d'innovation de l'économie suisse pour activer la croissance économique et assurer la prospérité.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la stratégie « Suisse numérique » par les objets suivants :

- développement de la stratégie « Suisse numérique »
- mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023
- message relatif à la révision totale de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes
- rapport sur le vote électronique et les droits politiques à l'ère numérique
- rapport sur le service public numérique
- message relatif à la loi sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr)
- message relatif à la loi fédérale sur la communication électronique de données juridiques (loi sur la cyberjustice)
- message relatif à la loi fédérale sur la promotion de la cyberadministration

– message concernant le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE pour la recherche et l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe)

## 8.2 Cyberadministration

La cyberadministration vise à optimiser les processus au sein de l'administration et entre les services de l'État et l'extérieur, en exploitant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle vise à simplifier les démarches administratives des entreprises et des citoyens. L'utilisation multiple des données, rendue possible par la mise en œuvre du principe « *once only* », permettra à la Suisse de s'affirmer comme un lieu de vie et un site économique attrayant. La cyberadministration contribue à l'égalité des chances des personnes âgées ou handicapées en leur permettant de régler en toute autonomie leurs démarches administratives et en favorisant leur participation à la vie politique. C'est dans ce but que le Conseil fédéral a adopté la première stratégie suisse de cyberadministration en 2007, actualisée le plus récemment le 20 novembre 2019.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la stratégie de cyberadministration par les objets suivants :

– mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023
– message relatif à la base légale en vue de la participation de la Confédération à la collaboration des pouvoirs publics dans le domaine de la cyberadministration
– message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027
– message relatif à la révision totale de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes
– message relatif à la loi fédérale sur la promotion de la cyberadministration
– rapport sur le service public numérique
– message relatif à la loi fédérale sur la communication électronique de données juridiques (loi sur la cyberjustice)
– message relatif à la loi sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr)
– rapport sur le vote électronique et les droits politiques à l'ère numérique

## 8.3 Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques

Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle SNPC pour les années 2018 à 2022 le 18 avril 2018. Celle-ci définit des mesures visant à protéger la Suisse des pannes, des perturbations et des abus liés à l'utilisation des TIC. La cybercriminalité, l'accumulation des cas d'espionnage à l'aide de cyberattaques, le cybersabotage d'infrastructures critiques, la diffusion d'informations volées ou manipulées à des fins de désinformation ou de propagande ainsi que l'augmentation des formes de conflits hybrides recourant à des cyberattaques pour déstabiliser des États et des sociétés montrent clairement la

diversité de ces menaces et la rapidité avec laquelle elles se développent. La nouvelle SNPC vise en particulier à améliorer la prévention, le dépistage précoce, la réaction et la résilience dans tous les domaines pertinents pour les cyberrisques.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la SNPC par les objets suivants :

- actualisation de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques
- développement de la stratégie « Suisse numérique »

## 8.4 Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques 2018–2022

Au moyen de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC) 2018–2022 le Conseil fédéral entend assurer la disponibilité de biens et de services importants. Les autorités de surveillance et de régulation compétentes vérifient en particulier s'il existe des risques de ruptures d'approvisionnement graves dans tous les secteurs critiques. Le cas échéant, des mesures sont prises pour réduire ces risques. L'office fédéral de la protection de la population (OFPP) tient en outre un inventaire des infrastructures revêtant une importance stratégique pour la Suisse. La stratégie prévoit également que les partenaires de la protection de la population et l'armée établissent des planifications d'intervention préventives pour protéger les infrastructures d'importance majeure. Le Conseil fédéral examinera par ailleurs si la création de bases légales supplémentaires s'impose. Il a chargé l'OFPP de vérifier la nécessité d'instaurer une obligation d'annoncer les défaillances et les problèmes de sécurité importants. Des directives intersectorielles relatives à la résilience des exploitants d'infrastructures critiques sont également à l'étude. La stratégie nationale PIC sera réexaminée d'ici à la fin 2022 et actualisée si nécessaire.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la SNPC :

- mise en œuvre et développement de la SNPC
- développement de la stratégie « Suisse numérique »
- mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023
- rapport sur le vote électronique et les droits politiques à l'ère numérique
- rapport sur le service public numérique
- message relatif à la révision de la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement[263]
- message relatif à la révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité
- message relatif à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz

263 RS **121**

## 8.5 Stratégie Santé2030

Le Conseil fédéral a adopté le 6 décembre 2019 la stratégie Santé2030. Fort des expériences réalisées et des résultats obtenus dans ce cadre, il a décidé de présenter avec cette stratégie, une version actualisée et affinée de Santé2020. Le but de cette prochaine stratégie n'est plus de couvrir tous les défis de la politique de la santé mais de se concentrer sur quelques priorités clairement définies. Les objectifs et les mesures correspondants découlent d'une part des mandats légaux et d'autre part des stratégies adoptées par le Conseil fédéral en matière de santé. À noter que la stratégie Santé2030 sera désormais complétée par des objectifs extérieurs à la politique sanitaire traditionnelle. Cette orientation répond aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, qui est suivi dans le cadre de la stratégie pour le développement durable.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la stratégie Santé2030 par l'objet suivants:

– message concernant la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) : 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts ; et mise en œuvre de la révision de la LAMal : 1er volet de mesures visant à maîtriser les coûts

## 8.6 Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI pour les prochaines années en juillet 2018. La stratégie définit les principes, les lignes directrices et les objectifs qui permettront à la Suisse de conserver sa position de pointe dans le domaine FRI. Elle doit contribuer à créer les conditions-cadres optimales favorisant les activités autonomes des acteurs FRI suisses sur la scène internationale et à renforcer l'attrait de la Suisse en tant que nation de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les échanges, la mise en réseau et la coopération contribueront à encourager la faculté et la volonté d'apprendre, de même que la capacité d'innovation et la créativité des acteurs FRI suisses.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation par les objets suivants :

– message concernant le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe)

– mandat de négociation en vue de la participation de la Suisse aux mesures de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe)

– message relatif à la loi sur la coopération administrative dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles (développement annexe III ALCP)

– mandat de négociation en vue de l'association de la Suisse au programme de formation de l'UE 2021–2027 (Erasmus)

– message relatif à la loi fédérale sur l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité

## 8.7 Stratégie énergétique 2050

Le Conseil fédéral a élaboré la stratégie énergétique 2050 afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Suisse, dans le contexte de l'augmentation de la consommation et de la sortie progressive du nucléaire. Le 4 septembre 2013, il a adopté le message relatif à la nouvelle loi sur l'énergie[264], laquelle vise la sortie du nucléaire, l'augmentation de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. La loi a été acceptée par le peuple le 21 mai 2017. La stratégie partielle « Réseaux électriques » vise en outre à accélérer le développement du réseau de lignes afin de satisfaire aux nouveaux besoins.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la stratégie énergétique 2050 par les objets suivants :

– message relatif à la révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité
– message relatif à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz
– message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE
– message relatif au taux maximal de la redevance hydraulique après 2024

## 8.8 Stratégie de gestion intégrée des frontières

La gestion intégrée des frontières (*Integrated Border Management*, IBM) comprend toutes les fonctions visant à piloter le franchissement de la frontière extérieure, à maîtriser les menaces potentielles à la frontière extérieure et à prévenir la criminalité transfrontalière. Elle a pour objectif de gérer la frontière extérieure de l'espace Schengen de manière efficace et coordonnée, afin de la rendre plus sûre grâce à un meilleur contrôle tout en la maintenant aussi ouverte que possible aux personnes qui voyagent en toute légalité.

C'est avec cet objectif que les autorités fédérales et cantonales concernées ont élaboré dès 2010 une première stratégie de gestion intégrée des frontières (stratégie IBM 2012) et le plan d'action et le plan d'action « Gestion intégrée des frontières » (plan d'action IBM 2014). Le premier cycle stratégique lié à la gestion intégrée des frontières s'est achevé comme prévu, cinq ans plus tard, par un rapport d'évaluation. Celui-ci a conforté les autorités fédérales et cantonales concernées dans leur opinion que l'approche stratégique et intégrée est indispensable dans le domaine de la gestion des frontières. Fort de ce constat, le Conseil fédéral a commandé une nouvelle stratégie, qu'il a adoptée à la fin de 2019.

Le programme de la législature 2019 à 2023 est lié à la gestion intégrée des frontières par les objets suivants :

264 FF **2013** 6771

- message relatif à un accord additionnel avec l'UE concernant le règlement du Parlement européen et du Conseil établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas dans le cadre financier pluriannuel 2021–2027 de l'UE et adoption du message concernant la reprise dudit règlement
- message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)

*Annexe 1*

## Programme législatif 2019 à 2023

Liste des objets que le Conseil fédéral envisage de soumettre pour adoption au Parlement durant la législature 2019 à 2023 (de décembre 2019 à décembre 2023). Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les objets parlementaires prévus par le Conseil fédéral. En sont notamment exclus :

1. les messages relatifs aux initiatives populaires ;
2. les messages sur des objets récurrents tels que le budget, le compte d'État, les programmes d'armement, les programmes de construction (messages sur les biens immobiliers) ;
3. les messages concernant les conventions contre les doubles impositions, les accords de protection des investissements et les conventions bilatérales de sécurité sociale ;
4. les messages concernant la garantie des constitutions cantonales ;
5. les messages concernant les crédits additionnels.

Les conséquences financières des objets ci-après ne sont pas intégralement quantifiables, car elles dépendent fortement de leur contenu concret. Le Conseil fédéral veillera à ne soumettre au Parlement que des objets dont le financement est assuré dans le respect des exigences du frein à l'endettement. Les objets qui ne répondent pas à ces critères devront faire l'objet de compensations ou être ajournés. Lorsqu'il s'agira de fixer des priorités, la préférence sera donnée aux objets des lignes directrices.

### 1 La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique

**Objectif 1**
**La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier**

*Objets des lignes directrices*

– message relatif à la loi fédérale sur des allégements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles)

*Autres objets*

– message relatif à la révision partielle de la loi sur la TVA (développements futurs de la TVA dans le cadre d'une économie numérisée et globalisée)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– Aucun

**Objectif 2**
**La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique**

*Objets des lignes directrices*

– message concernant une loi fédérale sur les formes de collaboration dans le domaine des prestations administratives en ligne
– message relatif à la révision totale de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes

*Autres objets*

– message sur le programme de la législature 2019 à 2023
– rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation NMG 2020)
– message relatif à la loi fédérale sur la promotion de la cyberadministration
– message relatif à la loi sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr)
– rapport sur le vote électronique et les droits politiques à l'ère numérique
– message relatif à la révision de la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo)[265] (cadastre des conduites Suisse)
– message relatif à la révision de la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo) (modèle géologique national ; MGM)
– message relatif à la loi fédérale sur la communication électronique de données juridiques (loi sur la cyberjustice)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– Crédit d'engagement / plafond des dépenses pour la révision de la LGéo (cadastre des conduites Suisse)

**Objectif 3**
**La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse**

*Objets des lignes directrices*

– message relatif à la réforme de l'impôt anticipé (renforcement du marché des capitaux de tiers)
– message relatif à la modification du code civil (transmission d'entreprises par succession)

265 RS **510.62**

– message relatif à l'allégement administratif des entreprises (en exécution de la mo. Sollberger 16.3388)
– message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027

*Autres objets*

– message relatif à la loi fédérale sur l'exécution des conventions internationales en matière fiscale
– message relatif à la révision partielle de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels
– message relatif à la modification de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques[266]
– rapport sur les conséquences de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et planification des éventuelles étapes suivantes
– rapport sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA (en exécution des po. Germann 17.3620 et Vogler 17.3566)
– message relatif à la modification de la loi du 23 juin 2006 sur les placements collectifs[267] (*Limited Qualified Investor Fund* ; L-QIF)
– message relatif à un accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1
– message relatif à la modification de la loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances[268]

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédits d'engagement et plafonds des dépenses concernant la promotion économique pour les années 2024 à 2027

266 RS **952.0**
267 RS **951.31**
268 RS **961.01**

**Objectif 4**
**La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

*Objets des lignes directrices*

- message relatif à la modification des bases légales sur l'EAR
- adoption et mise en œuvre de la stratégie de politique économique extérieure

*Autres objets*

- rapport sur le cadre réglementaire des activités commerciales des entreprises suisses en Afrique dans le secteur financier (en exécution du po. Chevalley 17.3842)
- approbation et mise en œuvre de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (loi sur la protection des marques)
- message relatif à l'extension du réseau d'EAR de la Suisse
- rapport sur l'accès aux marchés financiers italien et français (en exécution du po. Merlini 17.3744)
- message relatif à l'adaptation des ressources du Fonds monétaire international (en cas de consensus des États membres)
- message relatif aux crédits-cadres en vue de la participation de la Suisse à la capitalisation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale et à la 7e augmentation de capital de la Banque africaine de développement (BAD)
- message relatif à la reprise du 4e paquet ferroviaire de l'UE et à l'adhésion à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

- crédits-cadres en vue de la participation de la Suisse à la capitalisation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale et à la 7e augmentation de capital de la Banque africaine de développement (BAD)

**Objectif 5**
**La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique**

*Objets des lignes directrices*

– message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI 2021–2024)

– message concernant le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE pour la recherche et l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe)

*Autres objets*

– message relatif à la modification de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)[269]

– message relatif à la loi fédérale sur l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédits d'engagement et plafonds des dépenses pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

– crédits d'engagement et plafonds des dépenses pour le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE pour la recherche et l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (Horizon Europe)

**Objectif 6**
**La Suisse assure la fiabilité et la solidité du financement de ses infrastructures dans le domaine des transports et de l'informatique**

*Objets des lignes directrices*

– message sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques la concernant ainsi que des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024

– message relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales et au crédit d'engagement

*Autres objets*

– rapport d'évaluation sur la législation postale

269 RS **420.1**

- message relatif au crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025
- message relatif à la révision partielle de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière[270]
- message relatif à la participation de la Suisse à l'Agence du système global de navigation par satellite européen (GSA)
- message relatif à la législation d'exécution de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables
- message relatif à la révision partielle de la loi fédérale du 21 décembre 1948 sur l'aviation[271]

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

- plafond des dépenses pour le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques la concernant ainsi que des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024
- plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027 et crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
- crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération
- crédit-cadre pour l'acquisition de moyens d'exploitation pour le transport régional de voyageurs

## 2 La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale

### Objectif 7
### La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension entre les cultures et les communautés linguistiques

*Objets des lignes directrices*

- rapport la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale. Rapport d'évaluation et recommandations sur la politique de plurilinguisme
- message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture 2021–2024)

[270] RS **741.01**
[271] RS **748.0**

*Autres objets*

– message relatif à la modification de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV)[272]
– rapport sur le service public numérique (en exécution du po. Min Li Marti 19.3574)
– rapport d'évaluation relatif à la politique des agglomérations 2016+ de la Confédération
– rapport d'évaluation relatif à la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– aucun

**Objectif 8**
**La Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes**

*Objets des lignes directrices*

– aucun

*Autres objets*

– stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (en exécution du po. CSEC-N 19.3417)
– message relatif à la modification du code civil (protection de l'enfant et de l'adulte)
– message concernant un crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027

[272] RS **784.40**

**Objectif 9**
**La Suisse réforme ses assurances sociales et en assure durablement le financement**

*Objets des lignes directrices*

– message relatif à la révision de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité[273]

*Autres objets*

– rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance de corporations de droit public

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– aucun

**Objectif 10**
**La Suisse dispose d'un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et de conditions favorables à la santé**

*Objets des lignes directrices*

– message concernant la modification de la LAMal : 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts

*Autres objets*

– message concernant la modification de la LAMal (remboursement du matériel de soins)
– message relatif à la modification de la loi du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants[274] (prescription médicale de médicaments contenant du cannabis)
– message sur les aides financières destinées aux installations sportives dans le cadre de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN 5)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédit d'engagement pour l'octroi aides financières destinées aux installations sportives dans le cadre de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN 5)

273 RS **831.40**
274 RS **812.121**

**Objectif 11**
**La Suisse s'investit en faveur des réformes visant à renforcer la coopération multilatérale, intensifie de manière ciblée son action en faveur de la coopération internationale et offre des conditions optimales en sa qualité d'État hôte d'organisations internationales**

*Objets des lignes directrices*

– stratégie de politique étrangère 2020–2023
– message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024)
– message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2024 à 2027

*Autres objets*

– aucun

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédits-cadres pour la coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024)

**Objectif 12**
**La Suisse dispose d'un cadre réglant ses relations avec l'UE**

*Objets des lignes directrices*

– message relatif à l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE

*Autres objets*

– aucun

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– aucun

## 3 La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et agit en partenaire fiable sur le plan international

### Objectif 13
### La Suisse gère la migration, exploite le potentiel économique et social qu'offre la migration et promeut la coopération internationale

*Objets des lignes directrices*

- approbation de la reprise de plusieurs développements des acquis de Dublin et de Schengen (notamment les réformes du système d'information sur les visas Schengen [VIS], de la directive sur le retour et du système européen d'identification des empreintes digitales [Eurodac], le développement du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages [Etias], la mise en place du système d'information Schengen [SIS])
- message relatif à un accord additionnel avec l'UE concernant le règlement de l'UE établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF), l'instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas dans le cadre financier pluriannuel 2021–2027 de l'UE et adoption du message concernant la reprise dudit règlement

*Autres objets*

- message relatif à l'approbation du protocole modifiant l'arrangement entre la Suisse et l'UE sur les modalités de la participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement visant à transformer EASO en une véritable agence de l'UE pour l'asile (EUAA)
- extension des relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni après le Brexit

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

- crédit d'engagement destiné aux programmes d'intégration cantonaux 3 (2022–2025)

### Objectif 14
### La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

*Objets des lignes directrices*

- message relatif à la modification de la loi de la loi du 20 juin 2003 sur les profils d'ADN

– message relatif à l'approbation des accords avec l'UE concernant Prüm et Eurodac ainsi que de l'accord « Preventing and Combatting Serious Crime » conclu avec les États-Unis

*Autres objets*

– message relatif à la reprise et à la mise en œuvre des bases légales sur l'interopérabilité
– message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)
– rapport sur les activités du secteur des matières premières, sous l'angle de la lutte contre le blanchiment d'argent (en exécution du po. Seydoux-Christe17.4204)
– message relatif au train de mesures visant à renforcer la sécurité concernant les criminels dangereux (modification du code pénal et du droit pénal des mineurs du 20 juin 2003[275])
– message relatif à la révision de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur les systèmes d'information de police de la Confédération[276]
– message relatif à la révision du droit pénal administratif (en exécution de la mo. Caroni 14.4122)
– message relatif au système d'information national sur les données des dossiers passagers (PNR)
– ratification du protocole complétant la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– crédit d'engagement pour un système d'information national sur les données des dossiers passagers (PNR)

**Objectif 15**
**La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement**

*Objets des lignes directrices*

– rapport sur la politique de sécurité de la Suisse
– messages sur l'armée pour les années 2020 à 2023
– message relatif à la révision de la loi du 3 février 1995 sur l'armée et de l'organisation de l'armée du 18 mars 2016

275 RS **311.3**
276 RS **361**

*Autres objets*

- rapport sur le développement de l'armée (DEVA) conformément à l'art. 149*b* de la loi sur l'armée
- message relatif à la révision de la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement
- message relatif à l'engagement de l'armée en service d'appui lors des rencontres annuelles du Forum économique mondial pour les années 2022 à 2024
- rapport sur la dotation de l'armée et de la protection civile en personnes astreintes qualifiées

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

- crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (libération de la 2e tranche du crédit)
- crédit d'engagement et plafond des dépenses pour le message sur l'armée pour les années 2020 à 2023

**Objectif 16**
**La Suisse fait une utilisation modérée du sol et des ressources naturelles, garantit un approvisionnement énergétique durable et sans faille et encourage la durabilité dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire**

*Objets des lignes directrices*

- message sur la révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité
- message relatif à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz
- message relatif à la modification de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)[277]
- message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE
- message sur la politique agricole 2022+*Autres objets*
- message relatif à la modification de la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau[278]
- message relatif au taux maximal de la redevance hydraulique après 2024

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

- plafond des dépenses pour la politique agricole 2022+

277 RS **730.0**
278 RS **721.100**

**Objectif 17**
**La Suisse défend une politique environnementale efficace sur les plans national et international et apporte sa contribution à la protection du climat et au maintien de la biodiversité**

*Objets des lignes directrices*

– stratégie pour le développement durable 2030 et plan d'action 2020–2023

*Autres objets*

– message relatif à la modification de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement[279] (mise en œuvre de la stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– aucun

**Objectif 18**
**La Confédération combat les cyberrisques ; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques**

*Objets des lignes directrices*

– aucun

*Autres objets*

– rapport sur l'Internet des objets (IdO) : améliorer la sécurité des appareils dans le domaine en croissance exponentielle que représente l'Internet des objets et rendre plus difficile leur détournement à des fins criminelles (en exécution du po. Glättli 17.4295)

*Crédit d'engagement / plafond des dépenses*

– aucun

279 RS **814.01**

*Annexe 2*

**Rapport sur le plan financier de la législature 2021 à 2023**

*Annexe 3*

## Affaires ayant des conséquences importantes sur les effectifs

*Nouveaux médicaments et formes de thérapies et maîtrise des coûts dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (DFI ; Office fédéral de la santé publique, OFSP)*

En matière d'assurance-maladie et accidents, l'OFSP a mentionné plusieurs projets relevant des lignes directrices pour la législature 2019 à 2023. Leur mise en œuvre nécessite des ressources humaines supplémentaires pour les nouveaux défis dans le **domaine pharmaceutique et de la technologie médicale**, pour la mise en œuvre de la révision partielle de la LAMal adoptée par les Chambres fédérales et visant à **promouvoir la qualité et la rentabilité** et pour le **programme de maîtrise des coûts** adopté par le Conseil fédéral.

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 16,0 | 23,0 | 30,0 | 2,88 | 4,14 | 5,40 |

*Renforcement de la sécurité de l'exploitation et de la résilience de MétéoSuisse pour les prestations relatives aux affaires critiques (DFI ; Office fédéral de météorologie et de climatologie, MétéoSuisse)*

La résilience et la gestion de la continuité des activités (*Business Continuity Management*) s'agissant des prestations relatives aux affaires critiques de MétéoSuisse pour la protection de la population, pour l'aviation et en cas d'avarie avec radioactivité seront renforcées. À cet effet, deux trains de mesures sont nécessaires : 1) mise à disposition et exploitation d'une puissance de calcul redondante (stratégie multi-sites pour le centre de calcul). Les systèmes informatiques correspondants seront installés et exploités sur un « site » supplémentaire (physique et/ou virtuel). Pour ce faire, ils seront adaptés et transformés de façon appropriée (*cloud readiness*) et la résistance aux cyberattaques sera assurée ; 2) garantie de la continuité du point de vue du personnel de l'exploitation 24/7 du service météo conformément aux exigences réglementaires (*contingency*). En ce qui concerne la vague de collaborateurs travaillant en équipe qui partent à la retraite, la relève sera assurée à temps. La formation de longue

durée nécessite un recrutement anticipé pour repourvoir les postes concernés. Les contenus de travail seront simultanément adaptés aux nouvelles exigences de l'aviation et du numérique.

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 13,0 | 13,0 | 13,0 | 2,34 | 2,34 | 2,34 |

*Transition numérique au DFI (secrétariat général du DFI)*

En 2019, le DFI a lancé le programme Transformation numérique et innovation. Dans ce programme, les projets du DFI sont axés sur le modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale et sur les lignes directrices du Conseil fédéral en la matière. Dans le cadre de ce programme, les processus d'affaires, de gestion et de soutien du département seront examinés au cours des prochaines années et remaniés au sens d'une gestion intégrale et de processus entièrement électroniques. Le modèle cible de l'administration numérique du Conseil fédéral sera ainsi mis en œuvre au DFI.

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 10.0 | 15,0 | 20,0 | 1,80 | 2,70 | 3,60 |

*Centre de compétences pour la science des données (DFI, OFS)*

La mise sur pied d'un centre de compétences pour la science des données donnera lieu à la création d'un poste qui permettra d'offrir au sein de l'administration fédérale des prestations dans le domaine de l'innovation sur les données, c'est-à-dire les prestations relevant du domaine de l'utilisation de méthodes d'analyse (par ex. méthodes de statistique au sens large, science des données, apprentissage automatique [*machine learning*] et intelligence artificielle) relatives aux données.

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 9,0 | 16,0 | 25,0 | 1,62 | 2,88 | 4,50 |

*Mise en œuvre par le Conseil fédéral de la stratégie de politique économique extérieure existante et de celle qui doit être renouvelée en fonction du nouveau contexte (DEFR, Secrétariat d'État à l'économie)*

Besoins en ressources humaines notamment sur la base d'analyses et d'évaluations systématiques de l'efficacité et du caractère durable des accords économiques.

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 10,0 | 10,0 | 10,0 | 1,80 | 1,80 | 1,80 |

*Ratification du protocole de modification de la convention contre les doubles impositions Suisse – États-Unis / demandes sous forme de listes (DFF ; Administration fédérale des contributions, AFC)*

Besoins supplémentaires en personnel pour l'assistance administrative internationale de l'AFC en raison de la forte hausse prévue du nombre des demandes en lien avec l'accord FATCA et le programme américain concernant les banques. Il faut par ailleurs s'attendre à une charge plus élevée dans le domaine des demandes d'assistance administrative (demandes sous forme de listes).

| EPT | | | en millions de francs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 21,0 | 21,0 | 21,0 | 3,78 | 3,78 | 3,78 |

*Planification de la mise en œuvre de la SNPC (secrétariat général du DFF)*

Sur la base de la planification de la mise en œuvre, les services compétents ont identifié des besoins supplémentaires de 67 EPT, dont 24 ont été approuvés pour la période à partir de 2020. Le Conseil fédéral examinera au premier semestre 2020 ces besoins,

les réduira si cela s'avère possible et décidera de la marche à suivre pour pourvoir progressivement les postes nécessaires.

| EPT | | | en millions CHF | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 20,0 | 40,0 | 40,0 | 3,60 | 7,20 | 7,20 |

*Annexe 4*

# Tableau synoptique des indicateurs

## Ligne directrice 1
## La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique

| Indicateur | Périodicité | Source | Objectif |
|---|---|---|---|
| Taux d'endettement de la Confédération | annuel | Administration fédérale des finances | 1 |
| Indice des recettes fiscales standardisées | annuel | Administration fédérale des finances | 1 |
| Démarches administratives en ligne | tous les 2 ans | Unité de pilotage informatique de la Confédération, Secrétariat d'État à l'économie (SECO) | 2 |
| Quote-part fiscale | annuel | Administration fédérale des finances | 3 |
| Réglementation des marchés de produits | tous les 5 ans | OCDE, indicateur intégré de RMP | 3 |
| Indice de synthèse de l'innovation | annuel | Commission européenne | 3 |
| Taux d'activité professionnelle des femmes | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 3 |
| Âge moyen à la sortie du marché du travail | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 3 |
| Taux d'exposition au commerce international | annuel | Comptabilité nationale (OFS) | 4 |
| Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'EU | annuel | AFD, BNS | 4 |
| Taux de diplômés du degré secondaire II | annuel | Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (OFS) | 5 |
| Formation achevée de la formation professionnelle supérieure | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 5 |
| Taux de chômage des jeunes | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 5 |
| Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles | tous les 2 ans | Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (OFS) | 5 |
| Impact des publications scientifiques suisses | tous les 2 ans | Clarivate Analytics, élaboration : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation | 5 |
| Compétences numériques générales plus avancées | tous les 2 à 3 ans | Omnibus (OFS) | 5 |
| Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales | annuel | Office fédéral des routes (OFROU) | 6 |
| Répartition modale du transport transalpin de marchandises | annuel | Office fédéral des transports, OFROU | 6 |
| Bâtiments dotés de raccordements à très haut débit | annuel | Atlas de la large bande (Office fédéral de la communication) | 6 |
| Investissements dans les technologies de l'information et de la communication | annuel | Comptabilité nationale (OFS) | 6 |

## Ligne directrice 2
## La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale

| Indicateur | Périodicité | Source | Objectif |
|---|---|---|---|
| Plurilinguisme des jeunes | annuel | Relevé structurel (OFS) | 7 |
| Taux d'aide sociale | annuel | Statistique de l'aide sociale (OFS) | 8 |
| Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 8 |
| Écart salarial entre hommes et femmes | tous les 2 ans | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 8 |
| Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial | tous les 3 à 4 ans | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 8 |
| Résultat CGAS | annuel | Compte global des assurances sociales (Office fédéral des assurances sociales) | 9 |
| Résultat de répartition de l'AVS | annuel | Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) | 9 |
| Coût du système de santé, en pour-cent du PIB | annuel | Coûts et financement du système de santé (OFS) | 10 |
| Renoncement pour raison financière à des soins médicaux et dentaires nécessaires | annuel | Enquête sur les revenus et les conditions de vie (OFS) | 10 |
| Surcharge pondérale | tous les 5 ans | Enquête suisse sur la santé (OFS) | 10 |
| Attitude favorable à la santé - activité physique | tous les 5 ans | Enquête suisse sur la santé (OFS) | 10 |
| Suisses dans des organisations internationales | annuel | DFAE | 11 |
| Aide publique au développement | annuel | Direction du développement et de la coopération, OFS, SECO | 11 |
| Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger | annuel | DDPS | 11 |
| Réunions des organisations internationales à Genève | annuel | Office cantonal de la statistique du canton de Genève | 11 |
| Accords bilatéraux avec l'Union européenne | annuel | DFAE | 12 |

## Ligne directrice 3
## La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et agit en partenaire fiable sur le plan international

| Indicateur | Périodicité | Source | Objectif |
|---|---|---|---|
| Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 13 |
| Taux de chômage selon le statut migratoire | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 13 |
| Adéquation entre niveau de formation et activité exercée | annuel | Enquête suisse sur la population active (OFS) | 13 |
| Infractions de violence grave | annuel | Statistique policière de la criminalité (OFS) | 14 |
| Violence domestique | annuel | Statistique policière de la criminalité (OFS) | 14 |
| Dommages causés par des événements naturels | annuel | Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage | 15 |
| Confiance dans l'armée | annuel | Centre for Security Studies, EPF de Zurich | 15 |
| Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes | annuel | Relevé des structures agricoles (OFS) | 16 |
| Empreinte matérielle par personne | annuel | Comptabilité environnementale (OFS) | 16 |
| Consommation finale d'énergie par personne | annuel | Statistique globale suisse de l'énergie (OFEN), Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (Office fédéral de l'environnement, OFEV) | 16 |
| Production d'électricité à partir de ressources renouvelables (hors énergie hydraulique) | annuel | Statistique suisse des énergies renouvelables, Statistique suisse de l'électricité (OFEN) | 16 |
| Dépendance énergétique envers l'étranger | annuel | Statistique globale suisse de l'énergie (OFEN) | 16 |
| Taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires (en valeur brute) | annuel | Agristat | 16 |
| Émissions de gaz à effet de serre | annuel | Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (OFEV) | 17 |
| Empreinte gaz à effet de serre | annuel | Comptabilité environnementale (OFS) | 17 |
| Diversité des biocénoses | annuel | *Monitoring* de la biodiversité en Suisse (OFEV) | 17 |